



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 20 juillet 2017

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 3, 27)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 3)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Hommage</i> à la mémoire de madame Georgette Palleja, ancienne Maire de Vernaison et Conseillère communautaire	(p. 4)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative aux délégations accordées aux Vice-Présidents et Conseillers délégués	(p. 4)
<i>Procédure</i> d'urgence relative au dossier n° 2017-2006	(p. 6)
<i>Présidence</i> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 27)
<i>Annexe 1</i> : Compte administratif 2016 - Tous budgets (dossier n° 2017-1978) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 51)
<i>Annexe 2</i> : Compte administratif 2016 - Tous budgets (dossier n° 2017-1978) - Annexe de la note pour le rapporteur relative au projet de délibération n° 2017-1978	(p. 81)

Les textes des délibérations n° 2017-1977 à 2017-2006 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 23.

N° 2017-2006 Insertion – Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) – pour la période 2017-2020 – 1 ^{ère} programmation pour l'année 2017 -	(p. 45)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1977 Compte de gestion 2016 - Tous budgets -	(p. 7)
N° 2017-1978 Compte administratif 2016 - Tous budgets -	(p. 7)
N° 2017-1979 Décisions modificatives n° 1 - Budget supplémentaire 2017 -	(p. 47)
N° 2017-1980 Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2017 - Révision des autorisations de programme -	(p. 47)
N° 2017-1981 Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2017 -	(p. 48)
N° 2017-1982 Attributions de compensation 2017 (ATC) -	(p. 48)
N° 2017-1983 Répartition de la dotation de solidarité communautaire 2017 (DSC) -	(p. 27)
N° 2017-1984 Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -	(p. 48)
N° 2017-1985 Charbonnières les Bains, Chassieu, Dardilly, Givors, La Tour de Salvagny, Mions, Oullins, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions -	(p. 48)

N° 2017-1986	<i>Fourniture et façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux marchés n° 2014-457 et 2014-458 - Mise à jour de la formule de révision des prix -</i>	(p. 48)
N° 2017-1987	<i>Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Prolongation de la durée de 18 mois - Avenant n° 5 au cahier des charges -</i>	(p. 48)
N° 2017-1988	<i>Lyon 7° - Site Ginkgo - Convention de projet urbain partenariat (PUP) avec la Société d'aménagement du domaine de la Mouche (SAS SADLM) - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2017-1989	<i>Jonage - Application du dispositif solidarité et renouvellement urbain (SRU) - Exemption de la Commune -</i>	(p. 48)
N° 2017-2005	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Actualisation de la délibération n° 2015-0139 du 26 janvier 2015 -</i>	(p. 29)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1990	<i>Mise en oeuvre des services polyvalents d'aide et des soins à domicile (SPASAD) - Approbation du modèle-type de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) -</i>	(p. 49)
N° 2017-1991	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2017 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 31)
N° 2017-1992	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille -</i>	(p. 32)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1993	<i>Service public de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains - Choix du mode de gestion -</i>	(p. 34)
N° 2017-1994	<i>Collèges publics - Dénomination des futurs collèges de Lyon 8ème et Villeurbanne - Attribution de logement de fonction pour le personnel de l'Etat -</i>	(p. 37)
N° 2017-1995	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2017 -</i>	(p. 38)
N° 2017-1996	<i>Villeurbanne - Contrat de délégation de service public de restauration scolaire - Collège Jean Macé - Société Coralys - Avenant n° 1 de transfert -</i>	(p. 49)
N° 2017-1997	<i>Autorisation de signer les accords-cadres de production et livraison de repas en liaison froide à la suite d'une procédure adaptée - 3 lots -</i>	(p. 49)
N° 2017-1998	<i>Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2017 -</i>	(p. 39)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1999	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes - Abrogation de la délibération n° 2015-0618 -</i>	(p. 49)
N° 2017-2000	<i>Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2018 -</i>	(p. 49)
N° 2017-2001	<i>Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Lyon, Bron - Réseau de chauffage urbain de Centre Métropole - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 40)
N° 2017-2002	<i>Vénissieux - Réseau de chauffage urbain - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 40)
N° 2017-2003	<i>Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif de particuliers - Engagement de la Métropole de Lyon dans un dispositif d'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 49)
N° 2017-2004	<i>Prestations de nettoyage manuel et d'interventions urgentes de sécurité sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 50)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le jeudi 20 juillet 2017 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 7 juillet 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que nous démarrions ce Conseil dans des délais raisonnables pour ne pas prendre trop de retard. Merci. (*Brouhaha dans la salle*)

Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée monsieur Alexandre Vincendet pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Il n'y a pas d'opposition ?

M. le Conseiller MILLET : Il ne fait pas partie de la Commission permanente !

M. LE PRÉSIDENT : Mais il peut faire l'appel. Il n'y a rien de prévu au règlement intérieur, monsieur le Président de groupe.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Monsieur Vincendet, vous avez la parole. Si vous pouvez écouter attentivement monsieur Vincendet, cela permettra de démarrer dans de bonnes conditions.

(*Monsieur Alexandre Vincendet est désigné et procède à l'appel nominal*).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guiland), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burriland), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincendet. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte*).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Le Faou (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Képénékian), Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Cachard (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme David (pouvoir à M. Dercamp puis à Mme Gailliout), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Dercamp (pouvoir à Mme Runel), Girard (pouvoir à M. Cohen), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à Mme Berra), Mmes de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Moroge (pouvoir à M. Cohen), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout).

**Hommage à la mémoire de madame Georgette Palleja,
ancienne Maire de Vernaison et Conseillère communautaire**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de madame Georgette Palleja, qui nous a quittés le 26 mai 2017. Nous avons appris avec tristesse la disparition le 26 mai dernier de Georgette Palleja, ancien Maire et ancienne Conseillère communautaire de Vernaison. Je souhaite prononcer quelques mots en sa mémoire en ouverture de ce Conseil.

Elue Conseillère municipale de Vernaison en 1983, Georgette Palleja devint Adjointe aux affaires sociales de Vernaison de 1989 à 1995, avant de prendre la tête de la Commune entre 2001 et 2014. Très attachée à ce territoire où elle était née, elle était appréciée des Vernaisonnais pour son sens de l'écoute. Son action a notamment été marquée par un engagement résolu en faveur des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance. Elle laisse le souvenir d'une élue impliquée au service du bien vivre dans sa Commune et dans notre agglomération.

A la mémoire de madame Georgette Palleja, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

**Communication de monsieur le Président
relative aux délégations accordées aux Vice-Présidents et Conseillers délégués**

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, nous avons procédé au renouvellement de notre exécutif lors de notre séance du Conseil du 10 juillet dernier. Sur cette base et pour votre bonne information, je vous donne lecture des délégations que j'ai accordées aux Vice-Présidents et Conseillers délégués. Je vous en donne la lecture :

- M. Marc GRIVEL, 1^{er} Vice-Président délégué à l'Organisation, cohésion territoriale et synergies métropolitaines transversales - Ressources humaines,
- Mme Fouziya BOUZERDA, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Economie et à l'insertion,
- M. Jean-Paul BRET, 3^{ème} Vice-Président délégué aux Universités,
- Mme Michèle VULLIEN, 4^{ème} Vice-Présidente déléguée aux Déplacements et aux intermodalités,
- M. Richard BRUMM, 5^{ème} Vice-Président délégué aux Finances,
- M. Jean-Luc DA PASSANO, 6^{ème} Vice-Président délégué aux Grands ouvrages, aux grandes infrastructures, à la prévention des risques naturels et technologiques - Devoir de mémoire,
- Mme Myriam PICOT, 7^{ème} Vice-Présidente déléguée à la Culture,
- M. Michel LE FAOU, 8^{ème} Vice-Président délégué à l'Urbanisme et renouvellement urbain - Habitat - Cadre de vie,
- M. Pierre ABADIE, 9^{ème} Vice-Président délégué à la Voirie, hors grands ouvrages et grandes infrastructures,
- M. Roland CRIMIER, 10^{ème} Vice-Président délégué à l'Energie, aux projets Carré de Soie et Grand Montout,
- M. Thierry PHILIP, 11^{ème} Vice-Président délégué à l'Environnement, à la santé et bien-être dans la Ville,
- M. Alain GALLIANO, 12^{ème} Vice-Président délégué aux Relations internationales - Attractivité,
- Mme Karine DOGNIN-SAUZE, 13^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Innovation - Métropole intelligente - Développement numérique - Mobilité intelligente,
- M. Jean Paul COLIN, 14^{ème} Vice-Président délégué à l'Eau - Assainissement,

- M. Bruno CHARLES, 15^{ème} Vice-Président délégué au Développement durable - Biodiversité - Trame verte - Politique agricole,
- Mme Hélène GEOFFROY, 16^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Action foncière,
- Mme Murielle LAURENT, 17^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et éducative,
- Mme Laura GANDOLFI, 18^{ème} Vice-Présidente déléguée au Déploiement des politiques de solidarités en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- M. Guy BARRAL, 19^{ème} Vice-Président délégué à la Politique sportive,
- Mme Sandrine FRIH, 20^{ème} Vice-Présidente déléguée à la Politique de concertation - Participation citoyenne - Vie associative,
- M. Gérard CLAISSE, 21^{ème} Vice-Président délégué à la Politique d'achat public - Gestions externes - Affaires juridiques et assurances,
- Mme Béatrice VESSILLER, 22^{ème} Vice-Présidente déléguée à la Rénovation thermique des logements (parc social et parc privé) - Programmes d'intérêt général (PIG) énergétiques - Pilotage des aides de l'ANAH - Fonds de solidarité énergétique,
- M. Renaud GEORGE, 23^{ème} Vice-Président délégué au Pacte et démarche prospective métropolitains,
- M. Prosper KABALO, 24^{ème} Vice-Président délégué à l'Administration générale - Logistique - Patrimoine bâti,
- M. Georges KÉPÉNÉKIAN, 25^{ème} Vice-Président délégué à la Politique de la ville
- Mme Nathalie FRIER, 1^{ère} Conseillère déléguée à l'Economie résidentielle - Commerce de proximité - Suivi politique de la ville,
- Mme Corinne CARDONA, 2^{ème} Conseillère déléguée au Logement social,
- M. Max VINCENT, 3^{ème} Conseiller délégué à la Coopération décentralisée,
- M. Michel ROUSSEAU, 4^{ème} Conseiller délégué aux Ressources humaines - Conditions de travail,
- M. Eric DESBOS, 5^{ème} Conseiller délégué à l'Education - Collèges - Actions éducatives,
- Mme Valérie GLATARD, 6^{ème} Conseillère déléguée aux Politiques d'insertion sur le territoire,
- M. Jean-Michel LONGUEVAL, 7^{ème} Conseiller délégué aux Grands équipements du développement économique,
- M. Thierry POUZOL, 8^{ème} Conseiller délégué aux Rapprochements - Communes nouvelles,
- M. Lucien BARGE, 9^{ème} Conseiller délégué aux Enjeux fonciers agricoles - Suivi du projet d'aménagement de la plaine Saint-Exupéry,
- M. Gérald EYMARD, 10^{ème} Conseiller délégué à l'Evaluation et au suivi de la politique budgétaire,
- Mme Thérèse RABATEL, 11^{ème} Conseillère déléguée à la Politique du Handicap,
- M. Roland BERNARD, 12^{ème} Conseiller délégué au Fleuve - Aménagement et usages,
- Mme Virginie POULAIN, 13^{ème} Conseillère déléguée à l'Adoption et accompagnement des familles - Vie Associative (ouest Métropole)
- M. Gilles PILLON, 14^{ème} Conseiller délégué à la Mobilisation des entreprises pour l'insertion et l'emploi,
- Mme Catherine PANASSIER, 15^{ème} Conseillère déléguée au Développement d'une démarche de prospective appliquée pour une culture métropolitaine,
- Mme Emeline BAUME, 16^{ème} Conseillère déléguée à la Prévention des déchets - Economie circulaire,
- M. Jean-Pierre CALVEL, 17^{ème} Conseiller délégué à la Logistique et aux transports de marchandises en ville,
- M. Jean-Jacques SELLES, 18^{ème} Conseiller délégué à la Coordination des animations sportives - Parcs de Lacroix-Laval et de Parilly,
- M. Gilbert SUCHET, 19^{ème} Conseiller délégué à Voirie -proximité,
- M. Patrick VERON, 20^{ème} Conseiller délégué aux Règlements locaux de publicité et aux services aux Communes en matière d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) - Parcs-relais, gares de trains express régionaux, haltes ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux,

- M. Pierre HÉMON, 21^{ème} Conseiller délégué aux Mobilités actives,
- M. Samia BELAZIZ, 22^{ème} Conseillère déléguée aux Energies renouvelables - Réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- M. Rolland JACQUET, 23^{ème} Conseiller délégué à l'Evaluation des politiques publiques d'innovation et de territorialisation de la production industrielle,
- M. Loïc CHABRIER, 24^{ème} Conseiller délégué aux Enseignements artistiques,
- Mme Sarah PEILLON, 25^{ème} Conseillère déléguée à la Vie étudiante - Industries créatives,
- Mme Brigitte JANNOT, 26^{ème} Conseillère déléguée au Suivi des instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA) - Vie associative (centre et est Métropole).

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président du groupe Les Républicains et apparentés a indiqué, lors de la Conférence des Présidents, qu'il souhaitait intervenir. Monsieur Cochet, je vous passe la parole.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président, merci de nous avoir donné lecture de ces différentes missions. Je rends hommage tout d'abord à la créativité quant aux dénomés de ces différentes délégations. Vous-même, en tant que Président, je ne sais pas si vous arriverez à toutes les mémoriser. Peut-être aurait-il fallu créer une Vice-Présidence en charge de la compréhension de toutes ces délégations ?

Ceci étant, je remarque tout de même qu'un Conseiller n'est détenteur d'aucune délégation, ce qui pose un problème sur le sujet que nous avons évoqué lors de notre précédente réunion. Les membres de cette instance ne sont pas tous membres de cette Commission permanente, ce qui nous pose un problème. Donc je pense simplement que, dans la notion de cohérence, il faut l'intégrer.

En tout cas, une nouvelle fois, félicitations à la créativité, félicitations à la sémantique utilisée. Maintenant, et bien écoutez, au travail !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. D'abord, je crois qu'il ne faut pas, je pense, prendre de l'avance sur l'avenir et respecter les travaux que mèneront les Conseillers, les Vice-Présidents et les Conseillers délégués avec les attributions que je viens d'indiquer. Il y a effectivement Sarah Peillon aux industries créatives : peut-être qu'elle était d'un bon conseil pour les différentes dénominations. Mais plus sérieusement, monsieur Cochet, je pense que vous verrez à l'usage que ces Conseillers délégués, ces Vice-Présidents produiront un travail intéressant qui vous sera, je pense, y compris utile pour vos prochains travaux.

Je vous remercie.

(Acte est donné).

Procédure d'urgence relative au dossier n° 2017-2006

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier 2017-2006 concernant la mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen pour la période 2017-2020 - Première programmation pour l'année 2017. Par courrier, vous l'avez reçu en date du 18 juillet 2017.

Ce dossier vous est présenté selon la procédure d'urgence tout simplement afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie des associations qui bénéficient de ces fonds sociaux européens, notamment en direction de l'insertion.

Avant toute discussion, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de douze jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et IV de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

Adoptée à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC (groupe La Métropole autrement) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. L'examen en urgence est accepté. Nous examinerons ce dossier dans le déroulement de notre ordre du jour, en fin de Conseil.

(L'urgence est adoptée).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2017-1977 - Finances, institution, ressources et organisation territoriale - Compte de gestion 2016 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Nous devons d'abord adopter le compte de gestion 2016 tous budgets de notre Trésorier, avant d'examiner le compte administratif. Il s'agit du dossier n° 2017-1977. Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1977. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Je mets le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1978 - Finances, institution, ressources et organisation territoriale - Compte administratif 2016 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article 3661-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un Président en vue de l'examen de ce dossier.

Nous avons coutume de désigner notre doyen d'âge pour remplir cette fonction. Au cours de ce mandat, le doyen d'âge est monsieur Claude Vial. Si vous n'avez pas d'opposition à ce que monsieur Claude Vial assure la présidence de notre assemblée pour le vote de ce dossier, écoutez, monsieur Claude Vial est alors désigné -cela devient une habitude- et rejoindra la tribune pour le vote du dossier à l'issue des débats.

La commission finances, institution, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Richard Brumm comme rapporteur du dossier compte administratif 2017, dossier 2017-1978. Monsieur Brumm, vous avez la parole, appuyée par un PowerPoint je crois.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Je vais donc vous présenter le compte administratif 2016, comme d'habitude, en essayant d'être clair et pédagogique, dans la mesure du possible.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 51).

Ce compte administratif présente tout d'abord des recettes qui s'exécutent de manière un peu supérieure aux prévisions, des dépenses de fonctionnement contenues et maîtrisées dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues, un autofinancement très proche de celui de l'an dernier avec retraitement de l'opération exceptionnelle -que vous connaissez bien- de désensibilisation de la dette toxique, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt sur l'exercice et de diminuer notre encours de dette.

De manière globale, je peux d'ores et déjà vous indiquer que, nonobstant les contraintes importantes imposées par l'Etat et grâce aux efforts effectués notamment dans le cadre du chantier marges de manœuvre, ce compte administratif confirme la bonne santé financière de notre collectivité. Il valide notre stratégie de gestion rigoureuse des deniers publics afin de rendre service au public au meilleur coût et de dégager le maximum de ressources pour investir fortement sur toutes les communes de notre territoire.

Plus en détail, nous allons examiner successivement les recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement et enfin l'investissement et la dette.

Nous commencerons par les recettes de fonctionnement.

I - Les recettes réelles de fonctionnement

Comme vous pouvez le constater sur le graphique qui s'affiche, les recettes réelles de fonctionnement non retraitées du budget principal s'élèvent à 2,627 milliards d'euros en 2016, avec un taux de réalisation de plus de 100 %, en comparaison d'un montant prévu de 2,574 milliards d'euros. Les recettes de fonctionnement restent donc stables par rapport au compte administratif 2015, ainsi que cela apparaît.

Quelques indications sur la répartition des recettes de fonctionnement en 2016 : 1,792 milliard d'euros représente la fiscalité soit 68 % de nos recettes. Nous avons 525 M€ de dotations qui représentent 20 % des recettes et encore 310 M€ d'autres recettes de gestion qui représentent elles-mêmes 12 % des recettes.

Comme vous pouvez le constater, si le montant global des recettes de fonctionnement n'évolue quasiment pas entre 2015 et 2016, la répartition entre les principaux postes de recettes évolue sensiblement avec, d'une part, une forte baisse des dotations de 584 M€ à 525 M€ entre 2015 et 2016, soit près de 60 M€ de diminution, et d'autre part, à l'inverse, une hausse sensible du produit de la fiscalité qui passe de 1,734 milliard d'euros à 1,792 milliard d'euros entre 2015 et 2016, soit un surplus de 58 M€.

Je tiens d'ailleurs à rappeler au sujet de la fiscalité que si le produit augmente, les taux -comme vous le savez- sont restés, comme annoncé, inchangés en 2016.

Nous allons examiner rapidement les recettes fiscales, les dotations et enfin les autres recettes de fonctionnement.

1° - Les recettes fiscales

Les recettes fiscales représentent 1,792 milliard d'euros et sont réalisées à 101,6 % en 2016 avec un montant voté de 1,763 milliard d'euros. Elles sont donc en augmentation de 3,3 % par rapport au compte administratif 2015 qui indiquait un montant de 1,734 milliard d'euros.

Les recettes fiscales 2016 se ventilent de la façon suivante :

- 43 % sont issus de la fiscalité des entreprises pour un montant total de 767,6 M€, dont :

- * la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 389,3 M€,
- * la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 225 M€,
- * la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 38,7 M€ ;

- 23 % sont issus de la fiscalité des ménages, pour un montant global de 398,6 M€, avec :

- * une taxe foncière à 154,8 M€,
- * une taxe d'habitation à 150,7 M€
- * et une taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 90,3 M€

Il est à noter que cette TEOM totale, c'est-à-dire entreprises plus ménages, représente une recette de 129 M€ au titre de l'exercice 2016 ;

- 34 %, enfin, sont issus des droits de mutation et des autres recettes fiscales pour 626 M€. Je citerai rapidement :

- * les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 272 M€,
- * la taxe de séjour : 6,6 M€,
- * la taxe d'aménagement : 19 M€,
- * la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 113 M€,
- * le fonds national de garantie individuelle : 107 M€,
- * la taxe sur les conventions d'assurances 50,7 M€,
- * ou encore la taxe sur l'électricité : 22,1 M€

Pour synthétiser cette longue liste de chiffres, il faut retenir que cette augmentation du produit de la fiscalité est un excellent reflet du dynamisme de notre territoire. A taux constants, l'augmentation de nos recettes témoigne donc de l'attrait de la Métropole de Lyon pour les entreprises mais aussi pour les ménages. L'augmentation, par exemple, de 8 M€ du produit de la taxe d'aménagement, de 14 M€ de la fiscalité en provenance des entreprises, de 26 M€ des DMTO, témoigne de la vivacité de notre développement et de l'activité sur notre territoire avec une spirale de création de richesses.

Après les recettes fiscales, un regard sur les dotations.

2° - Les dotations

Ces dotations représentent 20 % des recettes et se réalisent à 524,9 M€ en 2016, à comparer aux 584 M€ en 2015. Ces recettes sont en forte diminution (près de 60 M€) entre 2015 et 2016 et traduisent la grande pression exercée sur notre budget -comme je le disais tout à l'heure- par la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation aussi de la contribution de la Métropole à la péréquation horizontale des collectivités.

Les principales composantes des dotations sont :

- d'abord, la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec 442,8 M€ :

* pour le bloc communal, il s'agit des dotations intercommunalité pour 41 M€ et de la dotation de compensation pour 225 M€,

* pour la DGF du bloc départemental, il s'agit de la dotation forfaitaire à 115 M€, la dotation de compensation à 40,4 M€ et encore la dotation de péréquation urbaine à 21 M€ ;

- après la DGF, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, perçue à hauteur de 65 M€ ;

- et des allocations compensatrices de fiscalité pour exonération nationale qui représentent 16,5 M€.

3° - Les autres recettes de fonctionnement

Enfin, après les recettes fiscales et les dotations, quelques mots sur les autres recettes de fonctionnement. Elles s'élèvent tout de même à 309,8 M€ dont, à titre d'exemple -ce ne sont plus que quelques exemples- :

- 41,2 M€ proviennent des péages du boulevard périphérique Lyon nord,

- 36,4 M€ des produits de cessions,

- 12 M€ sont générés par les redevances de parcs de stationnement,

- 33 M€ sont versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),

- enfin, 9 M€ concernent le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion.

Nous avons vu successivement les recettes. Maintenant, nous regardons les dépenses de fonctionnement.

II° - Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses de fonctionnement s'élèvent, au budget principal, à 2,382 milliards d'euros en 2016. Elles sont en augmentation optique de 137 M€, soit + 6,1 % par rapport au compte administratif 2015, avec un taux de réalisation de 96,4 %.

Si je parle d'augmentation optique, c'est naturellement en raison, en 2016, de l'existence d'une dépense tout à fait exceptionnelle en fonctionnement de 136 M€ au titre de la désensibilisation de la dette toxique. Cette dépense exceptionnelle, qui dégrade ponctuellement nos comptes, a donc vocation à être retraitée si nous voulons pouvoir étudier et comparer les données entre 2015 et 2016.

Quelle est, à présent, la répartition des dépenses de fonctionnement du budget principal ? Les principaux postes au CA 2016 sont les suivants :

- les charges générales, tout d'abord, avec 272 M€, ce qui représente 11,4 % des dépenses de fonctionnement,

- les dépenses de personnel avec 384 M€, soit 16,1 % des dépenses de fonctionnement,

- les dépenses du secteur social avec 691 M€, soit 29 % des dépenses de fonctionnement,

- les subventions et participations pour 426 M€, soit 17,9 % des dépenses de fonctionnement,

- les charges financières qui s'élèvent à 179,1 M€ et intègrent les opérations réalisées exceptionnellement, encore une fois au titre de la désensibilisation de la dette,

- les versements aux Communes qui représentent 234 M€, ce qui est un montant identique à celui de l'année précédente,

- la dotation de compensation métropolitaine qui s'élève, je vous le rappelle -c'était les travaux de la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERTC)- à 74,7 M€, Consécutivement à l'arrêté pris par l'Etat dans le cadre de la clause de revoyure qui était prévue, cette dotation de compensation métropolitaine s'établira désormais à 72,3 M€ ;

- enfin, la péréquation atteint 63 M€.

Nous allons pouvoir à présent examiner les principales dépenses de fonctionnement.

1° - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 11 % des dépenses de fonctionnement avec 272 M€, soit une baisse de 10,5 % par rapport à 2015.

Cette baisse est essentiellement due à l'action de la collectivité en matière de politique achat, avec des gains très significatifs liés à la mise en concurrence et aussi à des prix plutôt favorables. Les principaux écarts portent sur les prestations de service où il apparaît une économie de 4,4 M€, l'entretien et la réparation des voiries avec une économie de 3,8 M€, les études et conseils avec une économie de 2 M€ et enfin, les honoraires avec une économie de 1,8 M€.

2° - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 384 M€ en 2016, soit une hausse de 1,8 %.

Cette évolution résulte de différents facteurs, dont les effets sont essentiellement à la hausse et une très faible part à la baisse. A la hausse :

- les évolutions réglementaires nationales telles que :

- * la revalorisation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % en juillet 2016),
- * la mise en application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations,
- * les augmentations de cotisations patronales de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL),
- * l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) ;

- toujours en plus, les évolutions d'effectifs et le glissement vieillesse technicité (GVT) ;

- encore en hausse, la dépense pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a augmenté de 0,7 M€ par rapport à 2015 du fait du rejet d'un certain nombre de dossiers qui ont réduit le taux d'emploi de personnes en situation de handicap à 3,98 %. Un effort tout particulier sur ce point sera d'ailleurs fait dans les prochaines années, grâce au conventionnement récent avec le FIPHFP.

Enfin, dans l'autre sens, c'est-à-dire en moins, avec une économie de 1,2 M€ qui vient en compensation très partielle des augmentations précédentes, il s'agit des dépenses de personnels extérieurs (- 1,1 M€ pour le boulevard périphérique nord de Lyon passé en gestion privée) ou encore d'une baisse du recours à l'intérim.

Ainsi, la croissance des charges de personnel constatée en 2016 résulte avant tout de mesures exogènes, notamment réglementaires. Cela conforte la stratégie de la collectivité consistant, d'une part, à absorber budgétairement les effets du GVT ou la couverture de nouveaux besoins et, d'autre part, à limiter l'allocation de crédits supplémentaires aux seules mesures nouvelles décidées au niveau national ou aux postes par ailleurs gagés par des financements extérieurs ou des retours sur investissement par des économies ou recettes supplémentaires.

3° - Les dépenses du secteur social

A présent, le poste le plus important concernant les dépenses réelles : il s'agit des dépenses du secteur social. Elles sont réalisées à 97,4 % pour 691 M€ en 2016. On y trouve notamment :

- les frais de séjour et d'hébergement pour 291,7 M€, qui concernent les personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance ou encore les personnes âgées et l'accueil familial,

- le revenu de solidarité active (RSA), quant à lui réalisé à 222,4 M€ pour 227,2 M€ prévus, grâce à une stabilisation du nombre d'allocataires,

- l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) s'élève à 99 M€,

- la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) représentent ensemble 55,9 M€,

- enfin, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi représente une somme de 11,3 M€.

4° - Les subventions et participations

Enfin, quelques précisions concernant les subventions et les participations : elles sont réalisées respectivement à hauteur de 98,2 % et de 426,1 M€. Ce poste budgétaire comprend une typologie de dépenses assez diverses, telles que :

- la participation à des organismes comme le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) qui atteint 144 M€ en 2016 (en 2015, il s'agissait de 148,6 M€) ou encore le SDMIS (service départemental métropolitain d'incendie et de secours) avec 113,9 M€,

- les dotations aux collèges qui passent de 20,7 M€ à 22,3 M€ en 2016 en raison de l'évolution d'effectifs,
- les subventions, 95,2 M€, dont 56,5 M€ aux organismes de droit public et 38,7 M€ aux organismes de droit privé,
- les contributions aux budgets annexes, qui comprennent essentiellement la contribution du budget principal au budget eaux usées au titre des eaux pluviales, pour un montant de 17,5 M€,
- enfin, les indemnités des élus qui restent stables en 2016 pour 4,6 M€.

Le chantier marges de manœuvre

Je terminerai le chapitre des dépenses de fonctionnement avec un bref zoom sur le chantier marges de manœuvre dont je suis appelé à parler régulièrement.

Comme vous le savez, notre collectivité est lancée dans une démarche, le chantier marges de manœuvre, qui a pour objet de rechercher des économies dans les dépenses de fonctionnement ainsi que des recettes supplémentaires, afin de nous permettre de compenser la baisse des dotations que subit notre collectivité, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises.

Cette recherche de marges de manœuvre, d'un montant nécessaire annuel de 35 M€, contribue également à maintenir notre autofinancement pour soutenir le haut niveau d'investissement souhaité par la collectivité.

Au titre de l'exercice 2016, ce projet marges de manœuvre s'est traduit positivement et principalement dans trois domaines :

- la dette, avec l'opération de désensibilisation dont je vous ai parlé,
- les subventions, avec un effort demandé à nos partenaires extérieurs suivant un fil directeur de - 16 % des subventions sur trois ans de manière globale,
- et le personnel, avec une grande maîtrise de la masse salariale.

Nous avons vu déjà les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il nous appartient à présent de regarder l'autofinancement.

III - L'autofinancement

Quelques mots tout d'abord pour vous rappeler l'importance de cette notion d'autofinancement. Ainsi, le schéma que vous avez à l'écran présente le mécanisme de financement de la section d'investissement via cet autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement.

Je rappelle que l'autofinancement brut représente le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il traduit donc la capacité d'investissement de la collectivité sur ses fonds propres. Il met en exergue l'importance de notre action sur la section de fonctionnement afin de dégager le maximum de ressources pour maintenir notre capacité à investir.

Il permet également de comprendre l'importance de dégager des ressources très significatives pour couvrir nos besoins de financement en investissement sans accroître notre endettement.

Les données du compte administratif 2016

Quelques explications propres au compte administratif 2016 : comme je vous l'indiquais en introduction de cette présentation, la désensibilisation de la dette a induit une dépense exceptionnelle de fonctionnement de 136 M€. J'insiste mais c'est un élément important qui permet de comprendre les chiffres que nous vous présentons.

Ainsi, si le montant d'autofinancement brut apparaît à 244 M€ dans les comptes 2016, ce montant doit être retraité de la dépense exceptionnelle dont je viens de parler, liée à la désensibilisation. On obtient ainsi un autofinancement brut de 380 M€ au titre de l'année 2016 et non pas 244 M€ ; ces 380 M€ sont naturellement à comparer aux 384 M€ qui avaient été constatés au CA 2015.

A défaut de ce retraitement -et c'est ce que je disais tout à l'heure-, vous auriez eu l'impression d'une dégradation financière de la collectivité, ce qui n'est absolument pas le cas puisque cette opération de désensibilisation a eu un impact ponctuel sur notre budget, en contrepartie d'ailleurs d'un gain structurel en matière d'intérêts de la dette très significatif.

En conséquence, il convient de retenir que le niveau d'autofinancement de notre collectivité est quasiment équivalent à celui de 2015, ce qui, comme l'année précédente, a permis à la Métropole de minimiser le recours à l'emprunt et même de diminuer légèrement l'encours de dette.

Après l'autofinancement, parlons logiquement à présent de l'investissement.

IV – Les dépenses d'investissement

Quelques mots sur les crédits de paiement, avant de présenter quelques diapositives. De manière globale, les dépenses d'investissement 2016 sont de 610 M€, à comparer aux 587 M€ de 2015.

Les dépenses d'investissement du périmètre PPI (programmation pluriannuelle d'investissements), tous budgets, s'élèvent, quant à elles, à 397,4 M€ et les recettes à 73,7 M€.

La répartition de ces dépenses par principales politiques va vous être présentée rapidement à présent, avec quelques diapositives, secteur par secteur :

- tout d'abord, sur **le domaine des solidarités et de l'habitat** qui représente un montant total de 72,5 M€, vous noterez :

* 39 M€ pour les aides à la pierre,

* 2,7 M€ relatifs aux travaux à l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) et de reconstruction de la pouponnière,

* 2,7 M€ de subventions aux offices HLM,

* et enfin 1,4 M€ de soutien à l'éco-rénovation ;

- pour **l'aménagement du territoire**, il s'agit d'un montant de 103,8 M€. Là aussi, le détail s'affiche, ce qui me dispense de tout rappeler. Simplement, sur ces 103 M€, il y a :

* 10 M€ pour les démolitions et travaux de voirie dans le quartier Terrailon et 1,3 M€ pour les démolitions et la requalification des espaces publics du secteur Caravelle,

* 8,4 M€ pour les rachats de voiries liés à l'aménagement du Plateau de la Duchère,

* ou 10,6 M€ pour les acquisitions foncières pour le compte des Communes et Offices publics de l'habitat ;

- quant à **la mobilité**, elle représente un montant global de 84,8 M€. Là aussi, tout cela apparaît, je ne vous dirai que les principaux :

* 2,9 M€ pour la réalisation du parvis des Halles et le comblement de la trémie de la rue Garibaldi,

* 1,8 M€ pour le prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile,

* ou encore 47,2 M€ pour les grosses réparations et aménagements de voiries, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux ;

- enfin, la présentation de quelques sujets pour le domaine de **l'économie, l'éducation, la culture et le sport** pour 59,2 M€. Vous trouvez ainsi :

* 1,4 M€ pour le soutien aux pôles de compétitivité,

* 10,4 M€ pour les projets liés à l'enseignement supérieur autour de Lyon Cité campus,

* 29,1 M€ pour l'éducation dont 12,7 M€ de constructions et restructurations lourdes, comme à Meyzieu, Champagne au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Caluire et Cuire ou Lyon 3°.

Je vous rassure, nous en aurons bientôt terminé après l'examen de la dette métropolitaine.

V - La dette

1° - Caractéristiques de la dette

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le bon niveau de l'autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt et ainsi de maintenir une capacité d'emprunt significative pour financer les investissements à venir dans les prochaines années.

Quelles sont les caractéristiques de notre dette ? Elles sont à présent très satisfaisantes :

- tout d'abord -cela apparaît sur le tableau-, l'encours au 1^{er} janvier 2017 est de 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliard d'euros au budget principal,

- la renégociation durant l'année 2016 de la dette structurée permet d'afficher un encours totalement sécurisé, classé à 100 % en catégorie A1 et B1 selon la charte Gissler. Je rappelle que cette charte mesure le niveau de dangerosité des emprunts. Avant la désensibilisation, nous comptons quelques emprunts en F6, c'est-à-dire des plus dramatiques qui soient,
- cette renégociation de la dette permet également d'afficher un très bon taux moyen estimé au 1^{er} janvier 2017 à 1,93 %, en comparaison à celui de 3,25 %, un an auparavant,
- vous notez également une durée résiduelle moyenne de notre dette de 12 ans et 9 mois, soit inférieure aux 13 ans et 5 mois de l'année dernière,
- enfin, l'annuité 2017 des emprunts serait de 192,6 M€ avec 147,9 M€ de remboursement du capital et 44,7 M€ de charges d'intérêts.

Opération de désensibilisation de la dette

Je vous ai beaucoup parlé dans ma présentation de l'événement important que constitue pour notre collectivité cette opération désensibilisation. Je pense qu'il n'est pas inutile qu'en quelques mots, ou plus exactement en quelques chiffres, je vous en rappelle les données.

La Métropole, dans le cadre de cette opération de désensibilisation, a versé une indemnité de remboursement anticipé de 274 M€, avec un montant de 135,6 M€ réglé en fonctionnement. Pour payer ces 274 M€, je vous rappelle -je crois qu'il faut l'avoir en mémoire- que 139 M€ ont été financés auprès de la SFIL (Société de financement local), 40 M€ ont été refinancés auprès de l'AFL (Agence France locale) et, enfin, 95,6 M€ ont été autofinancés. Ce rappel me paraissait utile.

2° - Endettement à long terme

Pour en terminer avec le chapitre de la dette, vous pouvez constater sur la dernière diapositive qui s'affiche une répartition de la dette par type de taux.

Vous pouvez constater que les emprunts à taux fixe représentent, avec 1,227 milliard d'euros, plus de la moitié de l'encours total. Viennent ensuite les emprunts à taux variable pour 671 M€, soit 36 % du total, puis les emprunts indexés sur le livret A et les emprunts à taux barrière pour respectivement 9 % et 0,4 % du total de l'encours. Même si j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors de présentations précédentes, je tiens à vous rappeler que les emprunts à taux variable utilisés par la Métropole de Lyon sont des produits classiques tout à fait sécurisés.

J'en aurai fini de cette présentation que j'espère suffisamment claire et détaillée.

Conclusion

Je dirai simplement, en conclusion, que ce compte administratif 2016 met en évidence le dynamisme de notre territoire et la maîtrise de notre gestion, permettant ainsi de maintenir les grands équilibres budgétaires de notre Métropole dans un contexte compliqué pour les finances des collectivités territoriales. Ainsi, la stabilité de nos dépenses de fonctionnement est un gage de notre rigueur de gestion et de tous les efforts accomplis pour maintenir les dépenses. De même, la stabilité de nos recettes de fonctionnement, malgré une baisse des dotations de 60 M€ en 2016, est la traduction de nouvelles ressources perçues grâce à la dynamique de notre territoire.

Grâce à ce qui précède, la Métropole de Lyon maintient son niveau d'autofinancement à hauteur de celui de 2015, permettant ainsi de minimiser son appel à l'emprunt pour financer ses investissements. Avec une dette en légère baisse et la fin des emprunts toxiques, la situation financière de la Métropole à fin 2016 peut être jugée comme satisfaisante. J'espère que vous partagerez cet avis positif et également objectif.

Avant de clore mon propos, je tiens à remercier les services, notamment le service des finances, pour m'avoir aidé à préparer cette présentation du compte administratif 2016 mais, plus encore, pour avoir participé avec succès à deux très gros chantiers : en 2015, la CLERCT départementale et, en 2016, la désensibilisation de la dette.

Cela me permet de rappeler -bien que, je le sais, vous en ayez tous conscience-, que le rôle des services est de préparer et d'éclairer les éléments d'arbitrage par un travail pouvant exiger une très forte expertise. Mais c'est l' élu qui a le rôle essentiel consistant, à travers une bonne compréhension des enjeux, à fixer les orientations, déterminer les calendriers et rendre les arbitrages nécessaires. Au-delà du grand professionnalisme des services, ce sont bien les élus et singulièrement dans notre collectivité les Vice-Présidents en charge des thématiques qui, pour chaque projet, pour chaque acte d'administration, en appréhendent l'opportunité, déterminent les priorités, promeuvent les solutions et fixent l'agenda emportant l'adhésion.

Concernant le fonctionnement de l'équipe élus/administration, je ne peux accepter, nous ne pouvons accepter qu'un élu, lui-même membre d'un exécutif, puisse déclarer aux médias, sans doute par colère ou mauvaise intention -je cite- : "La fonction d'élu reste relativement limitée" ; selon lui, "nous ne sommes que des rapporteurs qui portent de bonnes paroles, et c'est déjà beaucoup". Cela est inadmissible. J'aurais pu, dans ma conclusion sur ce sujet, être beaucoup plus violent car j'ai été très sincèrement choqué par de tels propos. Je me contenterai de rappeler -et tout le monde ne se sentira pas visé, je vous mets bien à l'aise- que chaque élu doit avoir pour souci de valoriser notre fonction et non pas de la minimiser.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brumm, je vous remercie.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui a été déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Les budgets consolidés retraités, etc.*" de la section "**I - Les résultats tous budgets retraités**", il convient de lire : "2 927,7 M€" au lieu de "3 063,3 M€".

Au sein du compte administratif 2016 -budget principal, présenté selon la maquette réglementaire : l'annexe IV- B Annexes patrimoniales : annexe B 1.2. Etat de la dette - Répartition par nature de cette page 169 est modifiée comme ci-après annexée."

(Annexe de la note pour le rapporteur -**VOIR** annexe 2 page 81-).

La conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : je passe la parole au GRAM pour une minute. Nous écoutons monsieur Gachet, merci beaucoup.

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Simplement une explication de vote : nous nous sommes abstenus au moment du budget primitif, nous nous abstiendrons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif est l'occasion pour notre assemblée de vérifier la mise en œuvre de nos décisions budgétaires. C'est donc le moment d'envisager de les conforter, de les infléchir ou de les réorienter et, de ce point de vue, le rôle des élus -comme il vient d'être indiqué- est absolument essentiel, en lien avec l'excellence du travail des services.

Un premier regard sur ce compte administratif donne une impression positive. Au-delà des chiffres que nous venons d'entendre, nous voyons bien que les orientations sont tenues de manière sérieuse et rigoureuse. Nous avons la capacité de maintenir un haut niveau d'investissement et de fonctionnement tout en réduisant notre dette.

Important pour les habitants, nous réussissons à sanctuariser les dépenses sociales "qui ne connaîtront pas de diminution d'ici la fin du mandat" indique le budget primitif 2017. Nous voulions insister, monsieur le Président, en cette nouvelle phase de la mandature, sur cet engagement et même il faudrait que ces dépenses progressent car les demandes d'allocations augmentent.

Mais c'est là que nous mesurons les dégâts potentiels causés par la réduction des dotations de l'Etat. Ces réductions vont se percuter à partir de 2018 avec la montée en puissance de la mise en œuvre de nos politiques, tant en investissement qu'en fonctionnement, les deux étant intimement liées.

C'est là aussi et surtout que plane sur notre assemblée la Conférence territoriale organisée au Sénat lundi dernier. Deux mesures redoutables sont annoncées :

- d'abord, la suppression de la taxe d'habitation au lieu de sa refonte. Ce sont 158 M€ en jeu pour notre Métropole. Nous avons noté qu'il s'agissait d'un dégrèvement avec paiement par l'Etat de l'impôt dû, au lieu d'une exonération compensée non actualisée. Moindre mal, dit-on, mais nous restons défavorables à une telle mesure qui rompt le lien fiscal des collectivités avec leurs contribuables et fragilise la libre administration des collectivités ;

- ensuite, les 13 milliards d'euros de réductions supplémentaires de dépenses de fonctionnement demandées aux collectivités : un pacte de confiance éventuel serait contractualisé la première année et, si rien ne se passe, correction imposée par l'Etat pour la seconde. "La confiance aux collectivités", dit-on au Gouvernement, mais pas trop tout de même !

Pour notre Métropole, vous voudrez bien nous indiquer l'effort financier à économiser en dépenses de fonctionnement que cela va représenter. Ce sera probablement lourd pour notre collectivité et cela va

certainement fragiliser les moyens financiers de notre action. Nous serons donc attentifs à la mise en œuvre effective d'un tel pacte annoncé ; car où rogner encore plus nos dépenses de fonctionnement puisque, à bien des égards, nous sommes déjà "à l'os" ? Regardez les lignes comparatives du CA 2016 par rapport au CA 2015 sur l'habitat, la mobilité, l'environnement : respectivement moins 14 M€, moins 54 M€, moins 5 M€.

Mais il y a une ligne budgétaire dans les dépenses de fonctionnement que l'on ne touche jamais ! En effet, l'indicateur gestion financière augmente d'une année sur l'autre de 210 M€, incluant la désensibilisation de la dette -dont on a bien parlé dans la présentation- due aux emprunts toxiques pour 135 M€. Oui, c'est une très bonne raison. Mais la question "Où va cet argent et à quoi sert-il ?" reste complètement posée.

Et si nous étudions la charge de la dette, à savoir le remboursement annuel du capital, les intérêts plus l'indemnité de remboursement anticipé, soit 368 M€, pouvons-nous suggérer que ce soit sur cette ligne-là que les frais de fonctionnement soient réduits ? Petite parenthèse nationale d'ailleurs : il y a une semaine, Google France a échappé à un redressement fiscal de 1,115 milliard d'euros. Pour en revenir à nos frais financiers et à l'indemnité de remboursement anticipé, c'est tout de même par là qu'il faut aller chercher les économies de dépenses de frais financiers.

Nous vous proposons donc, très sérieusement et avec insistance car ce n'est pas la première fois, de prendre les initiatives nécessaires auprès du Gouvernement et du ministère des Finances pour aller chercher cet argent-là. Nous le faisons d'abord parce que nous considérons que l'indemnité de remboursement anticipé est une pénalité infligée aux collectivités. Cette pénalité nous est infligée pour notre bonne gestion puisque nous remboursons avant terme les emprunts contractés, accélérant ainsi la réduction de la dette -la nôtre et celle de la Nation-, ce qui nous est impérativement demandé. Quel paradoxe inacceptable ! Ensuite, il s'agit là d'argent public, c'est celui de nos concitoyens. Enfin, les banques que nous avons sauvées lors du fiasco de la crise financière en 2008 devraient nous renvoyer l'ascenseur, d'autant qu'elles ne sont pas à l'abri d'une nouvelle crise, comme vient de le rappeler fort à propos monsieur Patrick Artus aux Rencontres de l'économie d'Aix-en-Provence.

En conséquence, et pour en terminer pour aujourd'hui, nos résultats nous donnent encore...

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jacquet, vous avez dépassé votre temps.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Je n'avais plus qu'une conclusion mais je passerai.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, concluez !

M. le Conseiller délégué JACQUET : Vous voulez que je conclue ? (*Brouhaha dans la salle*)

M. LE PRESIDENT : Ne vous laissez pas déstabiliser, allez-y, monsieur Jacquet, s'il vous plaît.

M. le Conseiller délégué JACQUET : En conclusion, nous pensons qu'en plus de nos politiques publiques de base, nous devrions tout de même réaffirmer la nécessité de prioriser la jeunesse, enjeu transversal qui devrait mobiliser toutes nos politiques. Nous devons aussi encourager aussi les associations, malmenées ces dernières années par des réductions de leurs subventions. Nous devons enfin continuer à prioriser les actions en faveur des conditions et du bien-être au travail de nos fonctionnaires.

Merci, mes chers collègues, merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de terminer.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui le compte administratif 2016, le deuxième en situation de plein exercice. L'avantage est que nous pouvons maintenant comparer ce qui est comparable.

Cette comparaison est éclairante car elle nous permet de nous rendre compte très précisément de la photographie concrète des recettes et des dépenses engagées par la collectivité. Au regard des grandes lignes, nous voyons une Métropole en bonne santé financière.

L'autofinancement brut continue d'augmenter pour atteindre plus de 483 M€. Il nous est très utile pour faire face au remboursement de la dette en capital et financer à l'avenir une partie de l'investissement. C'est pour nous l'une des données les plus importantes, afin de garantir dans la stratégie financière un effet de levier sur l'investissement.

Nous évoquons la dette et nous sommes satisfaits de voir la capacité de désendettement atteindre 4 ans et 3 mois. Un tel recul ne peut qu'être bénéfique et permettra d'augmenter la part du budget aux crédits d'investissement et de fonctionnement.

Ces résultats devraient concourir à une augmentation notable des lignes de crédits thématiques et c'est le cas pour quelques volets que nous saluons, monsieur le Président : le volet insertion et emploi est en hausse de près de 8 M€ ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche ou la culture ; autant de thématiques qui attestent que la Métropole fait le choix de ces priorités et nous ne pouvons qu'y adhérer.

Nous sommes plus réservés au regard de la baisse, par exemple, du montant du volet protection maternelle et infantile ou habitat et logement. Nous vous faisons déjà part de notre inquiétude en début d'année de voir l'agglomération lyonnaise, bien que très attractive en termes d'enseignement supérieur, être dans le bas du classement en ce qui concerne l'offre de logements étudiants.

Le nouveau rapport de la Fédération nationale des agences d'urbanisme place également la Métropole lyonnaise dans les territoires où l'intensité de la pression sur le parc locatif social est la plus importante de France. Il nous semble donc primordial d'accentuer encore plus l'effort de construction sur l'ensemble de notre territoire.

Nous notons que l'augmentation du budget principal est en grande partie absorbée par le volet gestion financière. Le passage de 60 à près de 180 M€, lié notamment à la volonté de renégocier rapidement la dette structurée, est un choix courageux car il permettra à notre collectivité de continuer d'investir par la suite. Nous avons soutenu le choix de l'exécutif en la matière et nous continuerons de le faire.

Nous mesurons toute la difficulté et le travail qu'a demandé la restructuration de la dette et sommes conscients que les choix de l'exécutif nous permettent de connaître un résultat net excédentaire.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, le groupe PRG juge le compte administratif que vous nous présentez très positif dans son ensemble et évidemment nous le voterons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Piantoni. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce compte administratif 2016 présente une double spécificité

- il s'agit du deuxième compte administratif de la Métropole, ce qui permet de faire des comparaisons, à périmètre constant, entre les exercices 2015 et 2016,

- deuxième spécificité : en tant que nouveau Président de la Métropole de Lyon, vous portez ce rapport budgétaire alors même que les arbitrages et orientations budgétaires 2016 ont été pris par votre prédécesseur.

Nous constatons la baisse importante de la dotation de l'Etat, environ 60 M€ de perte et des recettes fiscales en hausse, en grande partie au niveau des droits de mutation et aussi de la fiscalité des entreprises. Ceci démontre -comme l'a indiqué Richard Brumm- l'activité de la région lyonnaise, la hausse des recettes fiscales compensant tout juste la baisse de la DGF.

Nous constatons également une hausse des dépenses de personnel d'environ 7 M€, hausse essentiellement due à des mesures nationales. Au niveau des dépenses à caractère social (RSA, frais de séjour, APA -allocation personnalisée d'autonomie-), nous constatons là aussi une hausse globale d'environ 15 M€, soit un peu plus de 2 % du budget de fonctionnement.

Ces deux constats démontrent l'absolue nécessité, au-delà du plan marges de manœuvre, d'engager très rapidement des changements structurels au niveau de la Métropole. Nous le demandons depuis des mois ou plutôt des années. Il convient d'ouvrir en toute transparence avec les Communes le chantier de la mutualisation Communes-Métropole.

A ce propos, qu'en est-il du pacte de cohérence métropolitain ? Où en sommes-nous de sa mise en œuvre concrète ? Avons-nous des résultats, aussi bien en termes d'amélioration du service rendu mais également au niveau des économies financières, de ce pacte de cohérence métropolitain, tant pour la Métropole que pour les Communes ?

La réalisation du budget est l'illustration de choix politiques. Pour illustrer les arbitrages faits par votre prédécesseur, je vais revenir sur le dossier de la mobilité : comme nous l'avions dénoncé lors du vote du budget, la subvention versée par la Métropole au SYTRAL a baissé de presque 4 M€ entre 2015 et 2016 -Richard Brumm l'a rappelé tout à l'heure-, baisse qui a été poursuivie dans le budget 2017 (moins 3 % supplémentaires). Cette baisse est pour nous incohérente à l'heure du déclassement de l'axe autoroutier A6-A7, déclassement qui va nécessiter un renforcement de l'offre de transports en commun.

La mobilité est une priorité pour les habitants et les entreprises de la Métropole. C'est un facteur d'attractivité économique, d'équité sociale et de santé publique pour lutter contre la pollution de l'air.

Cette baisse de la subvention de la Métropole au SYTRAL va a priori s'amplifier et se poursuivre puisque, dans les nouveaux statuts du SYTRAL qui devraient être adoptés demain en comité syndical du SYTRAL, l'objectif est d'arriver en 2020 à un montant de subvention de la Métropole de 127 584 000 €. Cela représenterait donc une baisse de plus de 14 % de la subvention de la Métropole au fonctionnement du SYTRAL en cinq ans.

Faire de la politique autrement, c'est indiquer ses priorités et les tenir.

Pour finir, dans la rubrique investissement de ce compte administratif, nous regrettons la très faible part des investissements destinés aux modes doux, aux modes actifs et au covoiturage. Au total, 2 M€ sur les 85 M€ d'investissement dans le domaine de la mobilité. Au-delà du choix budgétaire, il y a bien là une décision politique.

Pour toutes ces raisons et en cohérence avec le vote de notre groupe lors de l'examen du budget, nous voterons contre le compte administratif 2016.

Les élus UDI attendent avec intérêt, monsieur le Président, les arbitrages que vous ferez dans le cadre de la préparation du budget 2018 de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de soulever deux points qui me paraissent encourageants à ce jour à l'examen des comptes administratifs 2016.

Tout d'abord, la dette : sans crier un ouf de soulagement, nous pouvons constater que cet épisode qui a soulevé de nombreuses polémiques est aujourd'hui maîtrisé. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de pouvoir aborder l'avenir avec un peu plus de sérénité, surtout dans un contexte d'économies drastiques pour notre collectivité. Certes, les dépenses de fonctionnement de notre budget principal augmentent fortement, principalement en raison des 135 M€ d'indemnités liées à la désensibilisation de notre dette toxique mais nos encours bénéficient d'un classement qui nous fait espérer que la situation ne présente plus les risques que nous avons connus dans le passé.

En second lieu, nous notons l'attractivité du territoire pour les entreprises et les ménages grâce aux actions menées en matière de politique de développement économique, de soutien à la création d'entreprises, d'innovation et de compétitivité de nos centres universitaires et de recherche. Nos politiques culturelles et sportives participent également à l'attractivité de notre territoire et contribuent ainsi à l'accroissement de la démographie métropolitaine.

Cela se traduit par une augmentation, à taux constants, de nos recettes fiscales : + 15 M€ en provenance des entreprises, + 4 M€ en provenance des ménages et + 10 % de taxe de séjour. Ces recettes fiscales nous permettent, pour le moment, de compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat qui sont, pour certaines, un peu moins fortes que prévu. Nous pouvons nous en féliciter.

Pour rester sur le registre de la fiscalité, nous notons cette année encore que les recettes de la TEOM sont conséquentes et très supérieures à nos dépenses de collecte et de traitement. Nous nous félicitons de cette situation et nous demandons à nouveau qu'une partie plus importante des recettes soit affectée à la prévention ; ainsi, 1 M€ par an, soit 2 % de l'excédent, fléché sur le zéro gaspillage et l'économie circulaire serait nécessaire.

Concernant cette fois-ci notre politique sociale, les moyens que nous nous donnons sont-ils vraiment à la hauteur des enjeux et des réalités que vivent nombre de nos concitoyens ? Le compte administratif 2016 montre une augmentation de nos dépenses à caractère social : + 3 M€ pour l'aide aux personnes âgées, + 9 M€ pour le RSA, et + 4 M€ pour les frais de séjour d'hébergement liés à la protection de l'enfance, etc. Il est d'usage d'expliquer ces augmentations par la revalorisation réglementaire des minima sociaux. Mais attention à la stabilisation du nombre d'allocataires RSA : elle est sans doute artificielle dans la mesure où nombre de nos concitoyens ne font pas ou plus valoir leurs droits.

Sur la question de la compensation du handicap, nous prenons bonne note des engagements de la Métropole mais nous savons aussi que les services de la MDMPH (Maison départementale des personnes handicapées) sont débordés par l'augmentation des dossiers et l'accroissement des délais de traitement des prises en charge. Il en va de même pour la politique vieillesse : nous avons tous en mémoire les mouvements de grève de personnels d'EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui traduisent des conditions de travail rendues difficiles par le manque d'effectifs.

Aussi, à côté du rayonnement vertueux de la Métropole, il nous faut aussi regarder la réalité sociale de nombre de nos concitoyens les plus fragilisés qui ne sont pas ou plus en capacité de prendre le train du développement de la Métropole. A ce titre, nous pouvons déplorer que la Métropole ne donne pas l'exemple en matière de taux d'emploi de personnes en situation de handicap qui atteint péniblement les 4 %.

A l'interface entre les enjeux environnementaux et sociaux, nous sommes satisfaits du nombre de constructions de logements sociaux affiché (environ 4 000) et de la montée en puissance de l'éco-rénovation. Ceci dit, pour ce qui concerne les collèges, nous devrions pouvoir passer à plus de cinq collèges par an, sinon nous serons loin de notre objectif fixé par le plan climat pour 2020 et il nous faudrait plus de quinze ans pour traiter tous les collèges de la Métropole.

Pour essayer non pas de conclure mais d'engager une nouvelle réflexion, il ne vous a pas échappé, monsieur le Président et chers collègues, que la situation de notre planète Terre est au plus mal, pour ne pas dire catastrophique. Il ne se passe pas une semaine sans que la presse ne se fasse l'écho de faits alarmants et dramatiques, dont les vagues de chaleur que nous connaissons ne sont que les épiphénomènes. Aujourd'hui, nous sommes les témoins paisibles de l'accélération de la disparition de milliers d'espèces animales, dans l'attitude bien connue du "jusqu'ici tout va bien". Mais, en dépit de cela, nous continuons à travailler sur des orientations budgétaires qui ne traduisent pas -ou insuffisamment en tout cas- la prise en compte de cette situation alarmante.

Pour illustrer mon propos, je citerai quelques exemples sur la question des mobilités : les recettes de péage du périphérique nord sont en croissance, les recettes associées aux Vélo'v ne sont que de 3,9 M€ alors que les loyers perçus des parcs de stationnement sont de 12,2 M€. Si sa part modale ne cesse de diminuer, la voiture est encore très ou en tout cas sans doute trop présente dans nos mobilités. Dans ce cadre, la baisse de 3 M€ des dépenses de fonctionnement du SYTRAL nous interpelle et nous incite à la vigilance.

Pour conclure, monsieur le Président, compte tenu des recettes enregistrées, ne faudrait-il pas revoir la pression exercée par le chantier marges de manœuvre et identifier de nouveaux arbitrages lors d'un prochain comité budgétaire pour réorienter nos investissements vers plus de développement durable ?

Les élus Europe Ecologie-Le Verts voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie. Je remercie aussi, monsieur Brumm.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Chers collègues, quelques jours seulement après l'élection du nouvel exécutif de la Métropole, l'examen de ce compte administratif 2016 revêt une dimension toute particulière et marque, à mi-mandat, une étape importante. Trois éléments principaux en ressortent :

- en premier lieu, nous pouvons nous féliciter du dynamisme de notre territoire qui nous permet de bénéficier d'une hausse significative des recettes fiscales. C'est toute l'action de la Métropole qui porte ici ses fruits, notamment notre politique volontariste en matière d'attractivité, à l'image de l'année 2016, avec 15 000 emplois créés et plus de 110 nouvelles entreprises accueillies sur le territoire.

Et c'est bien ce dynamisme qui nous permet de compenser en grande partie le choc budgétaire que constitue la baisse des dotations de l'Etat avec, cette année encore, 60 M€ de manque à gagner qui viennent se cumuler aux baisses des années précédentes, soit pour nous l'équivalent du budget de nos actions en matière d'économie, d'éducation, de culture et de sports réunies ;

- un deuxième élément de satisfaction pour les élus de notre groupe est la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement grâce à des efforts importants de rationalisation budgétaire, efforts initiés dans le cadre du chantier marges de manœuvre. Nous pouvons noter ainsi un recul significatif des charges générales de fonctionnement (environ - 10 %) ou la stabilisation de la masse salariale et des subventions versées par la Métropole.

Si l'évolution globale des dépenses de fonctionnement semble importante, elle est en réalité la conséquence du paiement de la pénalité pour sortir des emprunts toxiques. Ce choix difficile que nous avons fait l'année dernière était nécessaire. Il nous a permis de sécuriser notre endettement et de réduire le montant de nos charges financières. Nous pouvons désormais nous projeter sereinement dans l'avenir pour cette deuxième partie de mandat ;

- enfin, nous observons en 2016 une augmentation relativement modérée des dépenses sociales, ce qui contraste avec les années précédentes, grâce notamment à la faible hausse du nombre d'allocataires du RSA. C'est le signe que la situation socio-économique s'améliore et, là encore, nous pouvons nous en réjouir.

Au final, ce compte administratif 2016 nous offre le recul nécessaire après deux années d'exercice budgétaire. Il vient confirmer la capacité de la Métropole -et c'est bien sur ce terrain-là qu'elle est particulièrement attendue- à assumer dans un contexte budgétaire contraint ses nombreuses compétences, dont celles héritées du Département, tout en préservant des marges de manœuvre pour alimenter un grand programme d'investissement.

Cette situation financière solide doit aujourd'hui nous permettre de continuer à investir et préparer l'avenir, notamment accélérer la mise en œuvre de notre programmation pluriannuelle d'investissement sur l'ensemble du territoire mais aussi poursuivre au quotidien un programme d'actions ambitieux dans nos différents champs de compétences, là-même où les attentes de nos concitoyens sont si fortes.

C'est en poursuivant dans cette voie que nous ferons de la Métropole de Lyon une réussite et c'est toute l'ambition du nouvel exécutif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Cinq minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord un petit commentaire liminaire sur le plan de salle. Vous avez pu remarquer qu'il y a eu un peu de flou. En tout cas, visiblement, vous avez du mal à gauche, monsieur le Président ! Le groupe qui s'appelle encore Socialiste doit chercher où il peut bien se placer. Il a essayé de faire croire qu'il était la gauche de cette assemblée. Je vous le répète, il s'appellera un jour "En marche" et sa place est bien au centre. Et je suis certain que vous trouverez une solution pour que le groupe Communiste retrouve sa place qui, lui, tient bien le cap à gauche. Je vous suggère d'ailleurs, cela ne choquerait personne, que monsieur le Ministre de l'Intérieur -si c'est le sujet- soit à la tribune -cela ne nous gênerait absolument pas- pour les jours où il pourra venir.

Pour en revenir au compte administratif, notre groupe s'abstiendra, comme pour les délibérations de budget supplémentaire, d'abord parce que -ce qui a été dit par plusieurs- ce sont tout de même 135 M€ de pénalités de dette toxique. Monsieur Brumm, vous nous dites que c'est un impact "ponctuel". Vous avez un sens du point qui est assez massif, si vous me permettez. Alors, vous auriez pu dire "exceptionnel" mais cela donnait de l'importance aux faits ; alors peut-être "ponctuel" c'était le réduire un peu. Mais rappelons que ces 135 M€ c'est donc plus que nos dépenses de fonctionnement sur les solidarités et l'habitat, c'est plus que nos dépenses sur la mobilité.

Bref, c'est tout sauf un problème ponctuel ! C'est un choix que vous avez fait, s'appuyant sur une loi de circonstance faite en faveur des banques, qui repose sur quelques principes clairs qu'il faut rappeler :

- les banques n'ont pas de comptes à rendre,
- il faut leur payer des pénalités si nous voulons sortir des contrats léonins qu'elles nous ont imposés,
- une fois que nous sommes sortis des anciens contrats, nous les revoyons pour financer la dette, c'est-à-dire qu'elles refont du business sur ce qui reste de ce qu'elles ont résolu. Il faut tout de même applaudir des deux mains comment les financiers ont su retourner la situation en leur faveur.

Le deuxième élément bien sûr -tout le monde l'a dit-, ce sont les 60 M€ de baisse de dotations de l'Etat et nous le savons -cela a été dit-, ce n'est pas fini. Alors peut-être que -si vous me permettez ce jeu de mots- de l'intérieur du Gouvernement, vous saurez jusqu'où cela va aller ; parce que 10 milliards d'euros, 13 milliards d'euros... mais pourquoi s'arrêter ? Pourquoi finalement conserver même un principe de dotation de l'Etat aux collectivités locales ?

Troisième élément, vous faites état de la hausse de la fiscalité notamment des entreprises et de l'attractivité de l'agglomération. Je laisserai Michèle Picard tout à l'heure évoquer à ce sujet, à propos de la dotation de solidarité communautaire, le fait que les Communes, elles, ne sont plus bénéficiaires de cette dynamique.

A la dernière séance, notre collègue Ministre de l'Intérieur déclarait que -je le cite- les premières mesures du Gouvernement ne seraient peut-être pas comprises dans un premier temps. Visiblement, le plus haut responsable militaire n'a pas compris tout de suite. Alors, le Président lui a expliqué tout de suite, sans perdre de temps. Mais si l'on peut démettre un Général, on ne change pas de peuple, monsieur le Président et chers collègues. Vous pouvez être sûrs que le peuple a bien compris tout de suite la nature de ce Gouvernement et son orientation à droite toute et que ce peuple se prépare à vous le faire comprendre. Faites comme si !

(Brouhaha).

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, laissez monsieur Millet terminer. S'il vous plaît, monsieur Cochet, laissez monsieur Millet terminer.

M. le Conseiller MILLET : Chers collègues Républicains, je vous conseille d'aller regarder où François Fillon a fait ses plus hauts scores électoraux au premier tour de la présidentielle, vous serez surpris !

M. le Conseiller COCHET : C'est chez vous !

M. le Conseiller MILLET : C'est plutôt du côté de l'exécutif que du vôtre, je vous le signale. Donc je le répète : le peuple l'a bien compris tout de suite et il se prépare à vous le faire comprendre le 12 septembre prochain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Si vous le permettez -je m'en excuse auprès de l'intervenant ou de l'intervenante du groupe La Métropole autrement-, je voudrais juste, sur le petit incident de placement, vous dire que je n'ai pas mal à gauche particulièrement mais, par contre, sans doute avez-vous du mal à communiquer à l'intérieur de votre groupe puisque nous avons informé votre Président de groupe du placement et, sans réponse de sa part, nous avons considéré qu'il y avait accord, comme nous l'avons fait avec d'autres.

Mais, monsieur Millet, nous allons comme vous le dites, dans une grande ouverture, réparer cette erreur et nous allons, avec les services, trouver une solution, je suis sûr, un accord qui sera intéressant pour vous, pour que vous soyez bien placés là où vous le souhaitez. Mais à vous entendre ici par exemple, eu égard à la richesse de vos propos, je trouvais que vous étiez presque comme sur un perchoir avec la force de vos propos. Cela donnait plus de force à votre propos d'être ici plutôt que d'être ici. Mais nous le réparerons : vous reviendrez bien évidemment ici sans problème début septembre.

Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président KABALO : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je suis certain que de là-haut, je me serais un peu mieux exprimé.

Revenons au principal sujet : le compte administratif. Il s'agit du deuxième compte administratif depuis la création de la Métropole. Les éléments de comparaison d'une année à l'autre restent donc relativement peu opérants, d'autant plus qu'il est ressorti des débats de l'an dernier que les transferts entre le Département et la Métropole sont encore importants et pour certains évolutifs.

Cependant, et au-delà de l'exercice comparatif, ce compte administratif peut s'observer et se commenter aussi à partir d'un certain nombre de grands thèmes et de grandes questions.

La première est la situation financière de la Métropole. La Métropole a à faire face, ainsi que nos Communes, à une baisse sans précédent des dotations de l'Etat, 60 M€, à laquelle s'ajoutent un certain nombre de dispositifs de péréquation qui constituent des prélèvements supplémentaires. Elle bénéficie heureusement de rentrées fiscales en évolution, liées notamment aux droits de mutation. C'est le dynamisme urbain de la Métropole qui lui permet de s'en sortir.

Dans ce cadre, les ratios de désendettement et surtout l'épargne de gestion restent tout à fait satisfaisants. L'épargne nette est en évolution de 15 %. Parallèlement, le processus de sortie des emprunts toxiques du Département a été réalisé pour un coût qui reste difficile à appréhender globalement mais qui est indubitablement une bonne chose pour la soutenabilité de la stratégie financière de la Métropole. N'en déplaise à monsieur Millet, c'était courageux et surtout responsable !

La seconde question, qui est un autre axe d'observation de ce compte administratif, concerne la capacité, à travers la mutualisation de certaines politiques et la mise en œuvre du chantier marges de manœuvre, d'entrer dans un processus d'optimisation des ressources et même d'économies.

A ce niveau, les résultats paraissent moins évidents. Le chantier marges de manœuvre peine à produire des résultats. C'est certainement un peu tôt. Dans cette remarque, il n'y a pas de regrets, il y a un constat et surtout une observation : le chantier marges de manœuvre a abouti à limiter le concours de la Métropole à certains équipements, certains organismes, voire certaines politiques, de manière assez forte. Cela peut conduire les Communes si ce n'est à compenser du moins à stabiliser les financements de ses partenaires. Or, il faut que cet effort soit équitablement réparti entre les partenaires de la Métropole sur son territoire et les services métropolitains. Quand, par exemple, les concours en direction du logement social baissent de manière forte, il faut considérer que cela se traduit soit par un ralentissement dans la production, soit par une fragilisation des organismes.

L'autre enjeu qui était celui de la mutualisation et de la diminution globale des coûts de l'action publique n'a aucune traduction dans le budget métropolitain. Ce sujet de l'optimisation et des économies doit être mis au service non pas d'un respect des ratios financiers mais avant tout de la capacité à développer un projet politique sur notre territoire avec un ensemble d'acteurs.

Enfin, le dernier point d'observation de ce compte administratif est l'équilibre entre les différentes politiques publiques, leurs évolutions et les choix qui sont ainsi traduits. Cela passe tout d'abord par l'évolution de l'investissement. En 2016, il est plutôt en diminution mais doit être évidemment regardé sur le long terme et au regard des 3,5 milliards d'euros qui ont été présentés à la PPI métropolitaine, il faut savoir où nous en sommes précisément. Les montants d'investissement annuel constatés depuis le début du mandat restent en-dessous de la moyenne annuelle pour atteindre cet objectif. C'est un enjeu important et à plusieurs titres :

- il ne faut pas que le passage en Métropole ait pour conséquence de limiter la capacité de notre collectivité à réaliser l'équipement et la valorisation du cadre de vie des habitants, au moment même où nous allons vers un accroissement de la densité urbaine ;

- il ne faut pas non plus que l'intégration des dépenses sociales vienne en opposition avec un effort d'investissement. L'évolution des dépenses sociales est aussi en question. Si nous pouvons relever l'effet moindre de l'évolution des montants de l'allocation RSA versés, il faut cependant ne pas en rester à l'analyse financière. Si cela se traduit par une évolution positive des sorties du RSA, c'est tant mieux mais cela peut être aussi la conséquence du nombre croissant de bénéficiaires qui ne font pas valoir leurs droits. On estime ainsi en France à 5,8 milliards d'euros le montant du RSA non versé au niveau national. Sur ce point, il faut avant tout nous interroger sur l'efficacité de notre système visant à l'insertion et à l'emploi et cela questionne la manière dont les personnes sont accompagnées dans la proximité et dans la convergence de l'ensemble des acteurs de cette politique.

Le compte administratif est un outil d'évaluation de la situation financière de la collectivité, évaluation également de la mise en œuvre des intentions politiques portées dans notre budget. Sur cet aspect, il faut que nous soyons plus efficaces en matière d'investissement, plus sélectifs sur nos choix, en privilégiant les politiques qui impactent le quotidien des habitants et principalement ceux les plus en difficulté, plus collectifs enfin avec les autres acteurs de l'action publique, au premier rang desquels les Communes.

Le groupe La Métropole autrement votera le compte administratif.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Kabalo. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, nous voici à la deuxième année d'existence de la Métropole avec l'examen du compte administratif 2016 retraçant l'exécution du budget 2016. Ce compte administratif correspond parfaitement aux écritures comptables du Trésorier au niveau du compte de gestion et permet de faire les commentaires suivants :

- au sujet des recettes de fonctionnement, on constate une stabilité avec une très légère diminution de 2 M€. Lorsque l'on étudie plus précisément l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, on constate une baisse importante des dotations de l'Etat dans le cadre de la politique mise en place pour le rétablissement des comptes publics ;

- au sujet des autres recettes de gestion, celles-ci sont stables et proviennent essentiellement des produits du péage du périphérique, des produits de gestion, des redevances des parcs de stationnement, du reversement par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et de la dotation de l'Etat au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

En revanche, la dynamique économique de notre Métropole compense largement la baisse des dotations de l'Etat, grâce à un accroissement de nos bases de nos recettes fiscales en particulier. La fiscalité sur les entreprises est en hausse de plus de 15 M€ ainsi que la fiscalité sur les ménages pour plus de 4 M€. Ainsi, nous bénéficions d'une dynamique des bases à taux constants, sans augmentation des taux de fiscalité. Quant aux DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et à la taxe d'aménagement, ce sont plus de 40 M€ encaissés en 2016, ce qui démontre la dynamique de nos territoires. Cette dynamique permet à la Métropole d'avoir une fiscalité qui compense ainsi la baisse trop importante des dotations de l'Etat.

C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre notre politique économique, source de richesse indispensable, si l'on veut que notre Métropole soit dans le top des Métropoles européennes. Cette politique économique dynamique mise en place depuis déjà plusieurs années porte ses fruits et cela est indispensable si l'on veut compenser les baisses de dotations de l'Etat pour plus de 60 M€ en 2016.

Cependant, nous devons alerter l'Etat afin qu'il y ait une pause dans la diminution de ses dotations car cela mettrait en péril le redressement économique de notre pays et aurait des conséquences notables sur le taux de croissance du PIB. Je rappelle que les collectivités territoriales toutes confondues ont apporté une contribution majeure au rétablissement des comptes publics. C'est à l'Etat, aujourd'hui, de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir, même si celles-ci sont étroites.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, à la lecture brute des chiffres, on note une augmentation dont il faut préciser qu'elle est due essentiellement à la désensibilisation de la dette avec plus de 135 M€ d'indemnités et de pénalités. C'est en fait une dépense conjoncturelle qui ne se reproduira pas. Notons au passage que l'exécutif de la Métropole a très bien négocié cette phase délicate et que nous pouvons remercier son Vice-Président aux Finances et les services financiers de la Métropole pour leur professionnalisme.

Hormis cette dépense conjoncturelle, les dépenses de fonctionnement 2015 et celles de 2016 sont à peu près équivalentes donc stables. Quant à la répartition par type de dépenses du budget principal, nous notons pour les autres charges une augmentation sensible du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), du fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), tout en prenant en compte la charge de la désensibilisation de la dette. Les versements aux Communes, à savoir la dotation de solidarité communautaire et les attributions de compensation, sont stables. A noter toutefois une augmentation du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation de plus de 300 000 € qui profite aux Communes de moins de 5 000 habitants.

Le compte charges générales qui est en diminution traduit la volonté politique de nos efforts de gestion avec une politique de nos achats qui apporte des gains significatifs, par conséquent à poursuivre si nous voulons améliorer nos marges de manœuvre.

Quant aux dépenses de personnel, elles subissent une hausse de 1,8 % due essentiellement aux mesures prises par l'Etat d'augmenter la valeur du point d'indice et la revalorisation de certaines catégories de fonctionnaires, d'augmenter la part patronale de la CNRACL et l'IRCANTEC. En dehors de ces hausses qui ne dépendent pas de la Métropole, la masse salariale est stable, voire maîtrisée. Il faut continuer.

Les dépenses sociales, en revanche, augmentent en raison du RSA qui passe de 213 M€ à 231 M€, soit plus de 16 M€ en plus. L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) passe de 96 à 99 M€, soit + 3 M€. Il y a lieu de prendre en compte l'augmentation des dépenses pour le séjour et les versements pour les personnes handicapées ainsi que les dépenses pour les mineurs isolés. Globalement, l'augmentation des dépenses à caractère social de 2015 à 2016 est restée contenue dans des limites raisonnables à un peu plus de 2 %, alors que les estimations pouvaient laisser prévoir une hausse plus importante.

Pour les dépenses de fonctionnement, subventions et participations, celles-ci sont hétérogènes. On a augmenté le SDMIS d'un million d'euros. La dotation aux collèges augmente au regard de la croissance des effectifs. En revanche, nous avons diminué notre participation au SYTRAL de 4 M€ : de 148 M€, nous sommes passés à 144 M€, ce que nous pouvons regretter quand on connaît les besoins énormes de notre Métropole en matière de transports publics.

Le groupe Synergies-Avenir propose pour l'avenir d'augmenter notre participation au SYTRAL dans la mesure où les finances de la Métropole sont très saines, puisque nous réussissons à dégager un autofinancement brut appréciable de 380,3 M€, à peu près aussi stable qu'en 2015. Nous nous permettons d'insister pour que le SYTRAL puisse développer des investissements permettant de réduire la voiture individuelle, source de pollution, si l'on veut s'inscrire dans les objectifs de la COP 21 et améliorer les transports de la deuxième couronne. Ce sont des investissements d'autant plus précieux qu'ils permettent à notre Métropole d'être encore plus attractive.

2016 a vu une décélération de nos investissements suite à l'augmentation du remboursement de notre capital, donc nous souhaitons que la PPI se réalise dans les meilleures conditions et, là aussi, il faut passer la vitesse supérieure.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Vincent, vous avez dépassé votre temps de parole, allez un petit peu plus vite !

M. le Conseiller délégué VINCENT : Concernant les budgets annexes eau et assainissement, des excédents sont dégagés. Ils doivent être investis sur nos territoires rapidement.

Ce compte administratif 2016 démontre ainsi la qualité de la gestion de la Métropole à laquelle adhère le groupe Synergies qui ne peut qu'approuver ce compte administratif 2016 et les décisions modificatives qui suivent.

Notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, ce compte administratif revêt comme chaque année une grande importance car il est la preuve que nous faisons ce que nous disons. Il suffit pour cela de comparer le budget prévisionnel à ce compte administratif, de comparer les recettes et les dépenses prévues et votées en début d'année à celles réalisées, comptabilisées, qui sont ici présentées. Il est important de comparer les réalisations aux prévisions.

Rappelons-nous ce que nous disions à l'époque. L'opposition s'était opposée, comme la lecture des débats sur le budget prévisionnel nous le rappellera. A cette époque, l'orateur du groupe des Républicains entre autres disait : "Le dernier point que les ratios démontrent, c'est la situation précaire de notre collectivité face à son endettement."

Nous voyons aujourd'hui ce qu'il en est. L'endettement et la capacité d'investissement de notre Métropole établis par ce compte administratif sont bons ; très bons même, puisque nous avons encore amélioré notre capacité de désendettement qui est désormais de 4 ans et 3 mois et que nous n'avons plus aucun emprunt dit "toxique". Il ne faut pas oublier quelle était la situation dont nous avons hérité à la création de notre Métropole ni les efforts qu'il a fallu faire pour arriver à ce résultat.

Toujours en référence à nos débats sur les orientations budgétaires, par ce compte administratif, nous avons la démonstration objective du sérieux de nos budgets prévisionnels. Nous sommes capables de poursuivre une maîtrise budgétaire utile à l'intérêt général et en même temps de réaliser notre plan d'investissement.

Alors, bien sûr, certains regretteront peut-être que le niveau d'investissement ne soit pas plus élevé. Il faut savoir que cela est lié au rythme des projets, à leur cycle même et aussi -je tiens à le préciser- à une prudence de bon gestionnaire. Il faut d'abord construire une base financière solide pour pouvoir financer de nouveaux projets. Il faut aussi des études pour permettre qu'ils se réalisent sans encombre. Consolidation financière, études techniques sont en cours et sont les préalables indispensables à la concrétisation des projets.

A court terme, nous avons une situation d'endettement maîtrisée, si bien maîtrisée que nous pouvons envisager le moyen terme avec sérénité, tant sur la gestion de la dette que sur notre fonctionnement ainsi que sur notre capacité d'investissement et donc d'amélioration de la vie des Grand Lyonnais.

Mais il n'est pas de politique sérieuse sans vision à long terme et ce compte administratif nous éclaire aussi dans ce temps long. La hausse de nos recettes le démontre : une collectivité peut concilier investissement et fonctionnement, à la condition qu'elle crée les conditions du développement économique. Quant au fonctionnement, et tout particulièrement tout ce qui concourt à la protection des plus faibles, nous faisons la démonstration que le développement économique et l'innovation sont les bases indispensables d'une cohésion sociale durable.

Grâce à ce compte administratif et malgré les marges de manœuvre qu'il nous faut encore faire, nous pouvons dire aux Grand Lyonnais que les solidarités que nous portons aujourd'hui, nous serons capables de les porter demain. Mais ne nous y trompons pas : ce dynamisme économique solidaire n'est pas naturel. Il ne s'est pas fait tout seul. Nous l'avons permis, nous avons créé les conditions pour qu'il se déploie et nous sommes conscients qu'il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, qu'il faut toujours aller de l'avant pour maintenir ce dynamisme, pour maintenir nos emplois, dans un monde qui s'accélère, où nous savons que des métiers se créent comme d'autres sont voués à disparaître.

Notre groupe Socialistes et républicains métropolitains gardera constamment le regard braqué vers l'horizon car le dynamisme économique et solidaire des vingt prochaines années se recherche dès maintenant. Notre engagement culturel et économique dans la numérisation, la transformation de nos déplacements, la capacité à remettre nos concitoyens affaiblis dans des parcours de réussite et notre rôle moteur pour les territoires liés à notre Métropole seront nos défis.

L'effectivité de ce dynamisme économique et solidaire dépend de la rigueur de notre travail à toutes et à tous. Notre groupe sera donc de tous les échanges et de tous les accords qui seront tournés vers cette quête incessante du progrès pour notre Métropole.

Aujourd'hui, nous avons franchi une étape importante car c'est la première fois que nous pouvons comparer le compte administratif de notre nouvelle collectivité avec son budget prévisionnel, puisque 2015 était un cas un peu particulier. Cette comparaison doit rassurer ceux qui pensaient nos budgets prévisionnels réalisés avec approximation.

Quant à nous qui ne doutons pas du sérieux du travail de prévision, nous sommes satisfaits de son niveau de réalisation et de sa concrétisation. Néanmoins, aucun autosatisfecit ne doit nous amener à fléchir notre exigence. Ce compte administratif est donc, pour notre groupe, la validation d'un cap mais surtout un encouragement au travail.

Bien évidemment, nous voterons ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Brugnera. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, la définition d'un compte administratif, c'est de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives.

Je suis assez étonné de déclarations un peu schizo-phrènes d'un certain nombre de personnes qui viennent de s'exprimer. En effet, des personnes ici ont voté pour monsieur Macron et, en même temps, ils critiquent ses décisions. Je note également l'interpellation de la responsable du groupe Socialiste qui est maintenant députée LREM. Comprenez qui voudra !

Et, dans ce contexte politique national et local particulier, nous avons pu constater l'élection d'un nouveau Président de la République et de sa majorité qui donne un cap à la France et promet des réformes.

Si on ne les connaît pas toujours avec précision, on a cru entrevoir les tendances : baisse des dépenses, réforme de la taxe d'habitation, augmentation des compétences des Métropoles, regroupement des Communes, baisse du nombre d'élus locaux. D'ailleurs, sur ce dernier point, permettez-moi de citer Emmanuel Macron : "On doit engager une réduction de leur nombre comme on a déjà décidé d'une réduction du nombre de Parlementaires. Nos concitoyens ne comprendraient pas ce traitement différencié". Je laisse notre nouveau 1^{er} Vice-Président nous donner son interprétation de cet engagement pour la Métropole de Lyon et son incidence sur la représentativité des Communes membres.

Pour ce qui est du niveau local, pour la première fois, nous avons une photographie de ce qu'est la Métropole de Lyon en chiffres. D'ailleurs, cela nous dit ce que n'a pas fait la Métropole. Elle n'a pas réussi à créer les conditions d'un regroupement des institutions moins coûteux. Cela est dommageable car, au-delà du fait que cet argument avait été utilisé sans avoir été étudié, c'est surtout que cet échec fait peser un doute sur les futurs regroupements de collectivités, au moment même où la France a un besoin immédiat de réformes structurelles.

Les dépenses de fonctionnement continuent inexorablement leur augmentation malgré un effort sur les charges à caractère général. Bien entendu, il convient de prendre en compte la dépense exceptionnelle concernant les charges financières. Pour autant, si on s'attache à regarder plus précisément, on constate que les dépenses ne sont pas contenues, que ce soient les dépenses de personnel ou les dépenses sociales.

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement nous interroge d'autant plus que, depuis deux ans, nous entendons le Vice-Président aux Finances parler des résultats à venir du plan d'économies dit "marges de manœuvre". Or, si l'on comprend bien ce plan, il s'agissait de baisser les dépenses de fonctionnement pour augmenter la dépense d'investissement. Vous n'avez atteint aucun de ces résultats. Dans ce domaine, on ne peut que constater un échec qui nous inquiète pour les années à venir.

Cette année, vous mettez en avant le chiffre brut des dépenses d'investissement qui montre une dépense de 610 M€ contre 587 M€ en 2015. Mais il faut présenter les chiffres avec transparence : les dépenses d'ordre, c'est-à-dire les écritures comptables, sont à l'origine de cette augmentation. Derrière l'écriture comptable, la réalité est différente : il y a eu moins de travaux dans nos communes. Il y a eu moins de rénovations de voiries. Il y a eu moins d'aides dans les collèges. L'aménagement des grands quartiers a été limité. Il y a eu moins pour les entreprises et l'enseignement supérieur. Il y a même eu moins pour le SYTRAL, donc moins pour le développement des transports en commun, ce qui est paradoxal avec votre souhait de supprimer la part de la voiture en ville ; ainsi, depuis 2015, ce sont 3 % de baisse par an soit, en cumulé entre 2015 et 2020, quelque 64 M€ en moins pour le SYTRAL. Cet échec se vérifie donc par les chiffres.

On peut constater la baisse de l'excédent de fonctionnement car les dépenses augmentent, comme nous l'avons dit. Dans le même temps, l'excédent de fonctionnement n'est possible que par les reports de 2015. L'épargne brute a fondu à cause du paiement des pénalités de la dette et tout cela dans un contexte de ralentissement de l'efficacité de la Métropole dont le taux de réalisation des dépenses d'investissement est incroyablement bas pour une collectivité de notre taille. C'est l'effet de ciseaux qui se confirme pour la deuxième année consécutive.

Monsieur le Président, les voyants clignotent et notre chance est d'être dans un contexte économique favorable, on le constate par l'évolution positive des bases fiscales. Mais financer l'expansion du train de vie de la Métropole par l'impôt sera plus difficile l'année prochaine quand nous aurons perdu la dynamique de la taxe d'habitation et qu'après la ponction Hollande de 11 milliards d'euros que nous venons de subir, nous aurons à endurer notre part de ponction Macron : je parle là des 13 milliards d'économies décidées par le Président de la République.

C'est donc le moment de procéder à des réformes audacieuses sur notre structure administrative et notre conception du service public. Nous aurions aimé vous accompagner dans ce travail car nous sommes prêts à participer à la décision politique quand elle sous-tend l'intérêt général. Nous ne pouvons que regretter votre refus de travailler avec l'ensemble des forces politiques de cette assemblée, marqué par votre opposition à une composition pluraliste de la Commission permanente.

Nous voterons contre ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Monsieur Brumm, je vous passe la parole si vous voulez dire quelques mots.

M. le Vice-Président BRUMM : Je vais donner quelques éléments de réponse.

Je vais prendre les sujets principaux, notamment cette baisse probable des ressources venant de la taxe d'habitation et les fameux 13 milliards d'euros dont nous venons d'apprendre l'existence. Il est évident que je suis légaliste comme je l'étais avec le Président de la République précédent. Nous sommes légalistes et nous acceptons donc les mesures qui vont être prises. Cela ne veut pas dire qu'en tant que Vice-Président aux Finances, je m'en réjouis. Il est certain que cela nous contraint -je parle de ce qui m'intéresse- à maintenir avec fermeté l'élan que nous avons pris pour le plan marges de manœuvre. Ce n'est pas demain matin que nous allons pouvoir -ce qui aurait été sympathique- arrêter ce plan.

Pour la désensibilisation de la dette -et là je réponds surtout à mon ami monsieur Jacquet et à monsieur Millet-, bien sûr, il n'y a pas de quoi se réjouir d'avoir dépensé 135 M€. Mais là aussi il faut être légaliste. A un moment donné, quelqu'un a signé des contrats et, comme chacun le sait, le contrat c'est la loi des parties. A partir du moment où ces contrats ont été signés, il fallait les respecter. La meilleure façon de s'en sortir était de négocier. Nous l'avons fait, avec un gros travail des services, avec beaucoup d'opiniâtreté et nous avons négocié le mieux possible. Alors, évidemment, 135 M€ ce n'est pas rien mais en tout cas c'était le "moins pire" -si vous me passez cette expression-. Aujourd'hui, cette désensibilisation de la dette a des effets bénéfiques. Certains emprunts seraient à 21 % aujourd'hui. Nous pouvons dire qu'en 2017, grâce à cette désensibilisation, nous avons déjà entre guillemets "économisé" 26 M€ pour l'année. Lorsqu'on se trouve dans une situation juridiquement contrainte, il faut en sortir le mieux possible. Je pense que nous l'avons fait'

Pour le SYTRAL, je constate que beaucoup sont émus de cette modeste baisse des dotations de 3 % que nous avons appliquée. Il ne faut pas se tromper sur le SYTRAL. Je ne veux pas m'attirer les foudres de mes collègues qui sont au conseil d'administration de cette honorable maison mais le SYTRAL se porte bien. A ma connaissance, les coupes non pas sombres mais légères que nous avons faites dans nos dotations ne l'ont pas empêché d'investir. Je ne crois pas qu'aujourd'hui, à cause de ces baisses, il y aura une modification du programme qui avait été décidé. Donc, pour le SYTRAL, c'était logique, compte tenu de l'importance des dotations que nous lui versons, qu'à lui aussi nous lui appliquions nos marges de manœuvre ; il n'y a pas que "les petits" qui doivent subir les baisses de subventions.

Que dire encore sur le plan marges de manœuvre ? Là, c'est à monsieur Kabalo que je vais répondre. Dans le plan marges de manœuvre, je précise que "nous coupons" partout ; on coupe à l'extérieur avec cette baisse des subventions dont je parlais, mais on coupe aussi, par exemple, sur les dépenses de fonctionnement. Simplement, nous ne pouvons pas tout compenser et notamment toutes les mesures exogènes qui nous frappent tous et que j'ai citées tout à l'heure.

En ce qui concerne la PPI, on dit qu'elle n'avance pas assez vite. Je me permets de rappeler le calendrier : nous sommes élus au printemps 2014 avec un souci important qui est celui de mettre en place la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Cette mise en place se fait bien mais ne nous permet pas de voter la PPI avant le mois de juillet 2015. Il est évident que s'il n'y avait pas eu ces modifications structurelles considérables, la PPI aurait sûrement avancé plus vite. En tout cas, il est bien dans nos intentions -mais ce n'est pas de mon domaine- de faire avancer cette PPI à un rythme de nature à satisfaire tous ceux qui s'inquiètent.

Que pourrais-je dire de plus ? La subvention pour le SYTRAL, j'en ai parlé et je crois que j'ai parlé de tout. Simplement, pour rassurer monsieur Cochet, je lui dis avec assurance que les dépenses de fonctionnement sont stables, contrairement à ce qu'il nous a dit, car la baisse des charges à caractère général compense l'augmentation des dépenses sociales et des frais de personnel.

Je pense ainsi avoir répondu à tout le monde et je vous laisse conclure, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Quelques mots peut-être suite aux interventions, puis un propos peut-être un peu plus général que je vais essayer de faire condensé et rapidement.

D'abord, monsieur Jacquet, bien sûr, attentifs au pacte de confiance, nous le serons et Richard Brumm l'a dit ; il a déjà dit à nos services qu'il fallait travailler autour de ce pacte de confiance, avec quelques signes encourageants : le premier, c'est l'esprit de ce pacte de confiance, la volonté -j'ai cru comprendre- du Gouvernement de le faire dans la co-construction avec les collectivités. La deuxième chose c'est qu'il semblerait -monsieur Cochet en a parlé- que l'Etat se fasse lui-même aussi cette "purge" à travers un certain nombre de ministères. Il a évoqué le ministère de la Défense, nous pourrions en évoquer d'autres. Aujourd'hui, nous sentons bien que ces économies vont frapper aussi le plus haut de l'Etat et je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Monsieur Geourjon, juste pour dire que j'étais premier Vice-Président au moment de l'exécution de ce compte administratif et, bien évidemment, je l'assume complètement, comme d'ailleurs les membres de cet exécutif membres déjà de la majorité.

Sur le pacte métropolitain, la première vague de contrats avec les Villes a été validée par un certain nombre de Communes. Il sera temps bien sûr, à un moment donné, de faire la mesure concrètement de ces engagements réciproques.

Pour le SYTRAL, Richard Brumm l'a très bien expliqué. Je crois que ce n'est pas tant la subvention au SYTRAL qu'il faut regarder mais plutôt la forte capacité d'investissement du SYTRAL, avec une situation financière extrêmement intéressante, une capacité de désendettement à moins de trois ans, un SYTRAL qui n'a jamais autant investi sur notre Métropole.

Sur la fiscalité, je voulais dire juste à monsieur Cochet que ce n'est pas la fiscalité qui procure les recettes, c'est le dynamisme de notre Métropole, c'est l'augmentation des habitants qui produit ces recettes de fiscalité et qui produit les effets demandés. Ce n'est pas simplement une vision de l'esprit, c'est bien le dynamisme de notre Métropole.

Puis, avant d'avoir un propos un peu plus général, je voudrais dire à monsieur Millet qui a fait un très beau discours sur les banques qu'il aurait pu aussi souligner au moment de son intervention que, de manière modeste mais significative et symbolique, cette Métropole a fait un certain nombre d'emprunts auprès de l'ANEF qui elle-même finance des produits solidaires. Tout n'est pas tout noir ou tout blanc, y compris sur les sujets des banques avec la Métropole et ses relations aux banques.

Je voudrais remercier bien sûr Richard Brumm et Gérald Eymard ainsi que l'ensemble des équipes qui ont produit un travail de qualité et qui montre -il y a eu quelques interventions des groupes ici- finalement le peu d'écart entre les prévisions et les réalisations.

Le compte administratif est un instantané de l'action publique de notre Métropole. C'est la réalité de notre action. C'est le réalisme finalement du budget qui avait été présenté en janvier 2016, encore une fois avec très peu d'écart. C'est donc un bon compte administratif. J'ai remarqué, dans les différentes interventions, qu'il n'y a pas de critique en fait sur le compte administratif en tant que tel mais plutôt une discussion qui prépare la discussion budgétaire de janvier prochain.

Je crois que peu de collectivités peuvent avoir un tel bilan. Un bilan qui se fait sans jamais dégrader le service aux habitants, sans jamais dégrader la capacité à rester attractive, en continuant à construire autant de logements dans la Métropole, et en particulier de logements sociaux, en continuant nos plans de rénovation urbaine -je pense à Mermoz, La Duchère, Rillieux la Pape, Saint Priest, Décines Charpieu- mais aussi en continuant à innover avec nos agents engagés au quotidien malgré les contraintes financières.

J'ai pu le constater ces derniers jours : j'ai rencontré beaucoup d'agents sur leur lieu de travail, sur leur lieu d'exercice, que ce soit dans nos usines d'incinération, dans nos stations d'épuration, dans les dépôts de nettoyage, hier ou avant-hier avec monsieur Quiniou à la Maison de la Métropole à Meyzieu. C'est l'occasion pour moi de saluer leur engagement parce que ce compte administratif, c'est aussi le fruit du travail de tous nos agents ici, mais aussi sur tous les territoires et de l'engagement de l'exécutif à produire ce compte administratif qui se traduit tout au long de l'année par des actions concrètes.

Ce travail, nous le faisons collectivement, en respectant quelques grands principes. Je crois que nous avons été plusieurs ici à les évoquer, je ne m'y attarderai pas trop : bien sûr, maintenir une capacité d'investissement, c'est la condition nécessaire pour continuer notre développement économique mais aussi pour répondre aux défis environnementaux qui sont devant nous. Cette capacité d'investissement repose sur une maîtrise, bien évidemment, de nos dépenses ; capacité à maîtriser notre autofinancement et -nous l'avons vu encore dans ce compte administratif- minimiser le recours à l'emprunt, intéressant pour deux raisons : d'abord, sans faire de grands discours, pour les plus jeunes non pas d'entre nous mais pour les plus jeunes générations, ne pas s'endetter de manière importante et parce qu'ici ou là nous voyons une augmentation des taux, c'est assez intéressant d'avoir cette capacité d'autofinancement. Il faut avancer sur les marges de manœuvre, en veillant à cette capacité de désendettement.

Les temps -je crois que tout le monde l'a compris- restent difficiles. Il nous faut du courage politique pour assumer les décisions difficiles. Je crois que le nouvel exécutif, ici, est armé pour cela comme il l'était dans le passé et les territoires aussi peuvent le comprendre. Il nous faut des agents qui soient mobilisés ; ils le sont parce ce qu'ils sont d'abord animés par le service public et par l'intérêt général. Il nous faut surtout, avant tout, garder notre dynamisme économique -nous l'avons beaucoup dit- pour attirer les entreprises, des nouveaux habitants, générer -je l'ai expliqué tout à l'heure- de la fiscalité sans augmenter les taux mais générer surtout de l'emploi qui est la première préoccupation de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais dire. Comme pour le budget d'une entreprise ou comme pour une famille, nous essayons depuis longtemps d'être prudents quand on élabore un budget, c'est-à-dire prudents dans les prévisions mais bons dans la réalisation. C'est le cas de ce compte administratif.

Je vous remercie de votre attention et je vais inviter monsieur Claude Vial à rejoindre la tribune pour organiser les opérations de vote. Si j'ai bien compris, je dois m'absenter quelques instants.

(Monsieur le Président David Kimelfeld quitte la salle des délibérations).

Présidence de monsieur Claude Vial

Doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT VIAL : La discussion est donc close. Le Président David Kimelfeld a quitté la salle des délibérations. Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2016.

Je mets aux voix le numéro 2017-1978 du compte administratif 2016 - Tous budgets - Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (Non-inscrit).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Vous voudrez bien demander au Président David Kimelfeld de bien vouloir revenir dans notre salle de délibération. Il est déjà là !

(Monsieur le Président David Kimelfeld réintègre la salle des délibérations).

Présidence de monsieur David Kimelfeld

Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci de votre confiance. Merci en mon nom mais aussi au nom de mon prédécesseur qui a beaucoup œuvré pour la réalisation de ce compte administratif.

N° 2017-1983 - Finances, institution, ressources et organisation territoriale - Répartition de la dotation de solidarité communautaire 2017 (DSC) - Délégation générale déléguée aux ressources – Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1983. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la dotation de solidarité communautaire a pour objectif d'atténuer les inégalités entre les communes, de réduire les disparités fiscales pour instaurer une solidarité au sein de la Métropole. Solidarité métropolitaine, lissage des inégalités, autant d'éléments de langage vertueux qui, bien entendu, feront consensus. Mais qu'en est-il de la réalité des choses ? Sommes-nous satisfaits ? Cette Métropole est-elle le modèle de justice sociale espéré ? Répond-elle à l'attente du plus grand nombre de ses habitants ?

Si nous regardons notre territoire métropolitain tel que vous l'avez fait, la réponse est pour nous clairement négative. Et lorsque je dis "vous", je parle de cette majorité tronquée, un peu de gauche, un peu du centre, un peu de droite, imaginée par messieurs Collomb et Mercier et dont vous êtes aujourd'hui héritier, monsieur le Président.

La Métropole est le produit de la loi MAPTAM, loi que les élus communistes ont toujours dénoncée et combattue car elle constitue un véritable déni de démocratie. La création de cette nouvelle collectivité territoriale, son mode de gouvernance, son mode électoral éloignent toujours plus les centres de décision des citoyens. C'est la confiscation de la démocratie en faveur d'un système monarco-technocratique mortifère pour notre République.

Alors non, le groupe des élus Communistes, parti de gauche et républicain n'est pas satisfait d'un territoire à deux vitesses avec, d'un côté, les pôles de compétitivité, une croissance économique hypercentrée et, de l'autre, chômage, désindustrialisation, difficultés sociales qui s'ancrent dans les villes populaires. Nous ne partageons pas votre fantasme d'une Métropole internationale qui oublie sa population sur le bord de la route. Cette Métropole qui avance, certes, mais qui avance tête baissée et œillères ajustées est parfaitement fidèle à sa destination : au service d'une économie libérale et des profits des puissants, au plus loin des intérêts de la population.

Nous en sommes convaincus, pour sortir de l'engrenage des inégalités, nous devons regarder la réalité en face et répondre vraiment aux besoins des populations. Cela signifie plus de services publics où s'accumulent les difficultés sociales : il faut développer les politiques éducatives, culturelles, sportives et de tranquillité publique au bénéfice des populations les plus fragiles. Ceci est le rôle des Communes, ceci est le cap des politiques municipales communistes, contre vents et marées et contre les attaques incessantes des Gouvernements successifs, depuis Sarkozy jusqu'à Macron en passant par Hollande.

Plus de 6 M€, monsieur le Président, c'est pour l'instant le coût du désengagement de l'Etat et la chute des dotations pour la seule ville de Vénissieux. Notre nouveau Président –qui, soit dit en passant, n'a jamais été élu local, tout comme bon nombre de Députés de sa majorité d'ailleurs, tous ces marcheurs énarques- entend bien poursuivre le démantèlement de nos Communes et de nos services publics avec 120 000 suppressions de postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale.

L'exonération de 80 % des contribuables de la taxe d'habitation, mesure anticonstitutionnelle puisqu'elle remet en cause le principe de libre administration des Communes, ne servira qu'à fragiliser encore plus nos finances, faute d'être une réelle avancée pour le pouvoir d'achat des ménages qui, d'une manière ou d'une autre, devront payer la note sous la forme la plus injuste de l'impôt que représente la TVA.

Enfin, les 10 milliards d'euros de nouvelles baisses de dotations annoncés par Emmanuel Macron pendant sa campagne sont passés à 13 milliards d'euros cette semaine, de quoi laisser les Communes totalement exsangues.

"Un autre monde est possible", déclarait Ken Loach, Palme d'or 2016 pour son film *Moi, Daniel Blake*. Pour cela il y a nécessité à faire d'autres choix de société, d'autres choix budgétaires, nationalement et localement.

Commençons ici à notre niveau : pour enrayer l'accroissement des inégalités, un geste personnel fort serait de réévaluer l'enveloppe globale de la DSC (dotation de solidarité communautaire), figée depuis 2013 à 2 % du budget de fonctionnement de la Communauté urbaine, jamais revalorisée sur la base du budget de la Métropole. Les villes ne bénéficient plus de leur dynamisme économique et l'on ne tient pas compte de leur développement et donc de leurs nouveaux besoins. Une dotation d'équilibre devrait prendre en compte la contribution de chaque Commune au développement économique de la Métropole. Nous devons nous poser la question des critères de la DSC car certaines données ne peuvent plus être ignorées : un taux de population jeune important, un taux de formation bas, une déscolarisation précoce sont autant d'indicateurs exigeant plus d'attention des pouvoirs publics et davantage de solidarité métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picard. Juste quelques mots simplement pour vous dire ma façon d'aborder les choses mais vous me connaissez, donc vous le savez déjà. Je n'opposerai jamais -en tout cas, je ne l'ai jamais fait avant et je ne le ferai pas aujourd'hui- la proximité et l'attractivité, je n'opposerai jamais l'économique et le social au risque de caricaturer la véritable vie que nous vivons ici dans cette Métropole.

Moi, je n'ai pas le sentiment, par exemple quand madame Rabatel mène des actions autour du handicap, quand madame Fouziya Bouzerda jusqu'à présent se battait sur le sujet de l'insertion, quand comme Annie Guillemot Murielle Laurent œuvrera demain autour de l'action sociale sur cette Métropole, quand Eric Desbos travaille autour des collègues, quand Michel Le Faou œuvre autour du logement, et en particulier du logement social, je n'ai pas l'impression que leur volonté est de bâtir une Métropole où les uns soient contre les autres, une Métropole uniquement attractive ; ils veulent aussi, comme nous ici collectivement, une Métropole inclusive.

Voilà, je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2005 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de la métropole de Lyon - Actualisation de la délibération n° 2015-0139 du 26 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2005. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle simplement, avant les interventions, que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui a été déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Par délibération n° 2017-1973 du Conseil du 10 juillet 2017, etc." de la section "**I - Contexte**", il convient de lire :

- "- les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole,
- les 27 autres Conseillers métropolitains élus en son sein pour le Conseil de la Métropole".

Dans les tableaux de l'exposé des motifs et de l'annexe, il convient de lire :

- "25" sur la ligne "Vice-Président" de la colonne "**Nombre de postes**",
- "27" sur la ligne "Membre de la Commission permanente autre que le Président et les Vice-Présidents" de la colonne "**Nombre de postes**".

Je passe la parole au groupe Lyon Métropole gauche solidaire pour deux minutes.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport que vous nous soumettez porte sur le régime indemnitaire des Conseillers de la Métropole, de l'exécutif, et particulièrement des membres de la Commission permanente. Il soulève l'éternelle question de la rémunération des élus. Nous comprenons parfaitement que les membres de l'exécutif titulaires de délégations souvent importantes disposent d'indemnités conformément à la loi car -comme on dit- tout travail mérite salaire et donc tout mandat mérite indemnité, ne serait-ce que pour compenser le temps passé à exercer son mandat au détriment de son activité professionnelle.

Toutefois, une indemnité nous interroge aujourd'hui comme c'était déjà le cas hier : celle des membres de la Commission permanente. Comme en 2015, nous contestons votre interprétation de l'article L 3632-4 du code général des collectivités territoriales qui, dans son troisième alinéa, prévoit que les indemnités des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vices-Présidents soient majorées de 10 % par rapport à celle de Conseiller métropolitain et non de 86,4 % comme vous le présentez cet après-midi.

D'ailleurs, en France, dans toutes les régions à commencer par Auvergne-Rhône-Alpes, dans les Départements, les Commissions permanentes représentent la diversité politique issue du suffrage universel, sauf à la Métropole de Lyon. En même temps, c'est beaucoup plus simple, cela vous offre l'opportunité de transformer la Commission permanente en un bureau constitué par les seuls membres qui font allégeance au pouvoir.

Nous l'avons vu, la désignation de ce nouvel exécutif a été l'occasion de pratiquer ce que d'aucuns pourraient qualifier de "purge", notamment dans le camp socialiste. Ainsi, certains qui n'avaient pas soutenu le bon candidat aux élections présidentielles et législatives ont été mis au ban. De plus, vous avez battu en brèche la méritocratie car on retrouve certains qui avaient brillé par leur absence au sein de notre assemblée ; d'autres -nous l'avons vu lors de l'examen du compte administratif- critiquent la gestion budgétaire de votre majorité et prennent en revanche la délégation. Mais les accords politiques partisans sont ainsi conclus.

Comme nous l'avons dit la semaine dernière, il ne va pas falloir s'attendre à de grands changements en matière de gouvernance et c'est bien dommage pour notre collectivité et les Grand Lyonnais.

Ah si ! J'oubliais de parler d'un changement : vous avez changé le nombre de Conseillers membres de la Commission permanente. Est-ce pour ouvrir à l'opposition de droite comme de gauche ? Pas du tout ! Plutôt pour remercier les élus Synergies auxquels vous devez votre élection. Nous n'osons penser que la composition de

cette Commission permanente soit un moyen de récompenser les fidèles s'étant mis "En marche", ayant accepté de faire don de leur force de travail pour participer à une réunion supplémentaire par mois. Quel sens du sacrifice !

Le groupe des Républicains constate une nouvelle fois que le pluralisme et le débat démocratique ne sont décidément pas votre fort. Certes, il faut vous assurer d'une majorité mais aurait-elle été si difficile à obtenir en ouvrant un tout petit peu plus vos instances délibératives ? Le premier Vice-Président, qui est aussi le Président du groupe Synergies-Avenir, se dit -encore récemment dans la presse- très attaché à la représentation des Communes. Nous avons eu la naïveté de croire que c'était pour toutes les Communes. Non, cela ne concerne que celles membres de son groupe politique !

Nous sommes quant à nous attachés également à la représentation des habitants, ce qui est la moindre des choses en démocratie. Nous constatons que les 13 Communes Synergies présentes à la Commission permanente représentent autant d'habitants que Vénissieux qui, elle, en est absente ou encore que Rillieux la Pape et Saint Priest réunies qui n'y sont pas non plus.

Un dernier mot sur la parité car, même si le nombre ne fait pas la valeur, vous n'êtes pas vraiment dans "la politique autrement" -pour reprendre votre vocabulaire- : 10 femmes seulement sur 27, soit 37 %, siègent à la Commission permanente et 9 sur 25, soit 36 %, parmi les Vice-Présidents. A l'Assemblée nationale, ce sont 39 % de femmes qui siègent mais, à la différence de l'Assemblée nationale où la composition est le résultat des élections, la composition de votre Commission permanente résulte, elle, de votre choix individuel des candidatures. Vous êtes donc à l'initiative du refus d'assurer la parité au sein de l'exécutif.

Bien sûr, pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincendet. Quelques éléments, monsieur Grivel, vous voulez prendre la parole ? Je vais passer la parole, si vous êtes d'accord, à monsieur Grivel pour deux minutes.

M. le Vice-Président GRIVEL : Peut-être moins que cela !

Je crois que c'est la deuxième intervention que vous faites dans ce sens-là. Je pense que vraiment il vous faut tout de même augmenter votre capacité d'observation et d'analyse. Il est important de vous dire qu'aujourd'hui, nous pouvons peut-être travailler sur un changement de logiciel. Je vous conseille en tout cas de le faire vous-même, surtout que vous avez le temps devant vous pour une carrière politique. Je vous donne un conseil dans ce sens-là : profitez de ce qui vient de se passer pour que vous puissiez vous orienter durablement en matière politique.

Pour ce qui concerne le groupe Synergies, n'ayez aucune crainte ! Le groupe Synergies a travaillé depuis de longues semaines, a traversé d'ailleurs les échéances électorales sans difficulté, il est toujours là. Il est uni, peut-être qu'il va se renforcer. Il est uni pourquoi ? Parce que nous avons un socle commun : c'est sinon la défense, en tout cas la représentation des Communes et des territoires -nous sommes tous d'accord là-dessus-, de toutes les Communes et tous les territoires. Vous savez que nous avons produit dernièrement un *Manifeste des 30*. D'ailleurs, vous auriez pu en faire partie. Nous aurions pu faire un *Manifeste des 40* ou même des 59, pour justement défendre la place des Communes dans une Métropole comme la nôtre.

Parce que je porte un message simple : la Métropole, ce n'est pas la Métropole et les Communes, comme on le dit trop souvent. Ce n'est pas la Métropole et les territoires. Tout le monde fait la Métropole et tout fait Métropole. En tout cas, je le rappellerai chaque fois qu'il le faudra. Et donc c'est ce message-là que je voudrais vous porter pour que vous l'ayez bien en tête et que nous évitions toutes les petites phrases polémiques qui viennent ici nous mettre en porte à faux par rapport à cela. Donc, n'ayez aucune crainte, ce message-là je le porte et je le porterai longtemps. Je suis aux côtés du Président de la Métropole, de tous les Vice-Présidents pour porter ce message, c'est très clair !

Simplement, ce que je vous conseille, c'est que vraiment vous réfugiez dans la dérision ou la raillerie, cela revient -ne le faites pas- à capituler sur le fond pour essayer de sauver la face sur un certain nombre de sujets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Quelques mots vraiment très rapides.

D'abord, pour dire que, sur la représentation de genres dans la Commission permanente, je rappelle simplement que, même si nous pouvons le regretter, elle est proportionnelle à la représentation de cette assemblée et des Maires qui ont envoyé ici, les uns et les autres, respectivement des Conseillers et Conseillères communautaires d'abord et ensuite Conseillères et Conseillers métropolitains. C'était le premier point.

Deuxième point, j'avais indiqué que nous étions dans la continuité de l'exécutif précédent et j'ai pris les choses telles qu'elles se présentaient, avec des gens qui n'avaient pas démérité. Il n'y avait aucune raison, uniquement

sur cette question-là, de les renvoyer de cette Commission permanente pour les remplacer uniquement sur la question du genre.

La deuxième chose sur l'allégeance au pouvoir : je n'ai pas eu l'impression, en écoutant les interventions notamment de monsieur Rolland Jacquet, qu'il était dans une allégeance au pouvoir, entre autres. Et, en ce qui concerne l'exécutif, je ne sais pas si tout l'exécutif a eu la même position pour les présidentielles, je n'en suis pas non plus sûr. En tout cas, vous les interrogerez individuellement. Ils sont nombreux -vous l'avez dit- et donc vous pourrez passer un petit temps à les sonder et à prendre leur avis. Simplement, ce qui nous rassemble ici c'est une majorité de progrès et c'est sur cette majorité de progrès que j'avais eu l'occasion, notamment lors de l'interruption de séance que vous m'aviez demandée lors du premier Conseil il y a quelques jours, de vous exposer de manière, je crois, très claire les raisons qui m'avaient poussé à composer cette Commission permanente comme je l'ai composée.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1991 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'action 2017 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1991. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Monsieur le Président, nous parlons ici de prévention de la perte d'autonomie, de la dépendance et, plus globalement, du phénomène de vieillissement de la population.

Notre Métropole, qui préside la Conférence des financeurs sur son territoire, propose à notre vote une répartition des concours alloués par la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie (CNSA). Ce sont ainsi plus de 3,5 M€ qui sont affectés à de multiples projets proposés par de très nombreux acteurs : des associations, des CCAS, des fondations, partout sur le territoire et dans de multiples domaines : l'organisation d'ateliers mémoire, d'activités physiques, d'ateliers sur la nutrition, sur l'isolement ou la prévention des chutes ainsi que l'équipement en aides techniques.

Le vieillissement est décidément un sujet d'avenir.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe GRAM pour trois minutes.

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération est la première manifestation concrète de l'activité de la Conférence des financeurs issue de la loi du 28 décembre 2015, loi d'adaptation de la société au vieillissement. La Conférence a pour mission d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées sur tout le territoire métropolitain, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales et réglementaires à destination des personnes âgées de soixante ans et plus. C'est ce que vous avez pu lire dans la délibération.

Il en ressort un nouveau double enjeu : d'une part, apporter des moyens d'agir en vue d'objectifs définis sur la base des besoins recensés et, d'autre part, veiller à la cohérence de ces actions dans la complémentarité avec celles qui sont conduites par d'autres acteurs.

Le premier souci doit donc être celui de la formalisation d'objectifs. Prévenir la perte d'autonomie repose sur le diagnostic des besoins des personnes. De quels moyens disposons-nous pour connaître ces besoins ? Quels moyens mettons-nous en œuvre pour favoriser l'expression des personnes concernées, c'est-à-dire les plus de soixante ans ? Le vieillissement a cela de particulier qu'il ne se dessine pas de manière identique. Les besoins en prévention se manifestent dans tant de domaines et sous tant de temporalités qu'ils nécessitent des actions d'une extrême diversité.

Lorsque, dans mon arrondissement, nous avons posé la question aux plus de soixante ans, la diversité des réponses a été parfois inattendue : l'autonomie, c'est la faculté d'entretenir son domicile dans les moindres détails ; l'autonomie, c'est la possibilité d'accéder aux moyens de transport publics ; l'autonomie, c'est aussi le maintien du lien social, etc. Je tiens à disposition de celles et ceux qui le souhaitent le rendu de cette enquête.

Nous allons donner notre aval à une multitude de projets, des actions ponctuelles qui relèvent parfois de l'événementiel et des actions inscrites dans la durée ; c'est à celles-ci, qui sont fragilisées par les coupes budgétaires, que nous devons porter une attention particulière.

La lutte contre la perte d'autonomie, contre l'isolement passe aussi par la mobilisation des acteurs. La Métropole doit veiller aux conditions d'exercice des métiers de l'accompagnement, de celles et de ceux à qui nous confions la mission sinon de soigner, du moins de prendre soin. Or, un certain nombre de rapports d'activités publics ou privés nous donnent un signal d'alarme dans le secteur médico-social face au taux d'absentéisme en augmentation depuis plusieurs années. A ce propos, le rapport d'activité du CCAS de la Ville de Lyon cite l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail en disant : "L'absentéisme caractérise toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention suffisamment précoce des facteurs de dégradation des conditions de travail au sens large". La Métropole détient les clés de cette prévention qui conditionne les autres préventions.

Pour conclure, je voudrais simplement formuler le vœu que, devant de tels enjeux et une telle somme de projets que je ne saurais résumer ici en trois minutes, nous puissions, comme ce fut le cas pour le PALHPD (plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), avoir l'occasion d'une réflexion en amont de la commission et ne pas limiter le travail de celle-ci à un simple enregistrement, même fort bien documenté par les services.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Gachet, pour ces propos et ces propositions.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-1992 - développement solidaire et action sociale - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille –

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1992. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Nous parlons à présent de la protection de l'enfance et de la famille. Cette délibération a vocation à proposer à notre assemblée un certain nombre de subventions aux associations et structures qui aident à l'accompagnement des enfants et de leur famille pour favoriser, par exemple, l'accès au départ en vacances de ceux qui sont le plus en difficulté mais aussi pour soutenir des actions de proximité dans les quartiers, et ce dans tous les domaines : sportif, culturel, accompagnement scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire, etc.

La jeunesse est décidément un sujet d'avenir.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur George. La Conférence a retenu deux interventions : d'abord trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, décidément, ombre et lumière aujourd'hui suivant les délibérations car si nous nous félicitons de notre capacité à assumer le coût des emprunts toxiques pour le plus grand bonheur des banques, si nous vantons notre modèle métropolitain, nous voilà à négocier quand il s'agit de nos missions de solidarité. Nous touchons là à une série d'actions en direction des

familles et des enfants, dans des domaines aussi divers que l'aide aux vacances, la prévention spécialisée et la protection de l'enfance au travers de l'accompagnement de l'adoption.

Toutes ces actions sont essentielles aujourd'hui pour maintenir le tissu social, faire vivre la solidarité auprès des plus en difficulté, permettre à des enfants de grandir dans des familles bienveillantes et préparées. Des actions à mettre en parallèle avec les inégalités qui ravagent notre société. Il est d'actualité de parler des vacances : 80 % des cadres supérieurs partent pour 50 % des ouvriers. Un enfant sur trois ne part jamais.

C'est au regard de ces besoins qui croissent que nous apprécions comme très dommageables les baisses annoncées, notamment concernant les centres sociaux et les MJC porteurs d'une présence et d'une action permanente dans les quartiers. Plusieurs collègues, au moment de la discussion sur le compte administratif, ont souligné le besoin d'une autre politique pour les collectivités locales, pour la solidarité, pour l'enfance et les familles.

Nous sommes bien d'accord mais il me semble, monsieur le Président, que vous connaissez parfaitement le programme de votre candidat devenu Président et ses conséquences pour les collectivités locales et les dépenses publiques. Nous n'attendons donc pas que vous combattiez les mesures qu'il prendra ni même que vous les changiez ; vous n'allez pas vous renier.

Un Général se fâche devant la baisse du budget de l'armée et déclare ne plus pouvoir assurer la défense du pays. Qui peut s'imaginer que les baisses croisées des subventions diverses n'ont pas d'effet sur les actions décrites dans cette délibération, alors que les exigences sociales ne cessent de monter ? Les annonces concernant la taxe d'habitation et les dotations aux collectivités renforcent notre inquiétude.

Nous ne pensons pas, monsieur le Président, que vous allez vous fâcher avec vos amis du Gouvernement. Nous sommes certains plutôt que vous allez accompagner les mesures gouvernementales voire les précéder car c'est bien cela qui s'est passé au moment de la création de la Métropole : vous avez précédé le programme du candidat Macron. Nous ne souhaitons pas, pour notre part, accompagner les mauvaises mesures nationales, le choix de servir la finance en réduisant les dépenses publiques. Nous ne faillirons pas à notre responsabilité qui est d'alerter les populations et de les inciter à ne pas accepter les mauvaises décisions et à chercher à les transformer.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Burricand. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous examinons les propositions de subventions aux structures et associations agissant en protection de l'enfance, en accompagnement des familles et en prévention. Il s'agit de participer aux actions visant à l'accès aux vacances, de soutenir des associations œuvrant dans le champ de l'adoption ou du soutien aux personnes accueillies en protection de l'enfance et d'apporter un concours au financement des centres sociaux et MJC de la Métropole.

Cette délibération est récurrente dans cette collectivité depuis peu mais aussi au Conseil général qui l'a précédée depuis des années, sans d'ailleurs beaucoup d'évolution. Lors de la Commission développement solidaire et action sociale du 13 juillet, ont été plus particulièrement interrogées les subventions aux centres sociaux, MJC, des interrogations sur les critères et sur l'application de la baisse de 6 % applicable chaque année.

Les objectifs sont ceux de la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance et de la famille et ils ont été exposés dans le texte. Reste que tout cela apparaît très général et que nous pouvons comprendre la difficulté de mettre en relation les montants proposés et le contenu des actions soutenues.

En réalité, les centres sociaux principalement et les MJC ont toujours été soutenus par le Conseil général sur le fondement de leur rôle dans l'action sociale qui assure l'accompagnement des familles et la prévention des difficultés pour enfants et jeunes. L'examen dans une commission dédiée, avec présence des élus concernés, permettrait de mieux comprendre le sens de l'intervention de la collectivité sur la base de sa mission de protection de l'enfance et de prévention.

Au moment où l'on doit réduire les financements, mais pas nécessairement de façon uniforme, au moment où l'on doit assurer l'identité de la Métropole avec sa promesse de mutualisation, nous voudrions faire la proposition de prendre, pour le prochain exercice, le temps d'examiner au fond les actions à retenir et de proposer des pistes d'orientation. Il faudra aussi prendre en considération que dans des communes ou des quartiers n'existent pas de structures de type centre social, MJC et que donc d'autres structures assurent ces actions qui contribuent à la mission de prévention. Je pense qu'il ne faudrait pas les oublier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Nachury, je vous remercie pour votre intervention. D'abord, un rendez-vous important à mon sens sur l'ensemble de ces sujets, c'est le projet métropolitain des solidarités que nous aurons à discuter ensemble en octobre. Je retiens en tout cas l'idée et la réflexion sur votre proposition. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de voir dans quelle mesure nous pouvons aller sur ces terrains-là.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-1993 - éducation, culture, patrimoine et sport - Service public de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains - Choix du mode de gestion - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1993. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport porte sur le mode de gestion de la restauration scolaire dans nos collèges. Je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter cette délibération compte tenu des multiples enjeux qu'elle comporte.

Je commencerai par rappeler les objectifs de la Métropole en matière de restauration scolaire.

Il s'agit de conforter et d'améliorer le service public, en assurant les mêmes exigences de qualité de service dans tous les collèges, sans toucher à la grille tarifaire donc au tarif actuel tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité. Il faut savoir que le coût net d'un repas pour la Métropole actuellement est de 2,45 €, le coût net est la différence entre le coût de revient moyen d'un repas : 5,30 € et la recette moyenne : 2,85 €. Cela représente une charge annuelle pour la collectivité de 7 M€ par an.

Il s'agit également d'assurer un service public de restauration scolaire qui réponde aux garanties relatives à l'hygiène et à la sécurité alimentaire d'abord mais aussi à une offre de repas diversifiés et équilibrés, l'utilisation de produits agroalimentaires de saison avec des attentes renforcées sur le bio et les circuits courts, la réduction du gaspillage alimentaire et l'amélioration des conditions d'accueil des convives, notamment des élèves.

Quelques éléments de contexte sur la restauration scolaire actuellement à la Métropole : la Métropole a 77 collèges parmi lesquels 60 disposent d'un service de demi-pension et, parmi ceux-ci, 50 en production des repas sur place et 10 en liaison froide. Sur les 60 restaurants scolaires, 46 sont exploités en régie, 14 en DSP (délégation de service public).

Afin d'engager la réflexion sur le futur mode de gestion de la restauration scolaire de la Métropole, nous avons décidé, je le rappelle, d'aligner toutes les dates de fin des DSP au 31 août 2018, à la rentrée 2018, puis de mener l'analyse comparative entre DSP et régie, à la fois sur les coûts de revient et la qualité des services et des repas. Cette réflexion a été placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage politique composé d'Eric Desbos pour les collèges, de Bruno Bernard pour l'alimentation durable, de Michel Julien pour les ressources humaines à l'époque et de moi-même pour les modes de gestion.

Quelques résultats sur l'analyse des coûts de revient dans la restauration scolaire : le coût de revient d'un repas en régie est en moyenne de 5,64 € ; le coût d'un repas en DSP est en moyenne de 4,32 €. La recette par repas -je vous l'ai dit- est de 2,45 €. Cela veut dire que le coût net d'un repas pour la collectivité est en moyenne de 2,79 € en régie et de 1,47 € en DSP, soit un écart de 90 %.

La réduction des coûts pour la collectivité peut donc passer -chacun le comprend bien- soit par une augmentation des recettes, donc des tarifs payés par les familles, soit par une maîtrise et une diminution des coûts de revient, des régies et/ou la bascule de certaines régies en DSP. C'est sur ce dernier levier, celui de la maîtrise des coûts, que nous vous proposons d'agir.

J'en arrive aux propositions qui vous sont faites :

1° - reconduire le choix de la DSP pour les 14 restaurants scolaires qui le sont actuellement puisqu'il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur repéré ou identifié en termes de qualité de service ou de qualité des repas ;

2° - basculer en DSP 8 nouveaux restaurants scolaires actuellement exploités en régie. Le choix de ces restaurants a été fait sur plusieurs critères : coût de revient des repas (sur les 8 qui vous sont proposés, le prix de revient moyen est de 6,20 €, très supérieur à celui au coût moyen en régie) mais aussi des critères d'opportunités liées à des départs en retraite, à des travaux de restructuration prévus dans tel ou tel collège et à des critères plus qualitatifs tels que la qualité des repas servis ou le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;

3° - enfin, il est proposé de passer en DSP les deux nouveaux collèges qui seront livrés en 2018, le collège Alice Guy dans le huitième arrondissement et Simone Lagrange à Villeurbanne, soit au total de lancer cette procédure pour 24 collèges.

Il vous est également proposé de lancer cette procédure sous forme d'allotissement avec quatre lots : un lot en liaison froide qui concernera 8 collèges, trois lots en production sur place respectivement pour 3, 6 et 7 collèges.

Quelques précisions sur les objectifs en matière d'alimentation durable ; ils ont été sensiblement revus à la hausse par rapport à ce qui préexistait : il sera ainsi exigé a minima 100 % de bio sur les fruits et légumes et les féculents, ce qui représente de l'ordre de 30 % a minima des achats de denrées. Pour les circuits courts, il est exigé que 50 % des œufs, yaourts et fromages frais soient achetés directement auprès de producteurs ou de groupements de producteurs. Sont également fixés des objectifs concernant le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets -et s'il y a des questions, j'y reviendrai-.

Concernant les incidences sur le personnel, partie importante de ce dossier, 17 postes seront supprimés : 10 postes de cuisiniers et 7 postes d'agents polyvalents. A ce jour, sur les 10 cuisiniers concernés, il reste à trouver une solution pour 4 d'entre eux et sur les 7 agents polyvalents concernés, il reste également à trouver une solution pour 4 d'entre eux. La DRH a un an pour ce faire, ce qui n'est pas insurmontable.

Enfin, quelques mots sur les 38 restaurants scolaires qui resteront en régie : puisqu'il s'agit de les accompagner pour en améliorer l'efficacité, il est prévu un plan de formation des équipes de cuisine sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, l'équilibre nutritionnel, l'approvisionnement bio et les circuits courts, les techniques de cuisson, une mise à jour de la documentation réglementaire, notamment sur la maîtrise sanitaire et l'élaboration d'un programme de renouvellement des matériels de cuisine.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, les principaux objectifs et enjeux de cette délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse. La conférence des Présidents a retenu l'intervention de Lyon Métropole gauche solidaires pour trois minutes.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération entend choisir un nouveau mode de gestion de la restauration scolaire pour 8 collèges de la Métropole, de régie en DSP, délégation de service public. Les sept objectifs rappelés dans la délibération, de respect des principes du service public, de garantie de l'hygiène et de la sécurité alimentaire, d'éducation au goût, de restauration durable grâce à des circuits courts ou bio, de réduction du gaspillage alimentaire, de maintien d'une tarification sociale et d'amélioration des conditions d'accueil des collégiens, sont en effet primordiaux. Nous veillerons à ce que ces huit nouvelles DSP respectent les termes de ce contrat.

Nous proposons également que ces objectifs soient intégrés dans le cahier des charges des cantines en régie. Ainsi, nous pourrions afficher le respect de ces sept points sur l'ensemble des collèges de la Métropole et montrer notre volonté d'assurer la "bonne bouffe" dans des conditions les meilleures possible pour tous nos collégiens.

Lors de nos discussions préalables, il nous a été expliqué que le choix des huit régies à faire basculer en DSP avait été dicté par les remontées précédentes relatives à ces sept points. Il ne devrait donc pas y avoir d'état d'âme sur ces choix. Cependant, à propos du collège Dufy à Lyon 3^e, il y a un léger souci car, depuis deux ans, une nouvelle équipe a fait d'énormes efforts pour rétablir un service de qualité, d'où la réaction assez compréhensible de rejet des parents à cette annonce. Il est, je suppose, un peu tard pour revoir la décision de la prise en compte de ce collège ou de la décaler. En tout cas il me semble nécessaire de répondre au courrier envoyé par les parents d'élèves et de mettre en valeur les progrès réalisés dans le collège depuis deux ans en les en félicitant.

En parallèle, nous vous faisons confiance pour aussi -comme il a été signalé- porter une attention particulière à la gestion RH de ce dossier.

Nous voterons évidemment cette délibération et restons vigilants concernant les conventions avec tous nos partenaires, en régie comme en DSP.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, concernant cette délibération, nous voulons faire deux séries d'observations.

En premier lieu, nous saluons l'objectif expressément affirmé dans la délibération -je la cite- "d'utilisation de productions agricoles et agroalimentaires de proximité et de saison pour une restauration collégienne durable (circuits courts, bio, etc.)". La construction de cette délibération était pour nous importante pour montrer notre volonté de cohérence entre nos différentes politiques : la politique de soutien à une agriculture de proximité, la politique de santé, notamment l'impact de l'alimentation sur la santé de nos collégiens et les politiques de développement durable, plan climat ou agenda 21.

Je souhaite en premier lieu saluer le travail fait en commun entre nos délégations aux marchés publics, au développement durable et à l'éducation -c'était Bruno Charles, mon cher Gérard, et pas Bruno Bernard. Je t'en prie !-. Cela a permis de concilier nos objectifs et de gagner, je crois, beaucoup en qualité de proposition. Concrètement -et Gérard Claisse l'a rappelé-, la totalité des fruits, légumes, céréales (sauf le pain et les légumineuses) devront provenir de l'agriculture biologique. C'est un signal important que nous envoyons à la profession agricole. Le reste de l'alimentation devra être couvert par des labels de qualité ; c'est une bonne chose.

Bien sûr, nous regrettons que l'état actuel du droit ne nous permette pas de mettre des critères de production locale dans les appels d'offres, d'autant que les études conduites ont montré que presque tous les produits peuvent être trouvés dans un rayon de cinquante kilomètres autour de Lyon. Nous espérons que le rappel dans le cahier des charges de l'appel d'offres de la nécessaire cohérence entre les offres qui nous seront soumises et les politiques de développement durable de la Métropole conduira les candidats à accentuer fortement l'approvisionnement local et que cela sera un critère discriminant dans le choix qui sera fait.

En second lieu, sur le mode de gestion, vous le savez, notre groupe a une nette préférence pour la régie, pas seulement pour des raisons de principe mais aussi parce que, dans de nombreux domaines, y compris dans nos politiques métropolitaines, l'expérience montre une gestion à la fois plus efficace et plus vertueuse par les régies. Cette délibération prévoit une augmentation du nombre de cantines en délégation de service public. Nous avons bien entendu les arguments avancés pour cette augmentation mais nous sommes attachés à ce que la régie reste le principe et que, chaque fois que nous passons en DSP, ce soit à la condition que soit formellement démontré l'avantage de ce mode de gestion pour la qualité du service et que cela n'ait pas comme contrepartie une précarisation du personnel.

En conclusion, nous voterons cette délibération, en restant bien sûr très attentifs à la suite qui sera donnée et à l'évolution des cantines de nos collègues.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bruno Charles. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous opposerons à cette délibération comme nous nous étions opposés au Conseil général quand la décision fut prise d'une privatisation progressive des cantines du département du Rhône.

Vous me permettrez de souligner l'importance que notre groupe accorde au service de restauration des collègues, d'abord parce que l'éducation à une alimentation équilibrée est essentielle pour ces jeunes qui entrent dans l'adolescence, ensuite parce que, pour bien des familles en difficulté, ce repas sera pour leurs enfants le plus équilibré de la journée. La tarification au quotient familial avec un repas à un euro a permis le retour d'un grand nombre de collégiens vers des cantines qu'ils avaient abandonnées. Du coup, cela leur a permis aussi de laisser tomber les marchands de sandwiches, les marchands de soupes et des fois "le rien du tout" qui présidait au repas de midi. Nous considérons que la tarification sociale, le quotient familial est intouchable pour la Métropole.

Cette délibération se veut très claire, à la fois sur les enjeux financiers et sur les exigences de qualité qui sont effectivement bien détaillées. Mais elle est en même temps un plaidoyer en faveur de la délégation de service public au détriment de la régie. Le coût rentre bien évidemment en compte. Il serait intéressant de savoir pourquoi le privé peut descendre tant plus bas que le public ; peut-être parce que la rémunération, les conditions de travail, la précarisation des agents est à son maximum.

Cette délibération n'aborde pas la question du coût social des emplois publics qui ne manqueront pas d'être supprimés du fait du passage de la régie à la délégation de service public. Surtout, nous ne voyons pas bien pourquoi les objectifs assignés au prestataire ne pourraient pas être atteints dans le cadre du service public et nous voudrions plus d'explications sur cette question, tant du point de vue de la qualité, du point de vue des regroupements, du point de vue de la responsabilisation, du point de vue du contrôle et du point de vue de la proximité.

Nous restons dubitatifs devant le petit paragraphe intitulé "effets attendus de la mixité des modes de gestion" qui semble indiquer une mise en concurrence des agents et des collègues, entre ceux du privé et ceux du public, mise

en concurrence qui peut peser sur ce qui restera de service public. Nous ne sommes pas dupes de toute façon. Les dix propositions supplémentaires de délégation de service public constitueront un nouveau seuil important, qui pèsera lui-même par la suite pour de nouvelles délégations de service public, là où il y a des régies car, globalement, le service public sera réduit et donc sera de plus en plus difficile à maintenir.

Nous ne voterons donc pas cette délibération. Nous serons attentifs à ses conséquences sur les personnels mais aussi à la qualité du service rendu pour les collégiens dans l'ensemble des collèges et dans les dix collèges qui auront une nouvelle délégation de service public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Burricand. Monsieur Claisse voulait dire quelques mots.

M. le Vice-Président CLAISSE : Très rapidement. Il peut y avoir de bonnes régies, il peut y avoir de bonnes DSP, il peut y avoir de mauvaises DSP, il peut y avoir de mauvaises régies, il n'y a pas de posture idéologique à avoir sur cette question-là.

Nous avons aujourd'hui 46 régies. Nous proposons d'en passer huit en DSP. Si nous avons raisonné exclusivement sur la question du différentiel de coût de revient, d'efficacité économique, de coût financier pour la collectivité, sans faire le pari que nous pouvions dans les cinq ans qui viennent mettre à niveau l'ensemble des régies de restauration scolaire pour avoir un service de qualité qui respecte l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité et à un coût raisonnable, nous aurions non pas transformé 8 restaurants scolaires mais probablement les deux tiers des régies actuelles en DSP, compte tenu des difficultés qu'il y a.

Donc la décision est bien prise et elle témoigne d'un pari qui est fait : c'est une manière de répondre à la fois à Bruno Charles et à ma collègue Pascale Cochet sur la capacité que nous allons avoir, dans les années à venir, à accompagner les régies pour en améliorer l'efficacité, c'est-à-dire attendre des régies les mêmes exigences que celles qui ont été formulées sur les DSP que j'ai rappelées et les accompagner en termes de formation, de programme d'investissement sur les matériels de cuisine pour qu'elles arrivent à un niveau d'efficacité qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant dans nos régies.

C'est un petit pas qui est fait pour notamment améliorer et avoir des retombées intéressantes du point de vue économique. Nous maintenons la tarification telle qu'elle est -et vous avez souligné son importance-. Probablement, on peut l'améliorer du point de vue de la progressivité des différentes tranches de quotient familial.

Rendez-vous dans quelques années, nous verrons le chemin parcouru par les régies.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-1994 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Dénomination des futurs collèges de Lyon 8e et Villeurbanne - Attribution de logement de fonction pour le personnel de l'Etat - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1994. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est une délibération qui concerne une bonne nouvelle parce que c'est l'ouverture de deux nouveaux collèges pour la rentrée 2017. Ces deux collèges jusqu'à présent n'avaient pas de nom. Nous avons décidé de leur donner un nom. Je dois reconnaître que ce sont deux noms féminins. Vous connaissez l'intérêt de Thérèse Rabatel pour le combat des femmes et la difficulté parfois pour avoir des noms d'établissements féminins. Thérèse Rabatel nous a fait un certain nombre de propositions, relayées par Pierre Hémon.

Concernant le collège qui va ouvrir dans le huitième arrondissement, situé 17, rue Paul Cazeneuve, le nom retenu est celui d'Alice Guy, nom soutenu également par la mairie du huitième arrondissement ainsi que par la mairie centrale. Alice Guy est la première réalisatrice de l'histoire du cinéma. C'est quelque chose d'important dans un quartier à proximité de l'Institut Lumière, dans la ville qui a vu la naissance du cinéma, cela nous paraissait quelque chose de vraiment fondamental.

Le deuxième nom est Simone Lagrange. Nous venons de fêter les trente ans du procès Barbie. Je vais être sincère avec vous : Simone Lagrange, j'en avais un peu entendu parler quand nous avons vu des extraits avec ce procès qui est public. Quand on voit le témoignage de cette jeune fille qui raconte les tortures qu'elle a subies, c'est extrêmement émouvant. Je vous conseille vraiment d'aller le voir et vous saurez pourquoi nous avons donné le nom de Simone Lagrange à cet établissement. C'est vraiment important pour la mémoire et pour l'avenir de nos collégiens.

Voilà les deux dénominations qui sont prévues, monsieur le Président, avec un avis favorable de la commission bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne prendrai pas trois minutes parce que le Conseiller Desbos a dit l'essentiel concernant Alice Guy et le travail de Thérèse Rabatel et sur le fait qu'Alice Guy a été la première réalisatrice française et première femme créatrice d'une société de production qui a été une plus grosses sociétés de production aux Etats-Unis dans les années 20, avant la création d'Hollywood.

Sur Simone Lagrange -il l'a dit aussi-, résistante lyonnaise arrêtée par Klaus Barbie, enfermée à la prison de Montluc, torturée, transférée à Drancy, déportée à Auschwitz-Birkenau en 1944, son père assassiné sous ses yeux. Elle est revenue vivante et n'a cessé toute sa vie de témoigner dans les écoles et les collèges de ce qu'elle a vécu, de ce qu'elle a combattu, et ce quasiment jusqu'à sa mort en janvier 2016. Son témoignage -cela a été dit par monsieur le Conseiller Desbos- pendant le procès de Klaus Barbie est d'une grande force et d'une grande émotion.

Je voulais conclure en remerciant cette fois-ci monsieur le Maire de Villeurbanne qui a accepté sans aucune hésitation quand notre groupe Europe Ecologie-Les Verts lui a proposé le nom de Simone Lagrange pour ce collège.

Merci à tous sur ce projet et sur cette réalisation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1995 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1995. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, cela concerne les collèges privés sous contrat d'association et l'attribution de subventions d'investissement pour l'année 2017. Je vous rappelle que nous avons 36 collèges privés sur notre territoire qui accueillent à peu près un tiers des collèges métropolitains, soit 21 000 élèves. Ils constituent une alternative importante d'accueil des élèves. Les établissements privés sous contrat avec l'Etat peuvent obtenir, pour leurs projets d'investissement, une subvention de la collectivité sans toutefois que celle-ci puisse excéder 10 % de leurs dépenses annuelles.

Pour 2017, l'enveloppe s'élève à 1,5 M€. Cela concerne essentiellement des travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité du public, de réhabilitation, des petits travaux immobiliers, tous les travaux qui sont d'importance pour ces établissements. Nous avons reçu un avis favorable du Conseil académique de l'Education nationale pour cette subvention. Le montant exact est de 1 375 458 €, comme quoi ils ont déjà une économie par rapport au 1,5 M€ qui était l'enveloppe initiale.

Nous avons un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne voterons pas différemment de ce que nous avons voté précédemment. Si la loi Falloux impose une participation financière des collectivités au fonctionnement des collèges privés, en revanche, elle n'oblige pas au soutien à l'investissement. Certes, elle le permet mais nous proposons que la Métropole réoriente ses financements vers les collèges publics qui en ont le plus grand besoin. Ainsi, nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Buffet, vous vouliez intervenir ?

M. le Conseiller BUFFET : C'est juste une explication de vote, juste pour vous dire je ne participerai pas au vote de cette délibération, notamment pour la subvention versée au lycée Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Adopté.

A sa demande, M. François-Noël BUFFET n'a pas pris part au vote de cette délibération, notamment pour la subvention au collège Saint Thomas d'Aquin à Oullins (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1998 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1998. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'attributions de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives, année 2017, qui se déroule depuis le 4 juillet jusqu'au 22 juillet 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Barral. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération met en lumière un enjeu majeur : celui des vacances estivales, auxquelles une partie de nos concitoyens n'ont pas accès parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Je voudrais commencer par souligner l'intérêt de ce dispositif Métropole vacances sportives, qui a quasiment doublé de taille depuis son lancement en 2015 et qui continue aujourd'hui à monter en puissance, ce qui est très positif car, grâce à cette action de la Métropole, près de 2 200 jeunes de moins de dix-huit ans, qui ne partent pas forcément en vacances l'été, ont pu découvrir gratuitement des activités sportives variées pendant le mois de juillet 2016.

Partir en congés ou tout simplement pratiquer des activités différentes durant cette période, ce n'est pas donné à tout le monde. Cette possibilité dépend largement de son milieu social et je vais rappeler les chiffres que madame Burricand a indiqués tout à l'heure, qui illustrent cette réalité : effectivement, 82 % des cadres supérieurs partent en congés contre 47 % des ouvriers. Ainsi, chaque année, près d'un quart de la population âgée de cinq à dix-neuf ans ne part pas en vacances, ce qui représente environ trois millions d'enfants et de jeunes.

Avec la mise en place de ce dispositif, notre collectivité s'engage pour apporter une réponse concrète à ce phénomène. C'est une initiative qui a montré sa pertinence autant que sa nécessité et qui mérite d'être développée davantage. Le sport, il faut le rappeler, c'est d'abord un jeu qui permet aux enfants et aux adolescents de s'amuser ensemble, de se divertir, de s'épanouir, c'est un jeu avec des règles, ce qui implique de les respecter et qui permet d'asseoir des valeurs fortes, tout ce qui contribue à l'apprentissage du vivre ensemble. C'est enfin, il faut le rappeler, un formidable outil de promotion de la santé.

Cependant, permettez-moi d'esquisser quelques pistes de réflexion concernant le fonctionnement de ce dispositif et son évolution dans les années à venir.

Tout d'abord, le choix des sites où se déroulent les activités sportives aujourd'hui : le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval. Il serait sans doute intéressant de réfléchir à l'extension du dispositif à d'autres sites fortement financés par la Métropole. Je pense notamment au grand parc Miribel-Jonage, deuxième parc périurbain d'Europe ; son positionnement à l'est de notre Métropole permettrait de toucher un public issu des familles modestes de ce territoire qui pourraient ainsi bénéficier pleinement de ce dispositif.

Ensuite, l'offre d'activités sportives : les activités proposées sont sans aucun doute attrayantes mais, à l'avenir, ne pourrait-on pas réfléchir à ce que les jeunes bénéficiaires puissent continuer à les pratiquer au-delà de la

seule période des vacances ? Il faudrait avoir le souci de cohérence entre la nature de l'activité proposée par ce dispositif l'été et l'offre d'activités sportives disponibles sur l'année scolaire, sans oublier les coûts.

Enfin, pour conclure mon propos, j'insisterai sur le besoin de coordination avec les Communes et les centres sociaux voire les clubs sportifs. De nombreuses initiatives sont déjà présentes sur le territoire de la Métropole. Je pense naturellement à ce que nous faisons à Villeurbanne : la Caravane des sports, opération qui propose aux jeunes issus des quartiers prioritaires, pendant la période estivale, entre autres des événements sportifs libres d'accès. Il y aurait sans doute des passerelles à établir entre les différentes opérations, de même que des réflexions communes à mener car notre objectif est le même : celui de résorber les inégalités d'accès, d'une part, à la pratique sportive et, d'autre part, à des activités pendant les vacances.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2017-2001 - proximité, environnement et agriculture - Vénissieux - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Lyon - Bron - Réseau de chauffage urbain de Centre métropole - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2002 - proximité, environnement et agriculture - Vénissieux - Réseau de chauffage urbain - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2001 et 2017-2002. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci. Deux avenants importants sur les réseaux de chaleur. Je profite de cette occasion pour souligner que la décennie 2010-2020 aura été véritablement décisive pour le développement à grande échelle des réseaux de chaleur dans notre agglomération.

Je veux juste citer, pour mémoire, quelques dates-clés :

- 2012 : rattachement du réseau de chaleur de Bron à celui de Lyon-Villeurbanne,
- 2013 : inauguration des unités de production biomasse implantées à Vaulx en Velin et Rillieux la Pape,
- 2015 : prise de la compétence réseaux de chaleur par la Métropole,
- 2016 : lancement de la nouvelle DSP pour le réseau Centre Métropole élargi à Vaulx en Velin/Carré de Soie et Vénissieux nord, avec un développement très ambitieux du réseau et de la biomasse,
- fin 2016 : inauguration de la chaufferie biomasse de Vénissieux,
- en mai dernier, désignation du nouveau délégataire pour le réseau de Vénissieux et de délégataires pour le réseau de Givors, avec une unité biomasse et un doublement du réseau,
- aujourd'hui, deux délibérations concernent l'extension du réseau de Vénissieux sur le Puisoz et l'extension du réseau Centre métropole sur la Confluence,
- et enfin, à la rentrée, lancement d'une nouvelle DSP, la DSP du réseau de Vaulx en Velin étant étendue à Villeurbanne-Saint Jean, puis dans les tous prochains mois à celle de Rillieux la Pape.

Bref, notre agglomération a véritablement changé de braquet en ce qui concerne le développement des réseaux de chaleur. Elle s'est ainsi dotée de puissants leviers pour tenir les objectifs de notre plan énergie climat et lutter contre la précarité énergétique.

J'en arrive à la première délibération, l'avenant 1 au contrat de DSP sur le réseau Centre Métropole. Il comporte deux décisions majeures :

- tout d'abord, l'extension du réseau Centre Métropole au quartier de la Confluence. Cette extension est programmée pour le 1^{er} janvier 2019, le temps de réaliser les travaux d'interconnexion, à savoir la création d'une sous-station et le franchissement du Rhône entre autres.

Ces investissements, estimés à 5,8 M€, seront portés par le délégataire, sans incidence sur les tarifs des usagers actuels. En revanche, les usagers de la Confluence bénéficieront des mêmes tarifs que les usagers du réseau Lyon Centre Métropole, soit une baisse de l'ordre de 20 % de leur facture annuelle moyenne ;

- la seconde décision comporte l'export de chaleur du réseau Centre Métropole vers le réseau de Vénissieux, afin d'en permettre l'extension en direction du quartier du Puisoz. Les investissements à réaliser seront pris en charge à hauteur de 2,5 M€ par le délégataire du réseau Centre Métropole, pour réaliser la sous-station et le "feeder" qui reliera l'usine d'incinération de Lyon-sud au réseau de Vénissieux.

Ces investissements seront financés par les recettes issues de cet export de chaleur. Les investissements d'extension du réseau de Vénissieux en direction du Puisoz, soit 7,6 M€ d'investissements, hors subventions, seront pris en charge par Vénissieux énergie, délégataire du réseau de Vénissieux. Cette opération sera réalisée sans incidence sur les tarifs des usagers du réseau Centre Métropole, avec une très légère baisse, anecdotique, de la facture annuelle moyenne des usagers de Vénissieux à partir de 2028. La première livraison d'export est prévue à partir de mi-2019.

La seconde délibération, le deuxième avenant, est la traduction de ce qui précède pour le réseau exploité par Vénissieux énergie.

Avis favorable de la commission sur ces deux avenants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, avec ces délibérations, vous nous proposez le premier avenant au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur Centre Métropole. Cet avenant concerne -comme vous l'avez indiqué- l'extension du périmètre du réseau au quartier de Confluence et l'export de chaleur en direction de Vénissieux en cas de surplus d'énergie de l'unité de traitement de Lyon-sud.

Tout comme nous avons soutenu la délibération du 19 septembre 2016, nous voterons favorablement cette délibération. Le réseau de chaleur de la Métropole est un outil parfaitement adapté à la transition énergétique, vertueuse sur le plan écologique et efficace sur le plan socio-économique. Comme nous l'avons précédemment indiqué, notre groupe souhaite que la Métropole s'empare vraiment du développement de son réseau de chaleur, que la Métropole soit un réel acteur en ce domaine pour l'intérêt financier et économique de ses habitants.

Revenons à cette délibération. Je dirai : "Enfin !" Nous avons régulièrement pointé du doigt le cas de Confluence. Choisir de vouloir réaliser une installation de cogénération par gazéification bois, basée sur une technique non fiable, qui ne fonctionne nulle part ailleurs dans ces conditions, dans un quartier emblématique où l'on a peut-être d'autres choses à faire du terrain correspondant. Choisir donc le risque et l'aléatoire, et qui plus est confier ce risque à la SPL (société publique locale) en 2013. Constater que l'échec arrive, à tel point que l'on est obligé de mettre en place des chaudières mobiles et d'en tirer bien tardivement des conclusions. Nos SPL, bel outil que vous manœuvrez à merveille, ont certainement d'autres vocations que de s'engager sur des voies pareilles.

Bien entendu que la proximité géographique plaide pour l'intégration du réseau de Confluence dans le réseau Centre Métropole. Ce point aurait pu et dû être intégré à la DSP de 2016, comme la connexion d'ailleurs vers le réseau de Vénissieux. Certes, le côté anxigène assez légitime de la consultation et des recours a dû freiner quelques ardeurs et donc, finalement, mieux vaut tard que jamais.

Reste que, sans parler du temps que les techniciens ont passé sur la question du projet de gazéification de Confluence, notre groupe vous demande officiellement un bilan financier de l'opération passée et future, chaudière, bureau d'études, voire recours sur bureau d'études, dans l'attente de ce raccordement réel au 1^{er} janvier 2019, si j'ai bien compris.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Croizier. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est illustrative des défauts innés et acquis de la Métropole de Lyon. Des défauts innés liés à sa taille et aggravés par l'absorption du Département. Il est amusant de voir les promoteurs de la loi MAPTAM, se présentant comme champions de la décentralisation, avoir une conception centralisée et autoritaire de leur propre institution.

Je vous conseille à ce sujet la lecture très roborative du livre de Bruno Coudret -que certains ici connaissent bien-, livre intitulé "*De la décentralisation à la monarchie républicaine*". Il nous explique que les projets de large

déconcentration discutés pour la Métropole se sont heurtés douloureusement -chacun se rappelle de départs précipités- à "un système autoritaire, vertical, hiérarchique et clanique".

Une description qui a sans doute sa part de vérité car il y a aussi un défaut acquis par les choix faits dans la création de la Métropole et notamment dans son rapport avec les Communes. S'il était inconcevable avant 2015 que la Communauté délibère sur une Commune contre l'avis de son Maire, cela est désormais possible dans la Métropole. C'est la conséquence du refus, lors du débat sur le pacte de cohérence métropolitain, de reconnaître, cher Marc Grivel, la place des Communes dans ce processus décisionnel de compétences qui sont souvent "articulées" -pour reprendre votre terminologie-. De fait, cette délibération a été présentée à la Commune de Vénissieux une fois terminée, dans le cadre décidé par quelques-uns à la Métropole, cadre supposé satisfaire la Commune.

Réglons tout de suite une question : le principe de l'extension au Puisoz était un objectif de la Ville dans la négociation de sa DSP en 2013. Le maillage au réseau lyonnais qui s'ajoute aujourd'hui est une excellente solution, puisqu'il permet de réaliser cette extension en améliorant la mixité énergétique au lieu de la dégrader. A long terme, cette extension et ce maillage sont donc bons pour les usagers vénissiens. Ce n'est donc pas du tout sur le principe ni sur le travail technique des services métropolitains que nous critiquons.

De fait, l'avenant numéro 1 constitue un cadre acceptable. Il permettait le lancement de l'extension sans impact sur le tarif final pour l'utilisateur vénissien, ce qui a été une des exigences fortes de la Ville, validée d'ailleurs par les études de faisabilité qu'elle avait réalisées. Ce principe avait conduit à un prix maximal de revente de la chaleur de l'UTVE (unité de traitement et de valorisation énergétique) de Gerland au réseau de Vénissieux.

Permettez-moi de me citer car, visiblement, vous n'aviez pas écouté ou en tout cas pas entendu le message simple que j'avais porté le 12 décembre dernier dans ce Conseil. Je cite : "Pour la ville, il est clair que ce raccordement est un projet des deux réseaux, avec des clients potentiels sur son trajet lyonnais, que ce maillage des deux réseaux peut être utile aux deux demain et que, par conséquent, le partage du coût de cet investissement est le plus logique, le partage par moitié étant probablement la plus simple des décisions".

Il a fallu de nombreux messages et courriers pour avoir enfin un groupe de travail le 31 mai dernier -je passe sur les anecdotes révélatrices des modalités de sa convocation- qui a permis à la Ville de prendre connaissance de cet avenant. Cet avenant considère que le maillage n'est financé que par le réseau de Vénissieux.

Vous avez pris ainsi une décision très politique en considérant qu'elle était acceptable puisqu'elle conduisait à réaliser l'investissement sans augmentation de tarif pour l'utilisateur vénissien mais vous avez été incapable d'inclure la Ville dans votre processus de décision. Vous nous dites finalement, après la discussion du 31 mai : "Oui, il pourrait y avoir un problème mais nous en tiendrons compte dans la clause de revoyure." Dont acte. Nous proposons un amendement -j'y reviendrai- qui précise et renforce cet objectif d'une clause de revoyure.

Mais il reste que cette décision politique est injuste. Les usagers vénissiens vont pour la première fois, comme les usagers lyonnais, villeurbannais ou rilliards, être chauffés en partie par la chaleur de récupération de l'incinération de nos déchets mais, contrairement à tous les autres, sans bénéfice sur le tarif. Les différences de tarifs entre nos réseaux de chaleur ont des raisons historiques, techniques, de taille aussi mais la première des différences est la part de cette énergie fatale qui provient des déchets collectés dans toute l'agglomération. C'est ce qui fait du réseau de Rillieux la Pape le réseau le moins cher. En faisant porter tout le poids du maillage sur le réseau vénissien, vous avez placé le curseur au maximum possible sur le tarif et cela permettait de financer 100 % de l'investissement. On se demande ce que vous auriez fait si cela ne suffisait pas.

Voilà donc cet exemple d'un fonctionnement métropolitain qui ne sait pas dialoguer avec une Commune pourtant disponible et volontaire.

Comme je l'ai évoqué au début, il reste que ce maillage et cette extension sont utiles. C'est pourquoi nous vous proposons un amendement qui permet de corriger cette injustice en jouant la transparence. Nous demandons que des études détaillées permettent de répondre précisément et de manière partagée à nos questions d'une opération co-gagnants et donc co-financée. L'enjeu est alors une baisse possible du tarif pour l'utilisateur vénissien, bien entendu, sans augmentation pour les usagers lyonnais.

Vous avez cet amendement. Je l'avais annoncé en commission la semaine dernière. Je l'ai transmis lundi au Vice-Président et au Directeur général des services. Je le lis :

"L'extension du réseau entre le réseau actuel de l'ELM et la sous-station d'essence sera réalisée par ELM. Cette extension permet le maillage au réseau de Vénissieux et donc la fourniture de chaleur fatale de l'UTVE de Gerland pendant la période d'été. L'avenant proposé fait porter le financement de cette extension au réseau de Vénissieux par le prix d'achat de la chaleur fournie par l'UTVE.

Cependant, ce maillage présente aussi un intérêt pour une meilleure valorisation des déchets en période d'été et pour d'éventuels raccordements d'abonnés lyonnais au réseau ELM.

A la demande de la Ville de Vénissieux, une étude sera réalisée pour éclairer les clauses de revoyure sur les points suivants :

- l'impact économique de la vente complémentaire de chaleur par l'UTVE au réseau de Vénissieux, quelle est sa contribution prévisionnelle au résultat d'exploitation de l'UTVE,

- le potentiel de raccordement d'abonnés lyonnais à ELM sur cette extension. Quel serait le coût d'investissement pouvant être pris en charge par ELM dans les mêmes conditions économiques que les extensions du contrat existant ?

Cette étude sera réalisée dans un délai de 18 mois après la signature de l'avenant, permettant ainsi d'évaluer la pertinence d'éventuelles clauses de revoyure pour l'été 2019.

Le rapport annuel d'ELM contiendra un chapitre fournissant tous les éléments pouvant conduire au déclenchement des clauses de revoyure."

Fin de l'amendement proposé.

Nous voterons cette délibération, monsieur le Président, mais vous avez l'opportunité, avec cet amendement qui ne remet rien en cause de ce que vous avez décidé, de me faire mentir. Pouvez-vous entendre la demande d'une Commune, monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci, monsieur le Président.

Madame Croizier, dont acte, vous souhaitez, je me rappelle, quand nous avons lancé la procédure Centre Métropole, que nous développions de l'innovation technologique. C'est le pari qu'a tenté la SPL avec cette cogénération par gazéification de la biomasse. L'efficacité économique du modèle tenait au prix de revente de l'électricité qu'elle allait produire. Les résultats de la consultation qui a été lancée par la SPL à l'époque -concomitamment d'ailleurs au lancement de la DSP pour le réseau Centre Métropole- ont démontré qu'il n'y avait pas de modèle économique soutenable compte tenu du prix de revente de l'électricité. Il est difficile d'anticiper une volonté d'innovation souhaitée sur un territoire innovant. La conclusion est que ce n'est pas possible et le raccordement peut se faire, certes avec un peu de délai, mais ce n'était pas possible de l'intégrer dans le périmètre de la DSP puisque la consultation était à peu près concomitante.

Quelques éléments de réponse à notre collègue Pierre-Alain Millet : d'abord pour lui indiquer que si je me suis permis de retracer quelques dates de l'histoire récente du développement de nos réseaux de chaleur, c'était bien évidemment à dessein, à la fois pour illustrer le changement de braquet opéré dans le développement des réseaux de chaleur sur notre agglomération mais aussi pour que chacun puisse mesurer l'écart entre le chemin parcouru surtout depuis 2015 et les quelques cailloux que vous voulez mettre dans nos chaussures, Pierre-Alain Millet.

Parmi ces cailloux -je les cite très rapidement-, il y a eu pour commencer celui de la délégation de gestion, puis celui de l'expérimentation d'une compétence articulée, puis celui de la gouvernance, puis celui de la redevance et voici venu celui du tarif de l'export de chaleur. Je me demande bien quel sera le prochain, Pierre-Alain.

En gros, si je résume, vous auriez souhaité que le prix de vente de la chaleur exportée par le réseau Centre Métropole soit moins élevé, au prétexte que l'exploitant du réseau Centre Métropole pourrait à terme raccorder des abonnés de Lyon sur ce "feeder". Je vais partager avec vous au moins une idée, c'est-à-dire qu'effectivement, les usagers de Vénissieux ne doivent pas avoir à payer le moindre centime pour le réseau Centre Métropole mais vous admettez que la réciproque est exacte également : les usagers de Centre Métropole ne doivent pas avoir à payer demain le moindre centime pour les usagers de Vénissieux. Le contraire serait totalement illégal et je ne pense pas que la Ville de Vénissieux souhaite mettre la Métropole dans l'illégalité.

Les recettes de l'export de chaleur sont composées de deux coûts : le coût d'achat de l'énergie, c'est-à-dire de la chaleur produite par l'UTVE et le coût des investissements nécessaires à raccorder l'UTVE au réseau de Vénissieux. La chaleur produite par l'UTVE -vous ne le dites pas- est facturée au réseau de Vénissieux, à Vénissieux énergie, à 15 € le mégawattheure. Quel est le coût de facturation de l'énergie de l'UTVE au réseau Centre Métropole ? 25 € en moyenne ! Vous bénéficiez donc d'ores et déjà, à travers ces tarifs-là, d'un tarif préférentiel et si le prix a été mis à hauteur de 15 €, c'était pour permettre de réaliser le branchement du quartier du Puisoz sans incidence sur les tarifs actuels pour les usagers du réseau de Vénissieux.

Je vous confirme ensuite que si d'aventure le délégataire raccordait de nouveaux abonnés localisés à l'intérieur de son périmètre sur le "feeder" qu'il va donc créer, il est bien intégré dans cet avenant une clause de revoyure supplémentaire au 14^e alinéa de l'article 85 du contrat, afin d'en examiner les conséquences financières. Ce qui

pourrait alors se traduire -et cela va dans le sens que vous souhaitez, donc c'est bien prévu- par une révision du prix d'export de chaleur au profit du réseau de Vénissieux.

En conséquence, pour aller au-delà, les articles 14 sur les tarifs et 15 sur l'indexation des tarifs du règlement de service qui figure à l'annexe AT9 du contrat sont également modifiés. Donc vous avez toutes les garanties. Mais admettez que tant que le premier abonné n'est pas raccordé, il est difficile d'en évaluer les incidences financières et donc les retombées sur le prix de vente du réseau de chaleur. Et vous pourrez d'autant mieux contrôler la mise en œuvre de cette clause de revoyure que la Ville de Vénissieux sera assurée non pas au bout de dix-huit mois mais trois à quatre fois par an, au sein des comités de suivi techniques du réseau de chaleur, qu'elle sera également associée d'une à deux fois par an au comité de pilotage politique de ces deux DSP. Vous aurez tout loisir de vérifier cela.

Ce sont, de mon point de vue, des garanties plus élevées que celles que vous nous proposez dans votre avenant. Il va de soi que le compte-rendu technique et financier du délégataire fera chaque année état des éventuels raccordements sur le "feeder". J'en reprends l'engagement publiquement devant vous.

Derrière cette polémique, monsieur Millet, laissez-moi penser que vous instruisez -vous avez commencé par là- un procès plus politique celui-là, afin de faire entendre votre petite musique -et c'est ce que vous faites depuis le début de cette séance- sur une Métropole aux visées impérialistes qui se construirait en cannibalisant les Communes.

Je ne résiste pas au plaisir -vous avez cité un ancien Directeur de la Communauté- de vous citer une déclaration que vous ne renierez sans doute pas tant la filiation semble évidente. Je cite : "Nous nous trouvons confrontés à l'une des machinations les plus sordides du Gouvernement. Si cette loi était votée telle quelle, elle signerait l'arrêt de mort des Communes françaises. Ce serait en effet la perte la plus complète des libertés communales, de l'autonomie communale, du droit des populations à disposer librement de leur sort, tout cela au profit, pour ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, d'un monstre qui s'appellerait le Grand Lyon et qui n'aurait de concret que sa monstruosité." Fin de citation.

Cette déclaration a eu lieu quelques jours avant la loi instaurant non pas la Métropole mais les Communautés urbaines. Le Gouvernement dont il s'agissait était celui de Georges Pompidou. L'auteur que je cite fut un grand Maire très populaire, dont l'action de bâtisseur, par ailleurs, doit être rappelée et saluée. Il s'agissait, vous l'aurez compris, de Marcel Houël, Maire de Vénissieux, Député de la sixième circonscription. Je laisse donc chacun juger de la pertinence de son pronostic pour le moins alarmiste, si ce n'est cauchemardesque, à la lumière de plus de quarante-cinq ans d'histoire de la vie de notre Communauté urbaine.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse, pour la qualité de l'intervention et les détails qui ont été donnés dans cette intervention. Je vous remercie. Chacun a eu son temps de parole et l'a utilisé à son gré dans la durée qui était prévue.

Je vais mettre d'abord aux voix -s'il vous plaît un peu d'attention- le dossier n° 2017-2001 :

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Concernant le dossier n° 2017-2002, je vous propose d'abord de rejeter l'amendement et donc de voter contre son adoption. Qui est contre l'amendement ?

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; M. Michel Havard (non-inscrit) ;

- abstention : M. André Gachet (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines).

L'amendement est rejeté.

Je mets le dossier n° 2017-2002 aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2006 - Insertion - Mise en œuvre de la subvention globale du fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1^{ère} programmation pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2006. Je rappelle que nous avons adopté en début de Conseil la procédure d'urgence pour aborder ce dossier et je vais passer la parole, si vous le permettez, à Fouziya Bouzerda, quelques instants pour une présentation succincte de ce rapport. Merci.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement pour vous rappeler qu'à la suite d'un long processus partenarial qui avait associé l'ensemble des acteurs, et plus particulièrement les trois plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la Métropole est devenue depuis le 1^{er} janvier 2017 le seul organisme intermédiaire gestionnaire des fonds sociaux européens sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le cadre de cette première année de programmation, cinq appels à projets thématiques ont été lancés, 97 demandes ont été reçues et 55 dossiers ont été finalisés, pour un montant total de 4 M€, ce qui correspond à une réalisation de 65 % du budget.

Le choix de la procédure d'urgence a été effectué au regard des difficultés rencontrées par un certain nombre de structures et d'associations. Douze d'entre elles nous ont saisis et nous ont fait part de leurs difficultés en apprenant que le Conseil de juin devait être repoussé pour un agenda qui nous est propre. Et il nous a semblé dès lors qu'il s'agissait de l'un des objectifs forts de cette prise de compétence et, du fait de devenir organisme gestionnaire unique, qu'il ne fallait pas fragiliser ces structures, d'autant que nous avons mis en œuvre et voté ensemble le fait de les conforter, notamment en votant 50 % d'avance et d'acompte dans le cadre de ces fonds sociaux européens.

C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons aujourd'hui, dans le cadre de cette procédure d'urgence, ce rapport pour approbation.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. Deux minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, les élus UDI voteront bien évidemment ce rapport mais ce dossier me donne l'occasion de souligner que l'Europe investit concrètement dans nos territoires. En l'occurrence, dans ce rapport, l'Europe accompagne les hommes et les femmes dans leur quotidien, dans leurs projets professionnels et il est de notre responsabilité d'élu local de le souligner et de le rappeler régulièrement. Ainsi, en trois ans, grâce à l'Europe, ce sont 24 M€ qui seront distribués sur le territoire métropolitain pour faciliter le retour à l'emploi. Je pense que c'est une très belle action de l'Europe, via la Métropole.

Une deuxième remarque plus de forme, même si Fouziya Bouzerda a répondu en partie à cela, pour indiquer que la procédure d'urgence devrait être réservée pour des actions non prévisibles. Pour ce rapport, nous en sommes loin puisque, depuis des mois, nous connaissons le calendrier. Nous souhaitons à l'avenir un usage plus exceptionnel de la procédure d'urgence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne les nouvelles modalités de sollicitation des crédits européens pour l'insertion, le fonds social européen, avec un rôle nouveau pour la Métropole qui devient ainsi le gestionnaire unique de ces crédits, ce qui permet de faciliter les demandes pour les porteurs de projets qui passaient souvent beaucoup de temps et d'énergie à monter différents dossiers sur chacun de leurs projets. Là, ils n'en ont plus qu'un seul pour l'ensemble du territoire et, avec une équipe dédiée à la Métropole, nous espérons que le dispositif sera amélioré, la cohérence et la complémentarité des projets aussi ainsi que la fluidité de la gestion.

Plus de 90 projets ont été déposés. Nous en finançons aujourd'hui 55 avec cette délibération, pour plus de 4 M€. Nous notons la grande diversité des projets pour la diversité des besoins d'accompagnement, de même qu'une répartition géographique visant à couvrir tous les secteurs de notre territoire métropolitain. Nous soulignons que plusieurs projets permettent la création ou le maintien d'emplois d'insertion dans l'économie circulaire, le maraîchage et plus globalement toutes les activités utiles au plan social et environnemental, pas uniquement dans les services à la personne ou aux entreprises.

Nous souhaitons que le soutien de la Métropole à ce type d'activité se développe et s'amplifie car nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un vivier d'emplois d'insertion mais aussi d'emplois tout court.

Enfin, nous souscrivons à l'objectif que les projets autour des relations employeurs se renforcent afin d'impliquer plus les entreprises de notre territoire dans l'insertion.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport -comme vient de le souligner madame la Vice-Présidente- était prévu fin juin. Il a été retardé suite à l'annulation du Conseil du 26 juin. Il ne pouvait souffrir d'être renvoyé à une date ultérieure sans mettre en danger les structures. Vous l'avez rappelé également, monsieur le Président, en début de séance et nous vous remercions d'avoir accepté qu'il soit présenté en procédure d'urgence. Pour cette raison, notre groupe votera ce rapport.

Cette délibération nous interpelle sur le mode de gestion des fonds européens pour les politiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation et sur la nouvelle organisation qui se met en place pour le portage de ces politiques.

Permettez-moi, monsieur le Président, de faire un aparté puisque nous parlons d'organisation et de revenir sur l'attribution des délégations. Pour ma part, j'ai beaucoup de mal à m'y retrouver et, malgré la qualité, la créativité qu'a soulignée notre Président de groupe, j'ai du mal à savoir qui sera l'interlocuteur pour l'insertion. Devrai-je m'adresser à madame Bouzerda, Vice-Présidente de l'économie et de l'insertion ? Ou plutôt à madame Glatard, déléguée aux politiques d'insertion sur le territoire ? Ou à monsieur Gilles Pillon, délégué aux mobilisations des entreprises pour l'insertion et l'emploi ? Enfin, c'est un aparté, je ferme la parenthèse.

Je reviens à notre rapport. Depuis le 1^{er} janvier, la Métropole de Lyon est devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour l'ensemble du territoire métropolitain. Cette démarche, si elle a pour but de mutualiser et optimiser la gestion des FSE (fonds sociaux européens), n'en demeure pas moins inquiétante pour les 18 Villes membres des PLIE qui s'interrogent sur l'utilisation des fonds pour 59 Communes. Faut-il s'attendre à une baisse des moyens pour ces 18 Communes ? Au contraire, la Métropole envisage-t-elle en complément des fonds européens des moyens supplémentaires afin de conduire une politique d'insertion plus ambitieuse ?

Si c'est le cas, nous attendons votre confirmation, monsieur le Président. Cela nous rassurera. Si les demandes de FSE seront faites par les porteurs de projets directement auprès de la Métropole, en lien avec les Communes -je vous cite dans le rapport- "du fait de leur connaissance des territoires et des co-financements qu'elles apportent sur les différents projets" -merci de le reconnaître !-, nous avons plutôt eu l'impression d'avoir été oubliés dans ce que vous appelez le "travail collaboratif."

Puisque, pour citer quelques exemples, les comités locaux n'ont eu, par exemple, qu'un avis consultatif à donner. Les Villes n'ont pas été interrogées sur l'aspect du montage financier. Vous avez, à titre d'exemple, décidé seuls la mise en place de seuils minimums pour les montants de ces projets.

Comme vous le savez, les co-financements FSE ne peuvent dépasser 50 %. Parfois, l'Etat, dans le cadre de la politique en ville en particulier, peut intervenir mais cela a tendance à se réduire comme peau de chagrin. Les Communes restent donc les principaux co-financiers de ces projets liés à l'emploi et à l'insertion. Mais ces co-financements ont le plus souvent été noyés voire écartés parfois dans la gestion du projet sur l'outil de gestion utilisé qui s'appelle "Ma demande FSE". Sincèrement, monsieur le Président, si vous nous avez largement rassurés sur votre volonté de travailler en partenariat avec les Communes, la démonstration n'en a pas été faite lors de cette programmation.

Nous vous sollicitons donc par cette intervention pour demander à vos services de mieux prendre en compte le poids des Communes et d'être plus collaboratifs, comme vous le dites, dans la mise en œuvre du FSE. Dans les objectifs présentés dans la seconde partie de la délibération, deux d'entre eux soulèvent des interrogations, particulièrement pour la prochaine programmation 2018.

Celui concernant la relation avec les employeurs : derrière l'appel à projets semi-permanent, nous avons tous compris que se cache le déploiement des postes clés, les chargés de liaison emploi-entreprise, sur l'ensemble de la Métropole. Dans ce cadre, pouvez-vous vous engager sur le co-financement par la Métropole des postes de chargés de relations entreprises qui sont portés par les Communes ?

Concernant les animations programme d'insertion justement, la Métropole va-t-elle continuer à soutenir l'animation des PLIE et pouvez-vous nous confirmer que le dispositif PLIE reste un cadre de coordination et de gouvernance territoriale pertinent sur le champ de l'emploi et de l'insertion ?

Enfin, nous souhaiterions également, monsieur le Président, connaître le calendrier pour la mise en œuvre de la structure ad hoc métropolitaine que vous nous annoncez depuis plusieurs mois et, surtout, le calendrier de travail, de consultation des PLIE et donc des Communes sur cette question.

Merci pour votre écoute et vos réponses à nos interrogations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rabehi. Madame Bouzerda.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Mes chers collègues, monsieur Rabehi, il nous a fallu toute l'année 2016 pour parvenir à cette concertation sur les fonds sociaux européens et cette demande très forte qui est celle de l'Etat et de l'Europe d'avoir un organisme intermédiaire unique pour donner beaucoup plus de lisibilité et beaucoup plus de sécurité aux acteurs.

Il me semble qu'au regard du nombre de réunions techniques et de réunions politiques organisées avec certains d'entre vous-mêmes, membres des PLIE, nous avons montré que nous étions dans la concertation. Cela a également été le cas lors de l'adoption du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi.

Dans le cadre de ces fonds sociaux européens, je rappelle que la concertation a également été importante ainsi que la construction. Une instruction conjointe PLIE/Métropole de Lyon a été soumise à chaque comité local de chaque Commune. Pour Uni-Est, les réunions ont été tenues entre février et mars ; le comité de pilotage et le conseil d'administration de chaque PLIE ont été associés.

Toutes ces instances sont présidées par des élus des Communes, maires ou adjoints à l'insertion. Suite au retour de ces conseils d'administration, dans le cadre de l'enveloppe définie entre les PLIE et la Métropole, les modalités de choix des dossiers ont été présentées dans le cadre de l'enveloppe allouée. Cette instance est également composée d'un élu par PLIE, d'un élu par CTM (Conférence territoriale des Maires) sauf Lyon et Villeurbanne qui ont chacun leurs élus, des services de l'Etat et de la Métropole.

Donc l'ensemble du processus de décision, de choix, d'instruction est fait en partenariat avec les Communes et les PLIE. Le rapport que vous avez là et les dossiers, les appels à projets n'ont pas été désignés *ab nihilo* par la Métropole qui les aurait pointés au hasard. Le choix, l'instruction, la construction des 5 appels à projets a également été construite très en amont avec les PLIE et avec l'ensemble des acteurs. Donc, dans le cadre de la gestion des fonds sociaux européens et des appels à projets, tout comme nous l'avions fait lors de la récupération de ces fonds, nous serons en concertation.

Bien évidemment, nous aurons l'occasion d'évoquer plus tard la structure que vous avez effectivement évoquée sur le travail partenarial pour la suite et l'animation. Aujourd'hui, comme vous l'avez soulevé et notamment à la demande aussi du PLIE Uni-Est, il était important de faire voter ces appels à projets, cette délibération, pour permettre à ces structures qui ont avancé, travaillé et qui ont d'ores et déjà engagé l'ensemble des actions, de pouvoir obtenir l'acompte de 50 % tel que nous l'avions voté tous ensemble antérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques minutes de patience pour les dossiers sans débat. Je vous rappelle aussi qu'à l'issue de ce Conseil, nous vous invitons à prendre un verre au salon Louis-Pradel, avant de pouvoir, pour celles et ceux qui en ont la chance, de partir en vacances.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1979 - Décisions modificatives n° 1 - Budget supplémentaire 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-1980 - Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2017 - Révision des autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-1981 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-1982 - Attributions de compensation 2017 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances –

N° 2017-1985 - Charbonnières les Bains - Chassieu - Dardilly - Givors - La Tour de Salvagny - Mions - Oullins - Quincieux - Saint Cyr au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1986 - Fourniture et façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux marchés n° 2014-457 et 2014-458 - Mise à jour de la formule de révision des prix - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1987 - Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Prolongation de la durée de 18 mois - Avenant n° 5 au cahier des charges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1979 à 2017-1982 et 2017-1985 à 2017-1987. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, les sept rapports ont eu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1984 - Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2017-1984. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable également de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-1988 – Lyon 7° - Site Ginkgo - Convention de projet urbain partenariat (PUP) avec la Société d'aménagement du domaine de la Mouche (SAS SADLM) - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-1989 - Jonage - Application du dispositif solidarité et renouvellement urbain (SRU) - Exemption de la commune - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale pour les dossiers numéros 2017-1988 et 2017-1989.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU absent momentanément.

II - COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1990 - Mise en œuvre des services polyvalents d'aide et des soins à domicile (SPASAD) - Approbation du modèle type de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2017-1990. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

III - COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1996 - Villeurbanne - Contrat de délégation de service public de restauration scolaire - Collège Jean Macé - Société Coralys - Avenant n° 1 de transfert - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2017-1996. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable également.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-1997 - Autorisation de signer les accords-cadres de production et livraison de repas en liaison froide à la suite d'une procédure adaptée - 3 lots - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2017-1997. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

IV - COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1999 - Caluire-et-Cuire - Rillieux-la-Pape - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes - Abrogation de la délibération n° 2015-0618 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2000 - Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2003 - Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif de particuliers - Engagement de la Métropole de Lyon dans un dispositif d'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1999, 2017-2000 et 2017-2003. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2004 - Prestations de nettoyage manuel et d'interventions urgentes de sécurité sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2017-2004. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS, en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé. Je vous remercie.

(La séance est levée à 18 heures.)

Annexe 1 (1/30)

Compte administratif 2016 - Tous budgets -

(dossier n° 2017-1978)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

la métropole
GRAND LYON

Conseil Métropolitain
20 Juillet 2017
Compte Administratif 2016



Annexe 1 (2/30)

Conseil Métropolitain

20 Juillet 2017

Compte Administratif 2016

GRAND LYON
la métropole



CA 2016 - SOMMAIRE

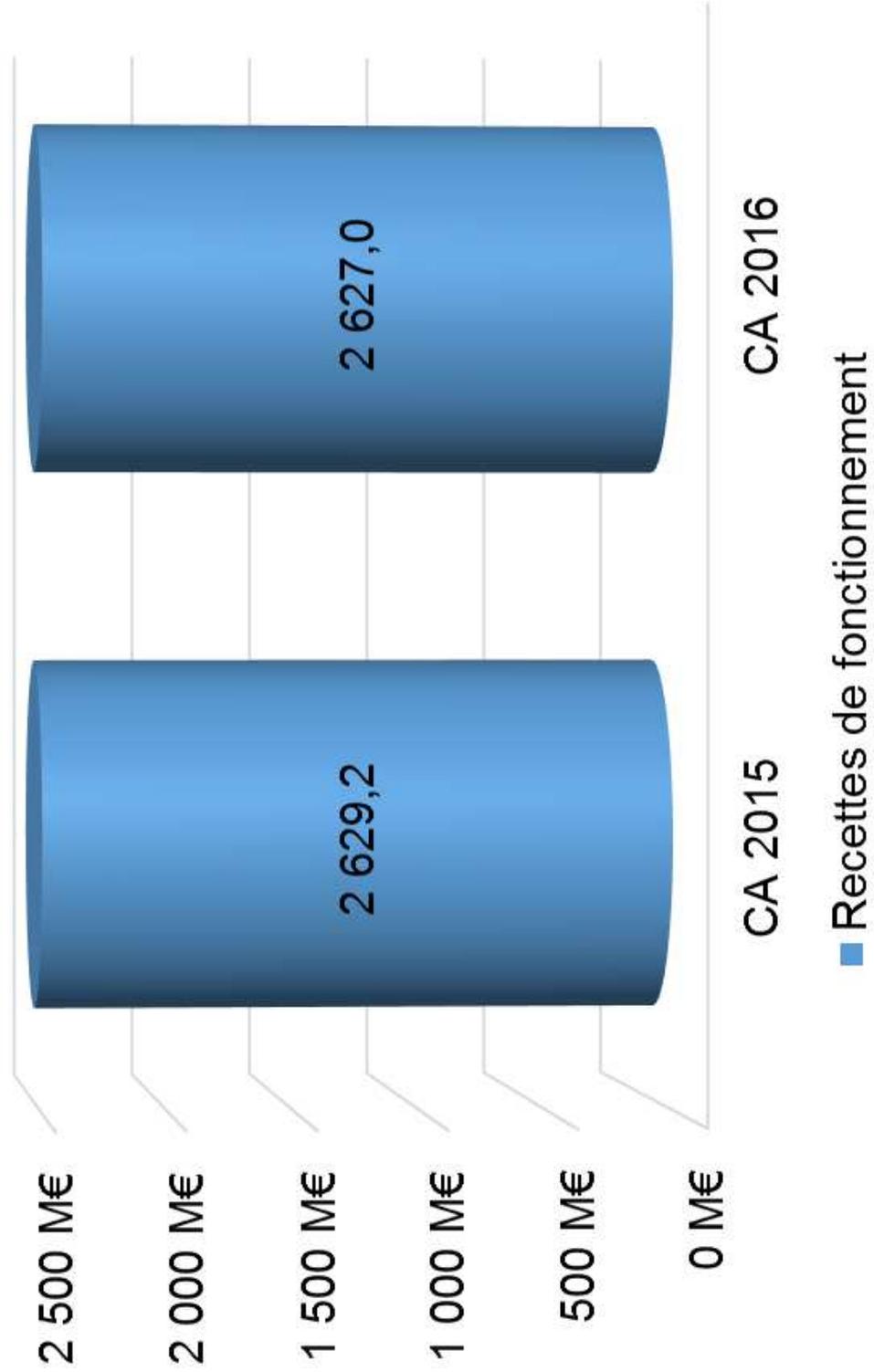
- I. Les recettes de fonctionnement
- II. Les dépenses de fonctionnement
- III. L'autofinancement
- IV. L'investissement
- V. La dette

I. Les recettes de fonctionnement



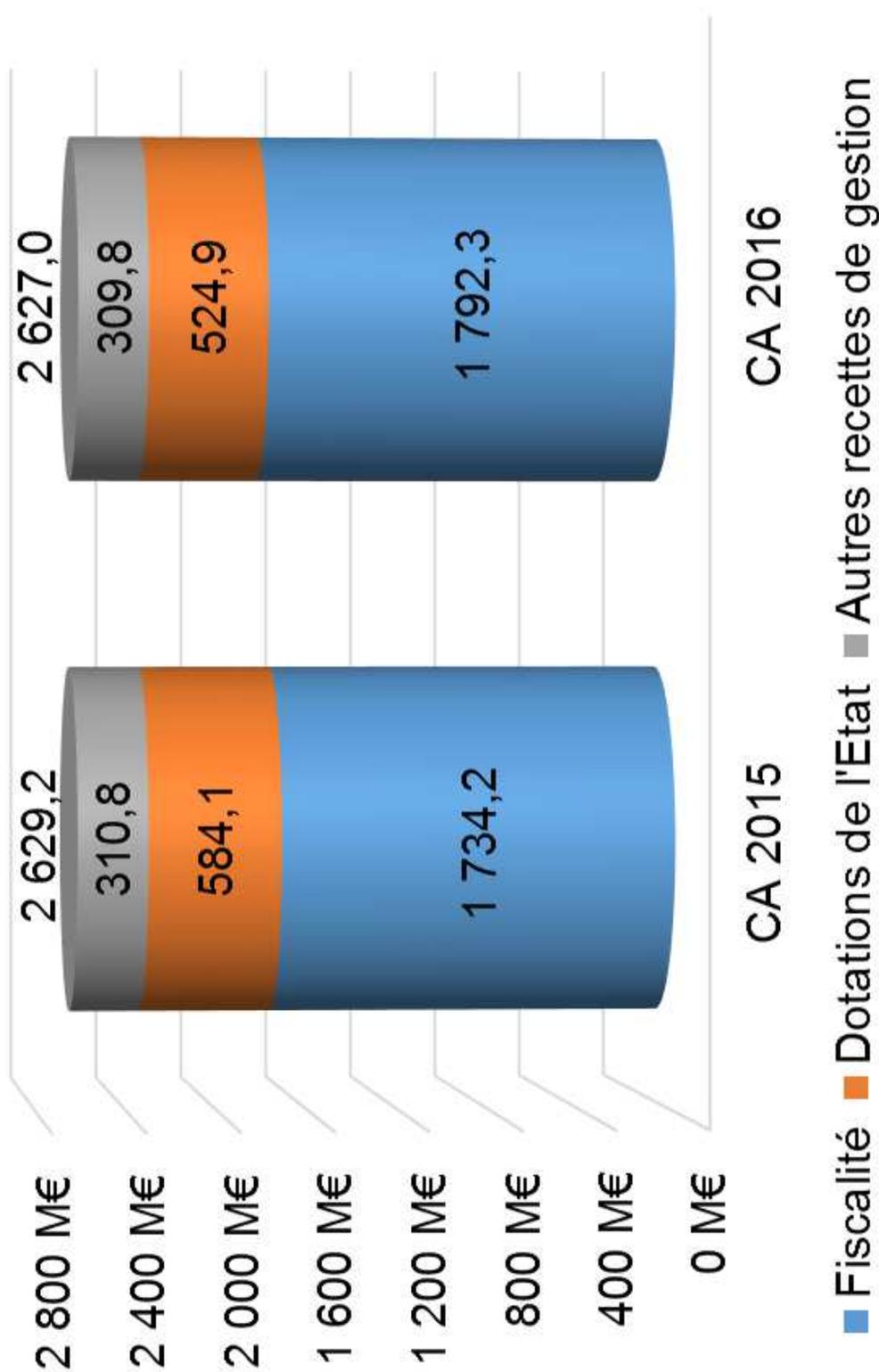
Annexe 1 (5/30)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement budget principal



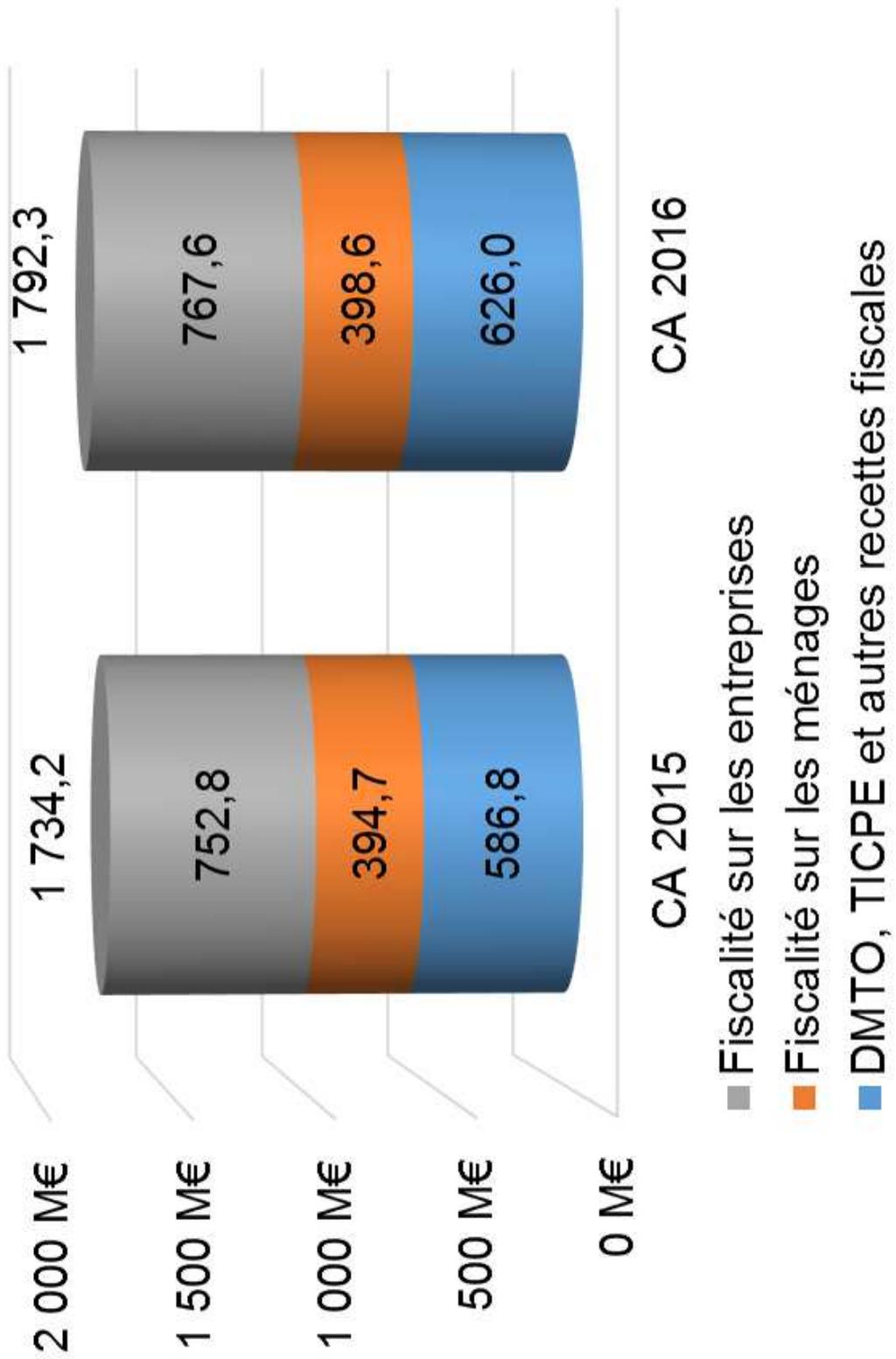
Annexe 1 (6/30)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



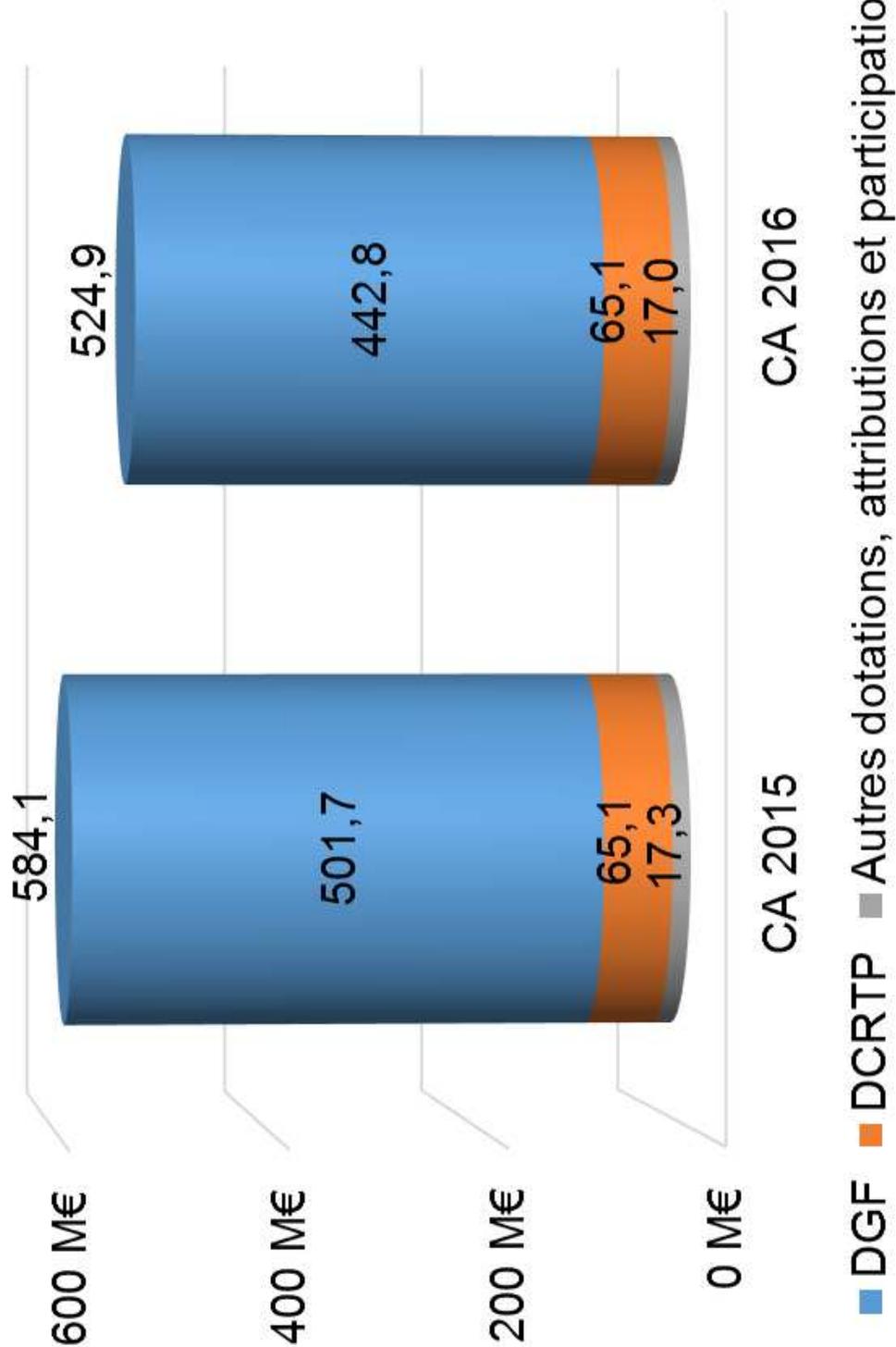
Annexe 1 (8/30)

Evolution des recettes fiscales



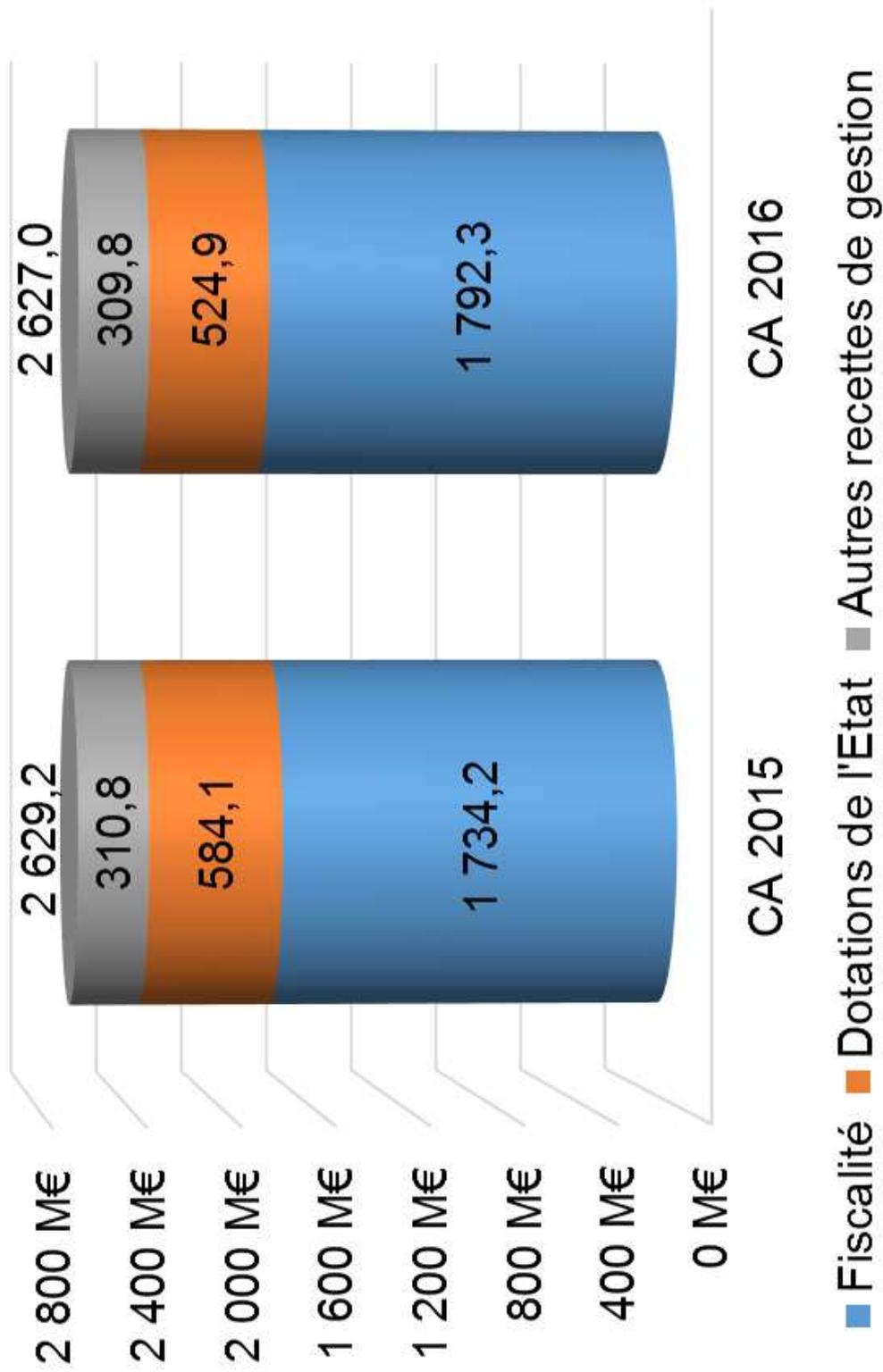
Annexe 1 (8/30)

Evolution des dotations



Annexe 1 (9/30)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



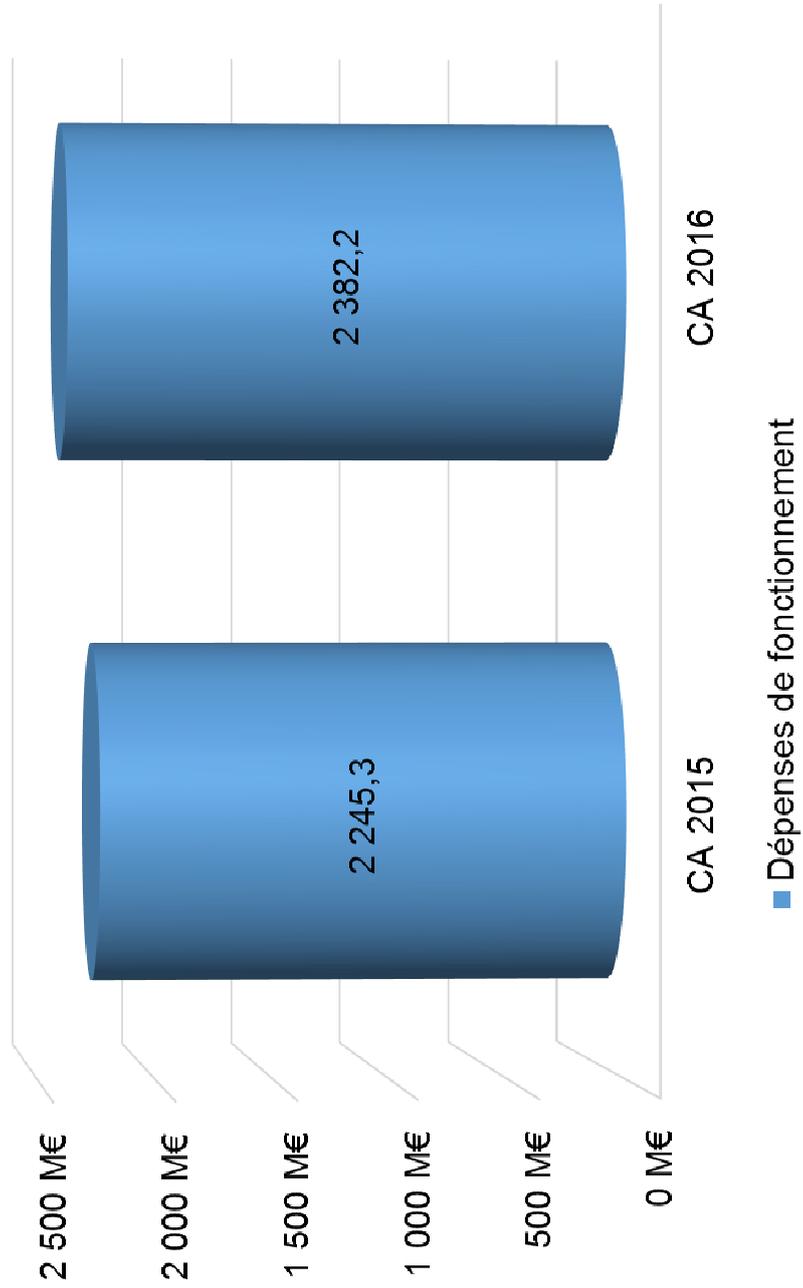
Annexe 1 (10/30)

II. Les dépenses de fonctionnement

la métropole
GRAND LYON

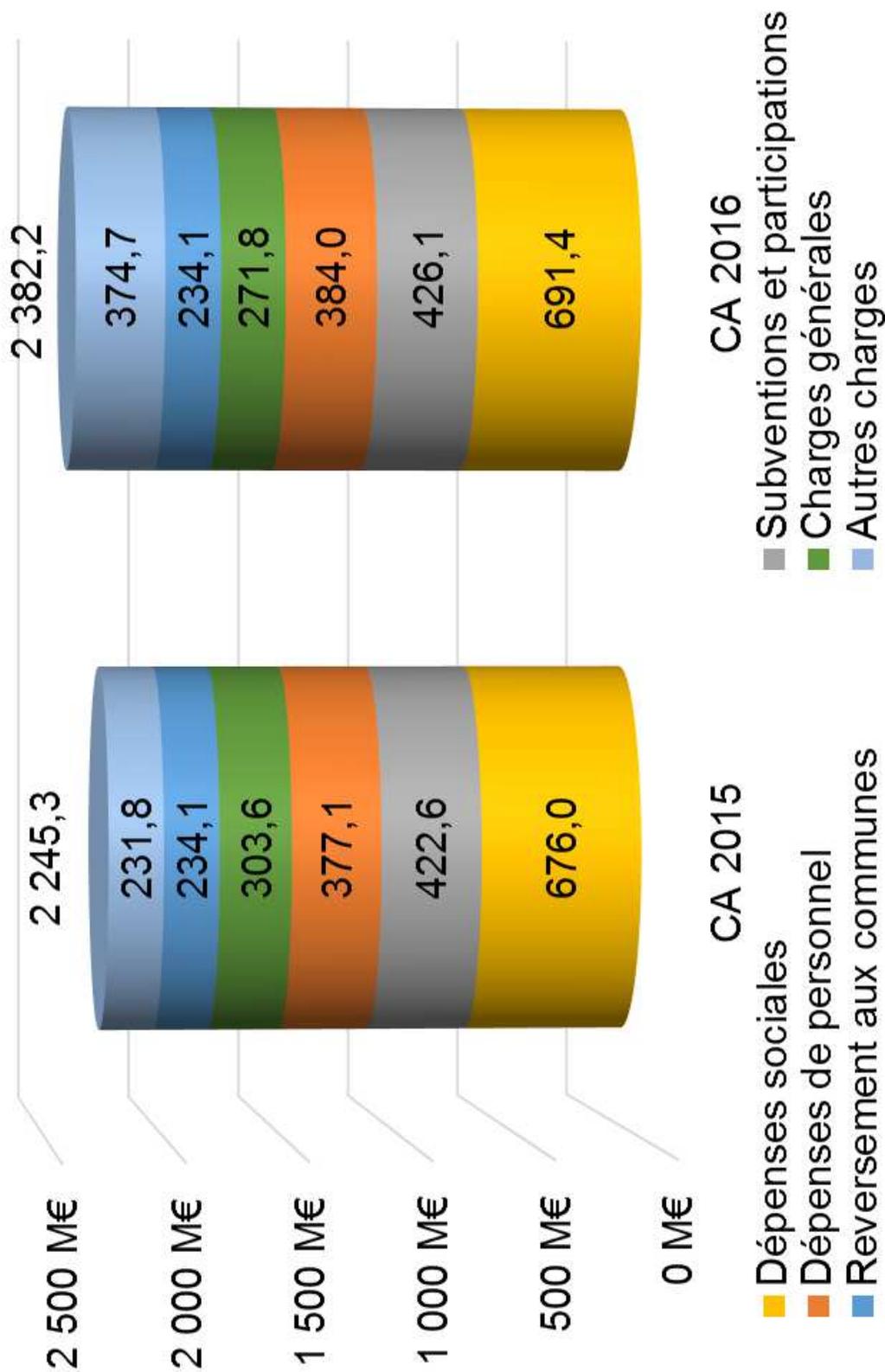


Evolution des dépenses réelles de fonctionnement budget principal



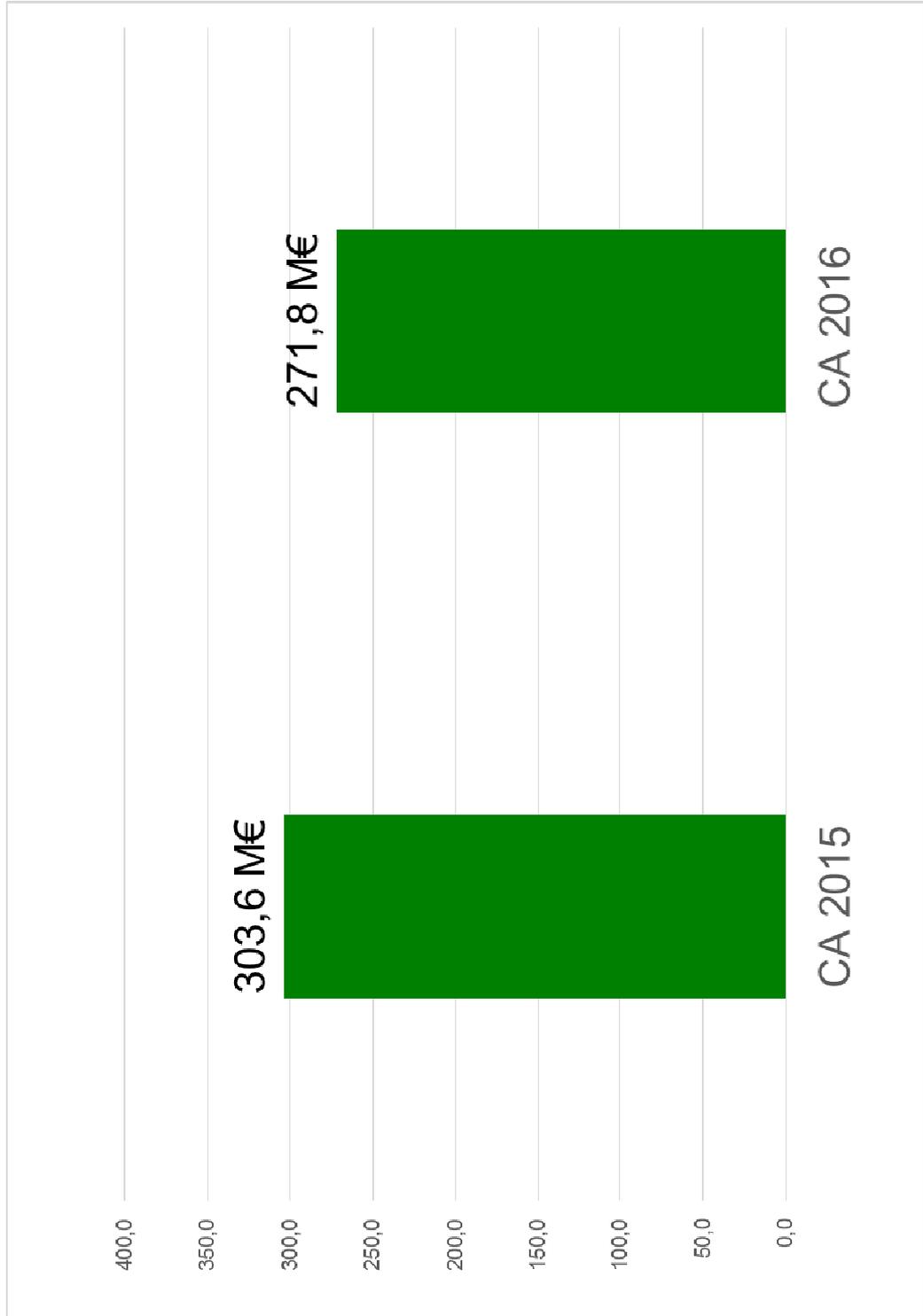
Annexe 1 (12/30)

Répartition par type de dépenses budget principal



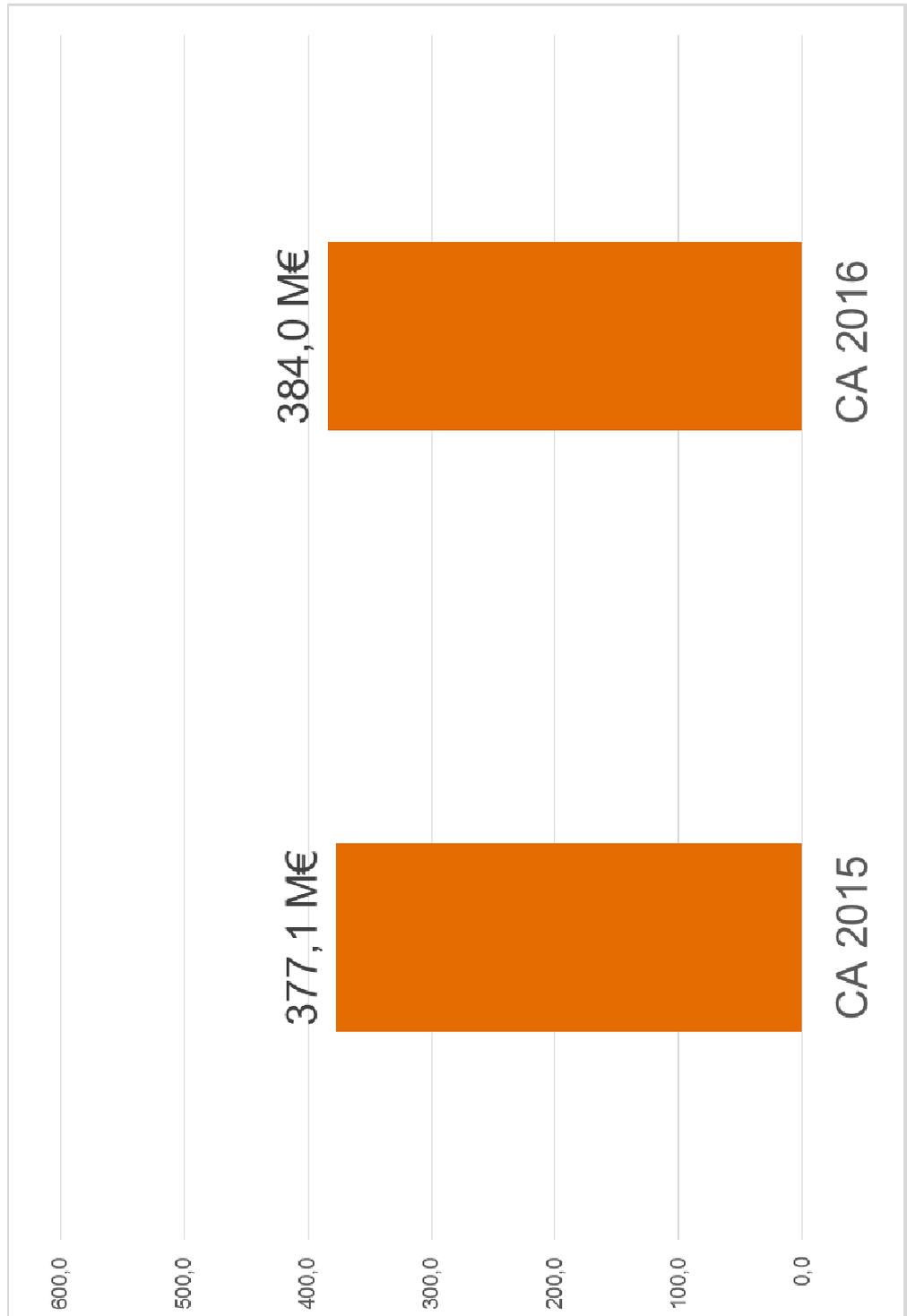
Annexe 1 (13/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Charges à caractère général



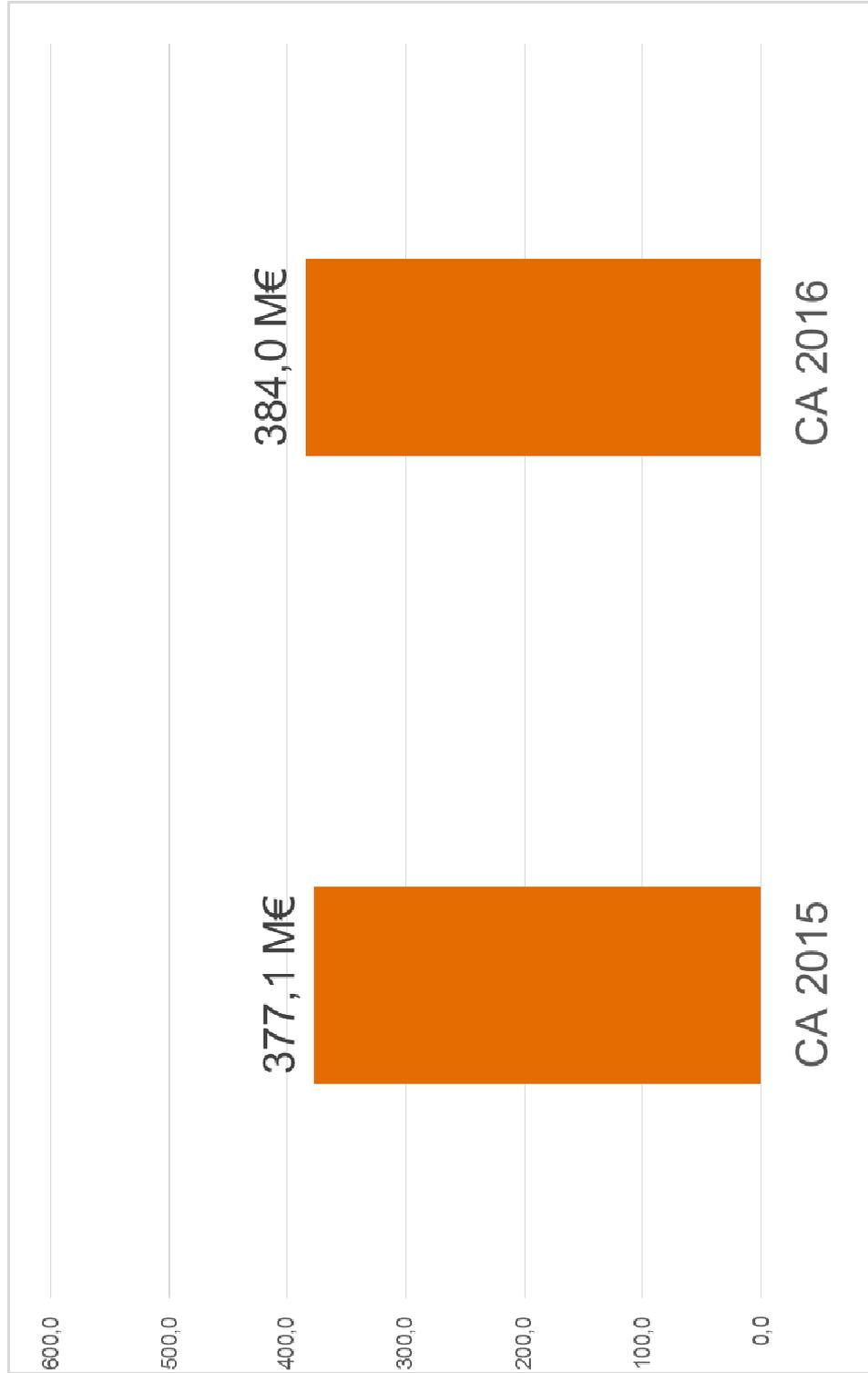
Annexe 1 (14/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Dépenses de personnel



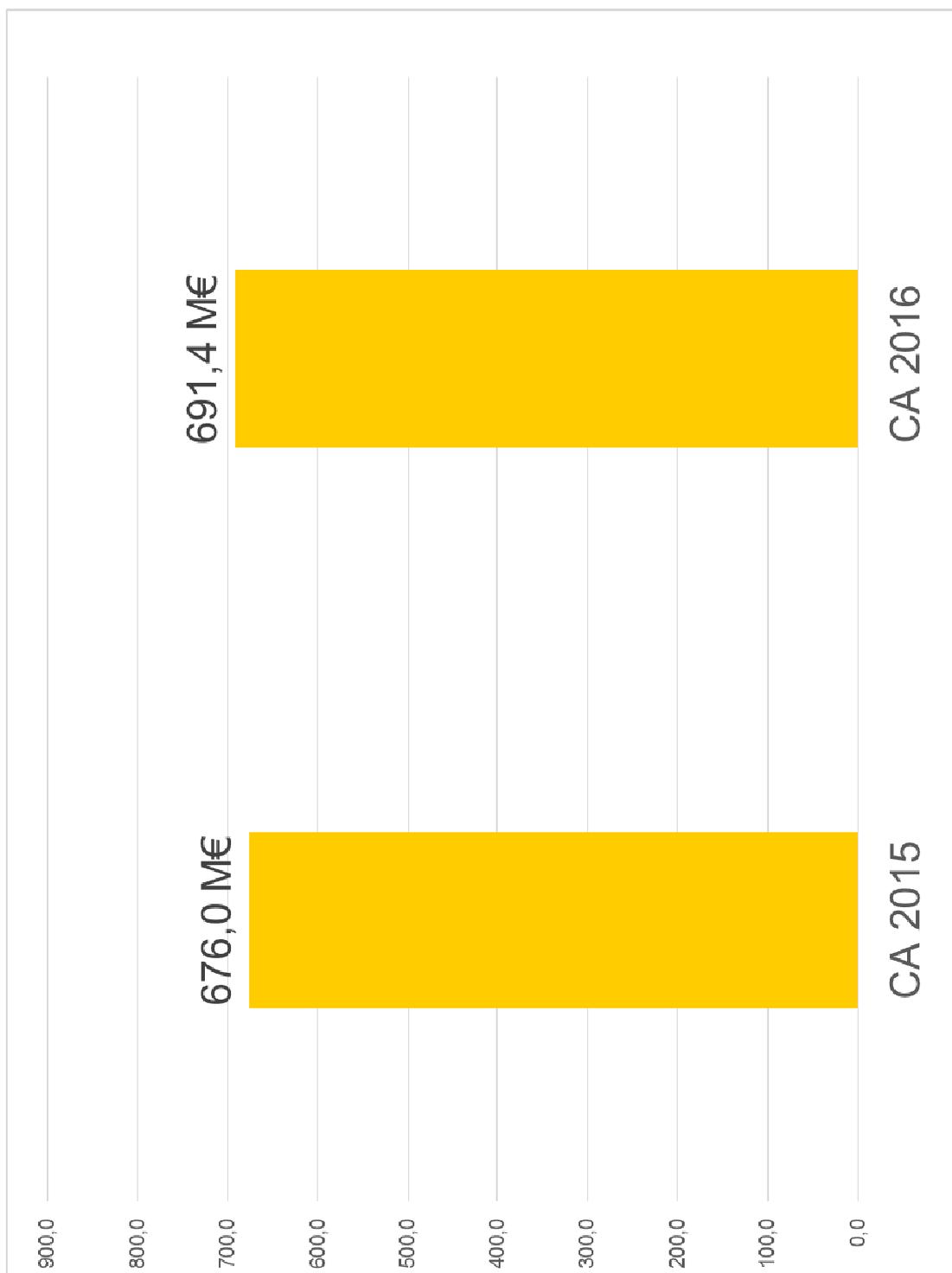
Annexe 1 (15/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Dépenses de personnel



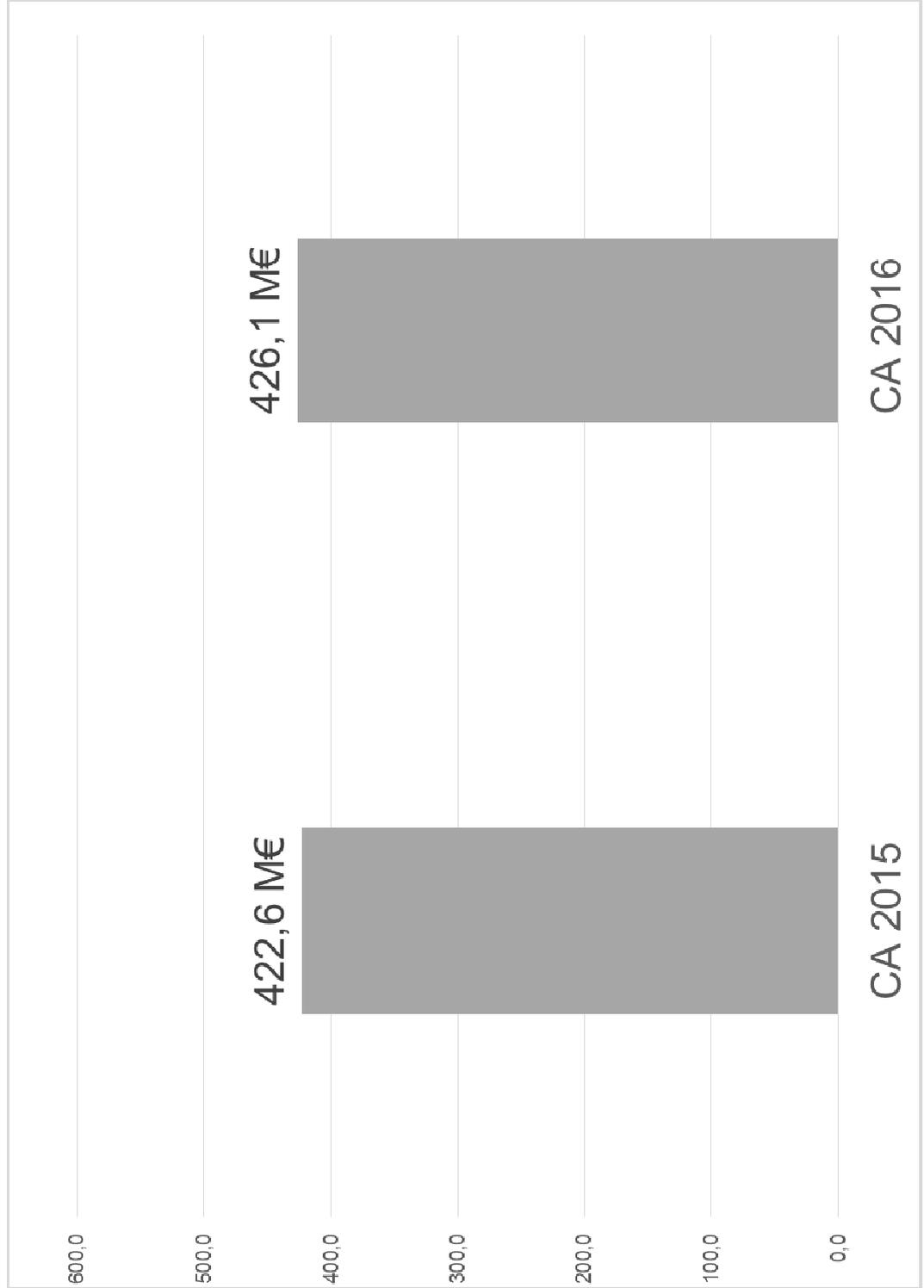
Annexe 1 (16/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Dépenses à caractère social



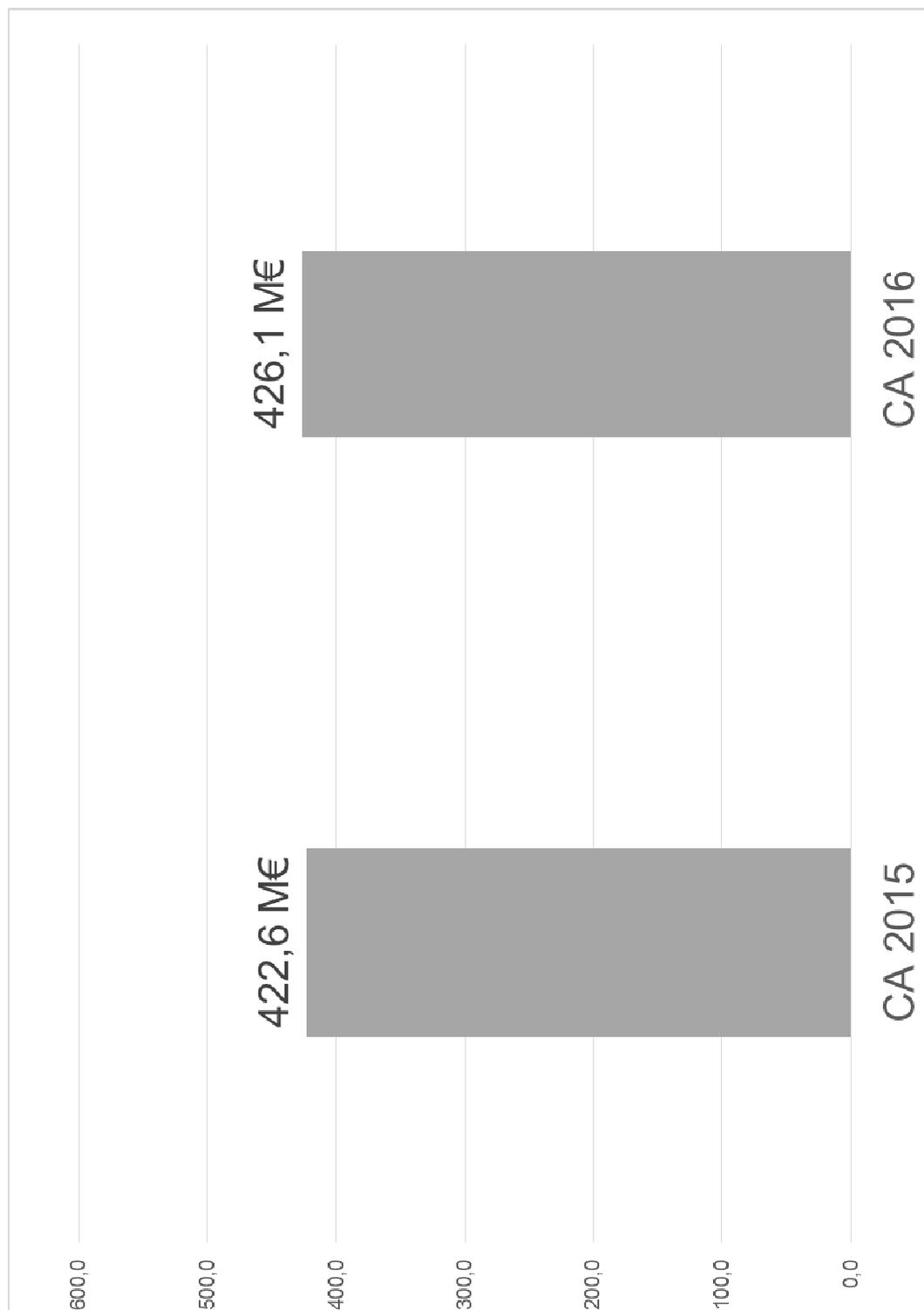
Annexe 1 (17/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Subventions et participations



Annexe 1 (18/30)

Dépenses réelles de fonctionnement Subventions et participations

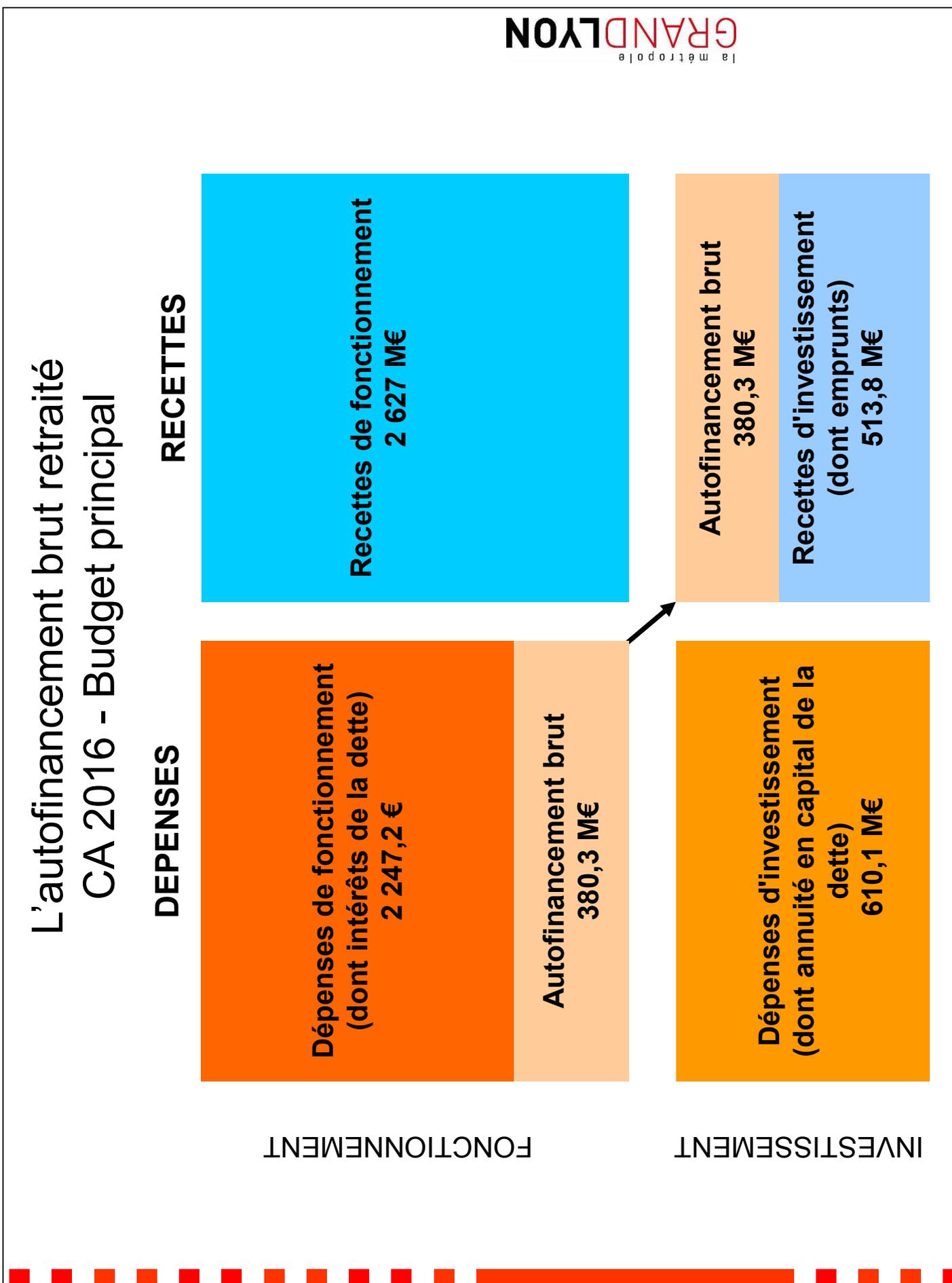


Annexe 1 (19/30)

III. L'autofinancement

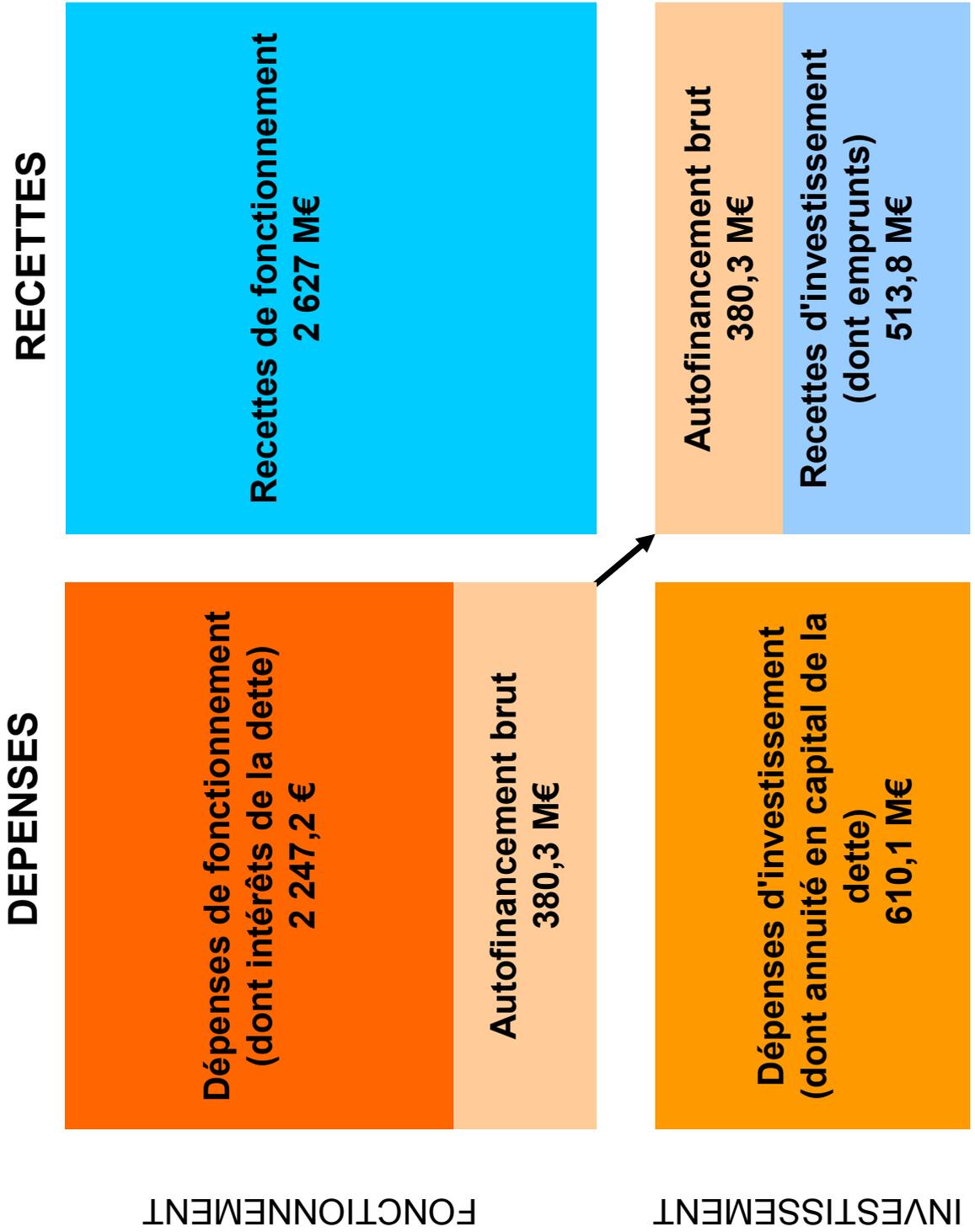


Annexe 1 (20/30)



Annexe 1 (21/30)

L'autofinancement brut retraité CA 2016 - Budget principal



IV. L'investissement



Annexe 1 (23/30)

CA 2016 – Investissement – Tous budgets

Total CA 2015
654,7 M€

Total CA 2016
662,2 M€



■ Emprunts ■ Dépenses opérationnelles ■ Autres

Solidarités et habitat

72,5 M€

- 39M€ pour les **aides à la pierre**, une production de logement social dans l'épure des objectifs du PLH (4000 logements par an), 74% des logements sur les communes SRU, 420 places pour étudiants et 227 logements pour personnes âgées ou handicapées en établissement
- 2,7M€ Travaux à l'**IDEF** et reconstruction de la pouponnière
- 2,7M€ de subventions aux **offices HLM**
- 1,4M€ de soutien à l'**éco-rénovation**...



la métropole
GRAND LYON

Tous budgets non retraités

Annexe 1 (25/30)

Aménagement du territoire

103,8 M€

- 10M€ pour les démolitions et travaux de voirie dans le quartier **Terrailon** et 1,3M€ pour les démolitions et la requalification des espaces publics du **secteur Caravelle à Bron**,
- 
- 8,4 M€ pour les rachats de voiries liés à l'aménagement du plateau de la Duchère à Lyon 9° ,
 - 3,9 M€ pour la ZAC du Triangle à Saint Priest ,
 - 2,3M€ pour les acquisitions d'emprises aménagées de la ZAC Venissy à Venissieux,
 - 10,8 M€ pour les acquisitions foncières pour le compte des communes et offices publics de l'habitat...
- Tous budgets non retraités

GRAND LYON
la métropole

Annexe 1 (26/30)

La mobilité

84,8 M€

- 3,8M€ pour le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne,
 
- 2,9 M€ pour la réalisation du parvis des Halles et le comblement de la trémie sur la rue Garibaldi à Lyon 3°-6° ,
 
- 1,8 M€ pour le prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile,
- 1 M€ pour les travaux de l'avenue Saint Exupéry à Villeurbanne,
- 0,6 M€ pour l'achèvement du tour de ville à Saint Fons,
- 47,2 M€ pour les grosses réparations et aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux ...

Annexe 1 (27/30)

Economie, éducation, culture, sport

59,2 M€

- 1,4 M€ pour le soutien aux **pôles de compétitivité** et 1,4 M€ pour les projets **SYSPROD** et **SUPERGRID** à Villeurbanne,
- 1,4 M€ pour le déploiement du **très haut débit**,
- 10,4 M€ pour les projets liés à l'enseignement supérieur autour de **Lyon cité campus**,
- 29,1 M€ pour l'**éducation**, dont 12,8 M€ d'interventions récurrentes et 12,7 M€ de constructions et restructurations lourdes comme à Meyzieu (collège Evariste Galois) Champagne au Mont d'Or (Rameau), Saint Genis Laval (Jean Giono), Caluire (Lassagne), Lyon 3° (Dargent)...
- 3,6 M€ pour le plan « **numérique éducatif** »...



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (28/30)

V. La dette



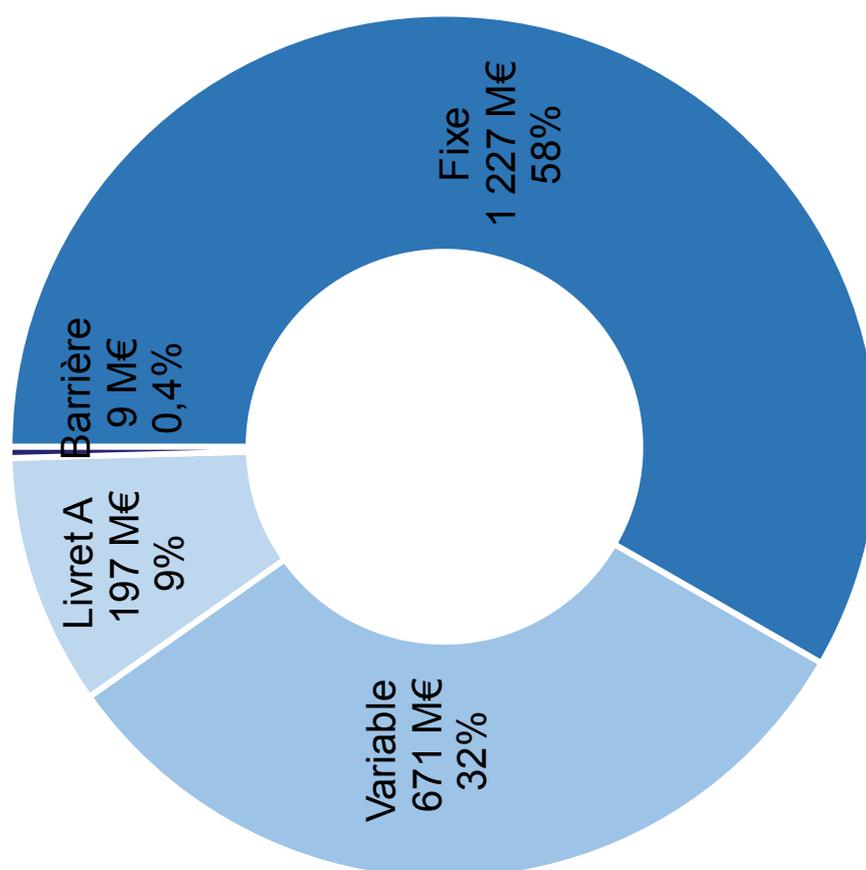
L'évolution de la dette

- Encours de la dette:
 - Au 31/12/15: 2 132 M€ tous budgets
 - Au 31/12/16 : 2 063 M€ tous budgets
- Taux moyen
 - Au 31/12/15: 3,25% tous budgets
 - Au 31/12/16: 1,93% tous budgets
- Capacité de désendettement
 - Au 31/12/15: 4 ans et 10 mois
 - Au 31/12/16: 4 ans et 3 mois
- Plus aucun emprunt dit « toxique »: Classement de l'encours selon la charte Gissler (100% en A1 et B1)

Annexe 1 (30/30)

Endettement à long terme

Répartition de l'encours par type de taux



Annexe 2 (1/18)

Compte administratif 2016 - Tous budgets -

Annexe de la note pour le rapporteur relative au projet de délibération n°2017-1978

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					138 900 000,00									
1394	ABN AMRO BANQUE	30/12/2004	30/12/2004	21/12/2005	10 000 000,00	V	Euribor 12 M-Floor -0.5 sur Euribor 12 M + 0.5	2,830	2,870		A	C	O	A-1
1397	HSBC	06/12/2005	06/12/2005	13/12/2006	10 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.03 sur Euribor 12 M) + 0.03	2,730	2,770		A	C	O	A-1
1406	HSBC	15/12/2006	15/12/2006	17/12/2007	10 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0295 sur Euribor 12 M) + 0.0295	3,930	3,990		A	C	O	A-1
1415	HSBC	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2008	10 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.03 sur Euribor 12 M) + 0.03	4,880	4,950		A	C	O	A-1
1420	HSBC	19/12/2008	19/12/2008	21/12/2009	10 000 000,00	V	Euribor 12 M + 1	4,330	4,400		A	C	O	A-1
1434	EMISSION OBLIGATAIRE	07/11/2012	07/11/2012	07/11/2022	88 900 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,300	4,300		X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 913 717 488,27									
1641 Emprunts en euros (total)					2 859 334 510,69									
001426 Réam	SOCIETE GENERALE	18/12/2009	29/12/2009	29/12/2010	35 000 000,00	F	Taux fixe à 2,47 %	2,470	2,510		A	P	O	A-1
1294	BEI Banque Européenne d'investissement	15/02/1992	15/02/1992	15/02/1993	15 244 901,72	F	Taux fixe à 9,05 %	9,050	9,050		A	C	O	A-1
1296	BEI Banque Européenne d'investissement	15/02/1993	15/02/1993	15/02/1994	15 244 901,72	F	Taux fixe à 8,25 %	8,250	8,250		A	C	O	A-1
1301	BEI Banque Européenne d'investissement	15/02/2002	15/02/2002	15/02/2003	15 244 901,72	F	Taux fixe à 4,89 %	4,890	4,890		A	C	O	A-1
1302	BEI Banque Européenne d'investissement	15/02/1993	15/02/1993	15/02/1994	45 734 705,17	F	Taux fixe à 5,95 %	5,950	5,950		A	C	O	A-1
1350	SFIL CAFFIL	01/07/2002	01/07/2002	01/07/2003	106 714 312,07	F	Taux fixe à 4,95 %	4,950	4,950		A	P	O	A-1

Annexe 2 (2/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016													
Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1351	01/06/1999	01/06/1999	01/06/2000	45 734 705,17	V	(Euribor 12 M-Floor -0,13 sur Euribor 12 M) + 0,13	2,820	2,860		T	P	O	A-1
1353	01/01/2000	01/01/2000	01/01/2001	10 877 237,38	V	Livret A + 1,3	3,550	3,550		A	P	O	A-1
1368	18/12/2000	18/12/2000	18/12/2001	22 867 352,59	F	Taux fixe à 5,2 %	5,200	5,200		A	C	O	A-1
1369	01/01/2001	01/01/2001	01/01/2002	12 156 589,53	V	Livret A	3,000	3,000		A	P	O	A-1
1371	01/01/2001	01/01/2001	01/01/2002	15 244 901,72	F	Taux fixe à 5,53 %	5,530	5,530		A	P	O	A-1
1372	01/07/2001	01/07/2001	01/01/2002	30 489 803,45	C	Taux fixe 4,72% à barrière 6,5% sur Euribor 06 M	4,720	4,850		S	P	O	B-1
1374	06/12/2001	06/12/2001	06/12/2002	15 244 901,72	F	Taux fixe à 4,59 %	4,590	4,590		A	P	O	A-1
1375	15/12/2002	15/12/2001	15/12/2002	30 489 803,41	V	Euribor 03 M-Floor -0,1 sur Euribor 03 M + 0,1	3,450	3,550		A	C	O	A-1
1376	01/01/2002	01/01/2002	01/01/2003	7 622 450,86	F	Taux fixe à 5,06 %	5,060	5,060		A	P	O	A-1
1377	01/01/2002	01/01/2002	01/01/2003	7 622 450,86	F	Taux fixe à 3,96 %	3,960	3,960		A	P	O	A-1
1378	01/01/2002	01/01/2002	01/01/2003	493 675,00	V	Livret A + 1,2	4,200	4,200		A	P	O	A-1
1379	01/01/2002	01/01/2002	01/01/2003	10 652 874,00	V	Livret A	3,000	3,000		A	P	O	A-1
1385	01/02/2003	01/02/2003	01/02/2004	5 988 629,00	V	Livret A + 0,25	3,250	3,250		A	P	O	A-1
1389	23/12/2003	30/12/2003	03/01/2005	43 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0,0395 sur Euribor 12 M) + 0,0395	2,340	2,380		T	P	O	A-1
1393	27/12/2004	13/01/2005	30/12/2005	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3,63 %	3,630	3,630		A	P	O	A-1
1395	20/07/2005	20/07/2005	20/07/2006	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3,17 %	3,170	3,170		A	P	O	A-1
1396	15/09/2005	15/09/2005	15/09/2006	20 000 000,00	F	Taux fixe à 3,23 %	3,230	3,230		A	P	O	A-1

Annexe 2 (3/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1398	SOCIETE GENERALE	29/12/2005	29/12/2005	10/09/2006	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3,704 %	3,700	3,760		A	X	O	A-1
1400	SOCIETE GENERALE	31/12/2005	31/12/2005	10/09/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3,704 %	3,700	3,760		A	X	O	A-1
1403	SOCIETE GENERALE	13/01/2006	13/01/2006	10/09/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2,733 %	2,730	2,770		A	X	O	A-1
1404	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/04/2006	01/04/2006	01/04/2007	13 258 477,00	V	Livret A + 0,5	2,750	2,750		A	P	O	A-1
1405	SOCIETE GENERALE	23/10/2006	23/10/2006	23/10/2007	70 000 000,00	F	Taux fixe à 3,85 %	3,850	3,910		A	P	O	A-1
1407	SFIL CAFFIL	09/03/2007	09/03/2007	01/01/2008	25 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0,009 sur Euribor 12 M) + 0,009	4,060	4,120		A	P	O	A-1
1408	CREDIT FONCIER DE FRANCE	26/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	4 123 774,58	V	(TAM + 0,0099)-Floor -0,0099 sur TAM	4,200	4,200		A	P	O	A-1
1411	CREDIT FONCIER DE FRANCE	26/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	54 000 000,00	V	(TAM + 0,0099)-Floor -0,0099 sur TAM	4,200	4,200		A	P	O	A-1
1412	CREDIT FONCIER DE FRANCE	26/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	19 000 000,00	C	Euribor 12 M(Postfixé)-Floor 4,2 sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,200	4,260		A	P	O	B-1
1413	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/12/2007	27/12/2007	30/11/2008	33 374 472,99	V	(TAM-Floor -0,08 sur TAM) + 0,08	4,280	4,350		T	P	O	A-1
1414	DEXIA CL	04/12/2007	04/12/2007	01/01/2009	69 912 248,00	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	4,690	4,760		A	P	O	A-1
1417	SFIL CAFFIL	18/02/2002	31/12/2002	01/08/2003	163 561,25	F	Taux fixe à 4,72 %	4,720	4,720		A	P	O	A-1
1418	BEI Banque Europeenne d'investissement	15/12/2005	24/10/2008	25/10/2009	35 000 000,00	F	Taux fixe à 4,531 %	4,530	4,530		A	P	O	A-1
1419	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2008	31/12/2008	01/04/2009	20 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	3,310	3,400		T	P	O	A-1
1421	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2008	22/12/2008	01/10/2009	27 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	1,620	1,660		T	P	O	A-1

Annexe 2 (4/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1424	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2008	22/12/2008	01/10/2009	18 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	3,460	3,560		T	P	O	A-1
1425	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/07/2009	07/07/2009	01/02/2011	8 326 269,00	V	Livret A + 0,25	1,500	1,500		A	P	O	A-1
1427	SFIL CAFFIL	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2011	43 983 296,81	C	4,48 %	4,480	4,480		A	P	O	A-1
1428	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2010	24/12/2010	25/12/2011	60 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,53	2,060	2,090		A	P	O	A-1
1429	SFIL CAFFIL	20/12/2010	27/12/2010	01/01/2012	10 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 3,39 % (date d'exercice 01/01/2014)	3,390	3,440		A	P	O	A-1
1430	BEI Banque Européenne d'investissement	18/11/2011	18/11/2011	19/11/2012	100 000 000,00	F	Taux fixe à 1,881 %	1,880	1,880		A	C	O	A-1
1431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2011	27/12/2011	01/07/2012	39 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,98	3,380	3,480		T	C	O	A-1
1432	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2011	21/12/2011	01/07/2012	35 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,98	3,400	3,490		T	C	O	A-1
1433	CAISSE D'EPARGNE	11/06/2012	15/06/2012	15/06/2013	9 963 000,00	F	Taux fixe à 3,1 %	3,100	3,150		A	C	O	A-1
1435	Société Financière de la NEF	30/12/2012	30/12/2012	19/06/2013	1 300 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,040		S	P	O	A-1
1436	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/11/2012	15/11/2012	01/03/2013	40 279 051,00	V	Livret A + 0,6	2,850	2,850		A	P	O	A-1
1437	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2012	20/12/2012	01/12/2013	33 000 000,00	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,540	0,550		A	C	O	A-1
1438	BEI Banque Européenne d'investissement	19/03/2012	21/12/2012	21/12/2013	100 000 000,00	F	Taux fixe à 0,795 %	0,800	0,800		A	C	O	A-1
1439	Tirodos Bank	01/12/2012	17/03/2013	01/06/2013	1 300 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,040		S	P	O	A-1
1440	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2012	30/04/2013	01/08/2013	25 000 000,00	V	Euribor 03 M + 2,29	2,480	2,550		T	C	O	A-1
1441	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2012	14/01/2013	01/02/2014	25 000 000,00	F	Taux fixe à 3,92 %	3,920	3,920		A	P	O	A-1
1442	BEI Banque Européenne d'investissement	19/03/2013	29/07/2013	29/07/2014	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2,634 %	2,630	2,630		A	C	O	A-1
1443	BEI Banque Européenne d'investissement	16/04/2015	16/04/2015	16/04/2015	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2,614 %	2,610	2,610		A	C	O	A-1
1444	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/09/2014	14/11/2014	18/09/2015	31 764 670,00	V	Livret A + 0,6	1,350	1,350		A	C	O	A-1

Annexe 2 (5/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016														
Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
1445	Société Financière de la NEF	08/12/2014	08/12/2014	23/06/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,35 %	3,350	3,380		S	P	O	A-1
1446	BANQUE POSTALE	17/12/2014	29/12/2014	01/04/2015	39 400 000,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,750	1,760		T	P	O	A-1
1451	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/05/2009	01/01/2009	26/01/2015	3 776 325,02	V	(Euribor 12 M(Positif)-Floor -0,13 sur Euribor 12 M(Positif)) + 0,13	0,450	0,460		A	C	O	A-1
1478	BANQUE POSTALE	17/12/2014	31/03/2015	01/07/2015	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1,79 %	1,790	1,800		T	P	O	A-1
1479	BANQUE POSTALE	17/12/2014	31/12/2014	01/07/2016	20 000 000,00	V	(Euribor 12 M + 0,64)-Floor -0,64 sur Euribor 12 M	0,800	0,810		A	P	O	A-1
1480	Agence France Locale	10/12/2015	15/12/2015	21/03/2016	25 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0,51)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,510	0,520		T	P	O	A-1
1481	Agence France Locale	20/05/2016	01/06/2016	20/09/2016	40 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0,55)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,550	0,560		T	C	O	A-1
1482	Agence France Locale	09/12/2015	30/06/2016	20/09/2016	25 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0,52)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,520	0,530		T	P	O	A-1
1483 Final refinancement emprunt 681 top 1 à 50%	SFIL CAFFIL	01/06/2016	01/06/2016	01/09/2016	22 811 378,33	F	Taux fixe à 0,57 %	0,570	0,580		T	P	O	A-1
1484 Final refinancement emprunt 681 top 2 à 50%	SFIL CAFFIL	01/06/2016	01/06/2016	01/09/2016	22 811 378,33	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	0,510		T	P	O	A-1
1486 Final refinancement emprunt 678 à 50% top n°2	SFIL CAFFIL	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	20 617 595,69	F	Taux fixe à 0,59 %	0,590	0,600		A	X	O	A-1
1487	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2014	30/06/2016	01/01/2018	5 000 000,00	V	Livret A + 0,75	1,500	1,500		X	C	O	A-1
1488	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2014	30/06/2016	01/01/2018	30 000 000,00	V	Livret A + 1	1,750	1,750		X	C	O	A-1
1489	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2014	30/06/2016	01/01/2018	8 000 000,00	V	Livret A + 0,75	1,750	1,750		X	C	O	A-1
1490	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2014	30/06/2016	01/01/2018	7 000 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000		X	C	O	A-1
1491 Final refinancement 7013 top 2 à 50%	SFIL CAFFIL	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	26 718 972,81	F	Taux fixe à 0,69 %	0,690	0,700		A	P	O	A-1

Annexe 2 (6/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016													
Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1492 Final recapitalisation indemnité 7013 top 2 à 50%	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	69 264 000,00	F	Taux fixe à 1,34 %	1,340	1,360		A	P	O	A-1
1493 Final refinancement 7013 top 1 à 50%	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	26 718 972,81	F	Taux fixe à 0,67 %	0,670	0,680		A	P	O	A-1
1494 Final recapitalisation indemnité 7013 top 1 à 50%	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	69 878 000,00	F	Taux fixe à 1,32 %	1,320	1,340		A	P	O	A-1
1495-7011 CG RHONE Transf	01/12/2012	01/06/2016	01/12/2016	9 397 482,49	F	Taux fixe à 4,83 %	4,830	4,900		A	P	O	A-1
1497-7041 dette transférée depuis département du rhone	14/06/2013	01/12/2016	05/12/2016	36 346 480,09	F	Taux fixe à 4,65 %	4,650	4,720		A	P	O	A-1
1498-7042 dette transférée depuis département du rhone	14/06/2013	01/12/2016	05/12/2016	12 391 276,31	F	Taux fixe à 4,15 %	4,150	4,210		A	X	O	A-1
1499 Final refinancement emprunt 678 top 1 à 50%	01/06/2016	01/06/2016	01/12/2016	20 617 595,69	F	Taux fixe à 0,65 %	0,650	0,660		A	X	O	A-1
1500 refinancement ex CDC 1431-1432-1440	08/11/2016	30/11/2016	09/03/2017	72 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0,35	0,040	0,040		T	P	O	A-1
7041 CG RHONE GLOBAL - 1467	14/06/2013	01/12/2013	01/12/2015	57 435 458,80	F	Taux fixe à 4,65 %	4,650	4,720		A	P	O	A-1
7042 CG RHONE GLOBAL - 1468	14/06/2013	01/12/2013	01/12/2015	19 580 950,85	F	Taux fixe à 4,15 %	4,150	4,210		A	P	O	A-1
707 - CDC CG RHONE - 1456	18/12/2013	30/12/2014	18/12/2019	18 773 730,00	V	Livret A + 1	2,000	2,030		X	C	O	A-1
708 - CDC CG RHONE - 1457	18/12/2013	18/12/2014	01/12/2019	12 100 602,49	V	Livret A + 1	2,000	2,030		X	C	O	A-1
709 - CDC CG RHONE - 1458	18/12/2013	18/12/2018	18/12/2019	6 684 356,79	V	Livret A + 1	2,000	2,030		X	C	O	A-1
710-CDC CG RHONE - 1459	18/12/2013	31/12/2014	01/01/2017	5 637 764,71	V	Livret A + 1	2,000	2,000		A	C	O	A-1
CG RHONE GLOBAL-7052 - 1465	17/06/2013	01/12/2013	01/12/2015	11 443 892,55	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	4,010		A	P	O	A-1
CG RHONE-663 - 1449	01/06/2009	01/06/2009	02/01/2015	11 760 456,46	F	Taux fixe à 3,0695 %	3,070	3,110		A	P	O	A-1
CG RHONE-666 - 1453	21/09/2009	01/01/2015	01/10/2015	14 360 155,19	V	LEP + 0,2	1,700	1,700		A	P	O	A-1
CG RHONE-667-1 - 1454	04/05/2009	01/01/2015	01/06/2015	7 919 019,65	F	Taux fixe à 3,83 %	3,830	3,830		S	P	O	A-1
CG RHONE-667-2 - 1455	31/12/2008	01/12/2014	01/03/2015	20 068 470,00	V	Euribor 03 M + 1,55	1,630	1,660		T	C	O	A-1

Annexe 2 (7/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
							Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
CG RHONE-693-1469	13/07/2010	01/01/2015	19/03/2015	32 368 500,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,35 sur Euribor 03 M) + 0,35	0,430	0,440		T	C	O	A-1
CG RHONE-697 T1 - 1460	22/07/2011	09/07/2011	30/03/2013	12 303 669,36	V	Euribor 03 M + 0,9	0,980	1,000		T	P	O	A-1
CG RHONE-697-2 - 1461	22/07/2011	08/07/2011	30/03/2013	12 303 669,36	V	Euribor 03 M + 0,9	0,980	1,000		T	P	O	A-1
CG RHONE-698 - 1450	01/02/2012	01/01/2015	01/02/2015	13 533 408,93	F	Taux fixe à 2,015 %	2,020	2,020		A	P	O	A-1
CG RHONE-700 - 1447	01/12/2012	01/01/2015	02/01/2015	20 373 189,98	F	Taux fixe à 5,15 %	5,150	5,230		A	P	O	A-1
CG RHONE-706 - 1448	29/08/2013	04/11/2013	01/02/2015	12 084 240,01	V	Euribor 03 M + 1,75	1,830	1,870		T	C	O	A-1
CG RHONEGLOBAL-7051 - 1464	14/06/2013	01/12/2013	01/12/2015	50 054 952,09	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	4,010		A	P	O	A-1
CG RHONEGLOBAL-7053 - 1466	17/06/2013	01/12/2013	01/12/2015	28 609 731,37	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	4,010		A	P	O	A-1
CG Rhone-678 - 1462	31/12/2009	01/01/2015	01/12/2015	65 891 866,15	C	Max((Euribor 12 M-0,8) + Taux fixe 0% à barrière 1,4 sur EUR-CHF (0%/0,5/1,4) et 0)	14,560	14,770		A	X	O	F-6
CG Rhone-681 - 1463	01/03/2012	01/01/2015	01/03/2015	74 287 463,90	C	Taux fixe 3,34% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (4,34%/0,29/0)	6,800	7,080		T	P	O	F-6
CGRHNE-652 - 1452	21/12/2001	01/01/2015	31/12/2015	2 631 757,90	C	Taux fixe 4,32% à barrière 5,15% sur Euribor 03 M	4,320	4,460		A	C	O	B-1
DETTE enversCG RHONE7011 - 1472	01/12/2012	01/12/2012	01/12/2015	9 959 768,86	F	Taux fixe à 4,83 %	4,830	4,900		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				54 382 977,58									
1475-	15/12/2005	01/01/2015	01/01/2015	12 300 029,98	V	(Eonia + 0,025)-Floor -0,025 sur Eonia	0,110	0,010		A	X	O	A-1

Annexe 2 (8/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2005 070 75 S CC-Eonia	23/11/2005	23/11/2005	27/12/2013	0,00	V	Eonia + 0,045	2,080	2,160		X	O	A-1	
CG RHONE-699-1476	29/06/2012	01/01/2015	29/06/2015	30 263 292,03	F	Taux fixe à 4,39 %	4,390	4,530		X	O	A-1	
CG-Rhone-684-1477	04/05/2009	01/01/2015	01/10/2015	11 819 655,57	F	Taux fixe à 3,11 %	3,110	3,190		X	O	A-1	
convention du 29/12/2015-LT	29/12/2015	29/12/2015	29/12/2017	0,00	V	(Euribor 03 M + 0,67)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,670	0,680		X	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				144 407 844,00									
1681 Autres emprunts (total)				777 093,97									
1365	16/08/1999	16/08/1999	16/08/2002	140 253,10	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	0,500		A	O	A-1	
1366	16/11/1999	16/11/1999	16/11/2002	96 256,31	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	0,500		A	O	A-1	
1360	16/10/2000	16/10/2000	16/10/2003	3 658,78	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	0,500		A	O	A-1	

Annexe 2 (9/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1381	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2000	16/02/2000	16/02/2004	106 185,31	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500		A	P	O	A-1
1382	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	01/12/2001	01/12/2001	16/05/2004	85 371,45	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500		A	P	O	A-1
1383	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	01/01/2002	01/01/2002	16/07/2005	152 449,02	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500		A	P	O	A-1
1388	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2002	16/02/2002	16/02/2006	6 816,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500		A	P	O	A-1
1390	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2006	16/02/2006	16/02/2009	73 789,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1401	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/08/2005	16/08/2005	16/08/2008	48 935,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	P	O	A-1
1402	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2003	16/02/2003	16/02/2008	11 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	P	O	A-1
1423	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2005	16/02/2005	16/02/2009	52 380,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					143 630 750,03									
1364	Agence de l'eau	16/08/1999	16/08/1999	16/08/2002	30 337,35	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500		A	P	O	A-1
1496-7012 CG RHONE Transf	SFIL CAFFIL	01/12/2012	01/06/2016	01/09/2016	42 561 722,53	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	5,700		T	C	O	A-1
Dettes envers CG RHONE-7013 - 1474	CG du Rhône	01/12/2012	01/01/2015	01/12/2015	55 407 471,95	C	Taux fixe à 5.5 %	5,500	5,580		A	P	O	F-6
Dettes envers CG RHONE-7012 - 1473-	CG du Rhône	01/12/2012	01/12/2012	01/03/2015	45 631 218,20	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	5,700		T	C	O	A-1
Total général					3 197 025 332,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 2 (10/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		113 900 000,00					2 500 000,00	3 912 868,22	0,00	567 854,81
1394	N	0,00	A-1	4 000 000,00	7,97	V	Euribor 12 M-Floor -0.5 sur Euribor 12 M + 0.5	0,100	500 000,00	4 000,00	0,00	466,67
1397	N	0,00	A-1	4 500 000,00	8,95	V	(Euribor 12 M-Floor -0.03 sur Euribor 12 M) + 0.03	0,090	500 000,00	4 765,27	0,00	0,00
1406	N	0,00	A-1	5 000 000,00	9,96	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0295 sur Euribor 12 M) + 0.0295	0,090	500 000,00	5 172,29	0,00	0,00
1415	N	0,00	A-1	5 500 000,00	10,97	V	(Euribor 12 M-Floor -0.03 sur Euribor 12 M) + 0.03	0,110	500 000,00	6 630,83	0,00	0,00
1420	N	0,00	A-1	6 000 000,00	11,97	V	Euribor 12 M + 1	1,070	500 000,00	69 599,83	0,00	1 838,00
1434	N	0,00	A-1	88 900 000,00	5,85	F	Taux fixe à 4.3 %	4,290	0,00	3 822 700,00	0,00	565 550,14
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 681 602 961,50					223 968 821,47	31 841 357,61	0,00	9 009 393,06
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 646 179 599,56					220 619 118,91	30 301 963,47	0,00	8 926 819,38
001426 Réam	N	0,00	A-1	21 194 266,92	7,99	F	Taux fixe à 0.8015 %	0,810	2 211 699,84	190 725,47	0,00	943,73
1294	N	0,00	A-1	609 796,05	0,12	F	Taux fixe à 2.839 %	2,830	609 796,07	34 624,22	0,00	15 148,10
1296	N	0,00	A-1	635 204,21	0,12	F	Taux fixe à 2.839 %	2,830	635 204,24	36 066,89	0,00	15 779,27
1301	N	0,00	A-1	635 204,21	0,12	F	Taux fixe à 2.839 %	2,830	635 204,24	36 066,89	0,00	15 779,27
1302	N	0,00	A-1	1 905 612,65	0,12	F	Taux fixe à 2.839 %	2,830	1 905 612,72	108 200,69	0,00	47 337,80

Annexe 2 (11/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1350	N	0,00	A-1	34 150 515,37	12,50	F	Taux fixe à 4,95 %	4,940	1 842 909,17	1 781 674,51	0,00	840 529,56
1351	N	0,00	A-1	25 662 525,53	12,42	V	(TAG 03 M-Floor -0,23 sur TAG 03 M) + 0,23	0,000	1 563 356,30	115,35	0,00	0,00
1353	N	0,00	A-1	2 853 518,06	3,00	V	Livret A + 1,3	2,040	696 153,44	81 642,44	0,00	58 334,63
1368	N	0,00	A-1	4 573 470,51	3,96	F	Taux fixe à 4,14 %	4,130	1 143 367,63	236 677,10	0,00	6 311,39
1369	N	0,00	A-1	3 595 314,82	4,00	V	Livret A	0,750	697 846,34	42 931,61	0,00	26 889,96
1371	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 5,53 %	0,000	1 442 065,64	79 746,29	0,00	0,00
1372	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 4,72% à barrière 6,5% sur Euribor 06 M	4,790	2 891 623,76	104 727,05	0,00	0,00
1374	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4,59 %	4,590	1 365 625,50	62 662,21	0,00	0,00
1375	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4,131 %	4,130	2 032 653,57	83 968,92	0,00	0,00
1376	N	0,00	A-1	4 505 217,21	10,00	F	Taux fixe à 5,06 %	5,050	300 899,05	243 189,48	0,00	227 330,76
1377	N	0,00	A-1	657 878,38	0,00	F	Taux fixe à 3,97 %	3,960	632 757,95	51 238,26	0,00	26 045,22
1378	N	0,00	A-1	174 804,74	5,00	V	Livret A + 1,2	1,940	29 078,10	4 485,42	0,00	3 399,22
1379	N	0,00	A-1	3 728 250,95	5,00	V	Livret A	0,750	600 020,89	43 282,72	0,00	27 884,21
1385	N	0,00	A-1	2 428 843,89	6,08	V	Livret A + 0,25	1,020	330 055,82	34 486,25	0,00	22 196,94
1389	N	0,00	A-1	8 181 467,08	2,00	V	(TAG 03 M + 0,0895)-Floor -0,0895 sur TAG 03 M	0,000	3 407 558,28	0,00	0,00	0,00
1393	N	0,00	A-1	7 346 949,48	3,00	F	Taux fixe à 3,63 %	3,620	2 279 453,65	349 438,43	0,00	0,00
1395	N	0,00	A-1	9 417 977,19	3,55	F	Taux fixe à 3,17 %	3,160	2 176 455,24	367 543,51	0,00	132 688,84
1396	N	0,00	A-1	6 296 759,94	3,71	F	Taux fixe à 3,23 %	3,220	1 453 008,19	250 317,51	0,00	59 320,73
1398	N	0,00	A-1	11 787 273,98	3,69	F	Taux fixe à 2,28 %	2,310	2 115 559,54	277 382,57	0,00	15 677,08
1400	N	0,00	A-1	3 929 091,34	3,69	F	Taux fixe à 2,28 %	2,310	705 186,51	92 460,89	0,00	5 225,69

Annexe 2 (12/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1403	N	0,00	A-1	3 929 091,32	3,69	F	Taux fixe à 2,28 %	2,310	705 186,51	92 460,89	0,00	5 225,69
1404	N	0,00	A-1	7 588 179,68	9,25	V	Livret A + 0,5	1,310	698 517,28	124 300,41	0,00	70 875,70
1405	N	0,00	A-1	27 919 450,93	4,81	F	Taux fixe à 3,85 %	3,900	4 967 463,29	1 287 248,63	0,00	206 022,28
1407	N	0,00	A-1	11 875 089,94	5,00	V	(TAG 03 M + 0,009)-Floor -0,009 sur TAG 03 M	0,000	1 709 531,69	0,00	0,00	0,00
1408	N	0,00	A-1	1 944 291,92	6,00	V	(TAM + 0,0099)-Floor -0,0099 sur TAM	0,000	281 851,10	0,00	0,00	0,00
1411	N	0,00	A-1	25 460 112,10	6,00	V	(TAM + 0,0099)-Floor -0,0099 sur TAM	0,000	3 690 783,59	0,00	0,00	0,00
1412	N	0,00	B-1	8 790 387,73	6,00	C	Euribor 12 M(Posifixe)-Floor 4,2 sur Euribor 12 M(Posifixe)	4,260	1 296 630,67	430 715,69	0,00	0,00
1413	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M + 0,09)-Floor-0,08 sur TAG 03 M	0,000	4 401 386,42	0,00	0,00	0,00
1414	N	0,00	A-1	48 279 311,81	11,00	V	Euribor 03 M-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,000	3 089 512,61	0,00	0,00	0,00
1417	N	0,00	A-1	19 955,49	0,08	F	Taux fixe à 4,72 %	4,700	19 056,08	1 841,35	0,00	860,83
1418	N	0,00	A-1	27 656 206,60	16,82	F	Taux fixe à 4,531 %	4,520	1 066 478,40	1 301 424,85	0,00	226 254,66
1419	N	0,00	A-1	10 943 784,02	7,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	0,140	1 307 679,22	24 850,71	0,00	2 185,41
1421	N	0,00	A-1	14 767 462,99	7,50	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	0,140	1 773 900,76	33 544,11	0,00	2 948,98
1424	N	0,00	A-1	9 844 974,90	7,50	V	(Euribor 03 M-Floor -0,38 sur Euribor 03 M) + 0,38	0,140	1 182 600,51	22 362,74	0,00	1 965,99

Annexe 2 (13/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1425	N	0,00	A-1	5 327 204,69	8,08	V	Livret A + 0,25	1,020	555 978,93	73 539,80	0,00	48 684,73	
1427	N	0,00	A-1	34 150 515,37	12,50	F	Taux fixe à 4,95 %	4,940	1 842 909,16	1 781 674,51	0,00	840 529,56	
1428	N	0,00	A-1	38 178 783,91	8,98	V	Euribor 12 M + 0,53	0,600	3 825 026,65	251 952,86	0,00	2 863,41	
1429	N	0,00	A-1	7 439 296,06	9,00	F	Taux fixe à 3,39 %	3,440	563 293,41	275 065,67	0,00	255 694,81	
1430	N	0,00	A-1	75 000 000,00	14,88	V	(Euribor 03 M-Floor -0,28 sur Euribor 03 M) + 0,28	0,060	5 000 000,00	62 984,44	0,00	0,00	
1431	N	0,00	A-1	620 454,54	10,25	V	Euribor 03 M + 1,98	1,870	29 279 545,46	290 550,31	0,00	2 633,29	
1432	N	0,00	A-1	556 818,19	10,25	V	Euribor 03 M + 1,98	1,870	26 276 515,19	260 759,79	0,00	2 363,22	
1433	N	0,00	A-1	7 306 200,00	10,46	F	Taux fixe à 3,1 %	3,140	664 200,00	251 200,44	0,00	125 199,86	
1435	N	0,00	A-1	1 024 959,62	10,97	F	Taux fixe à 4 %	3,990	72 897,28	43 192,52	0,00	1 252,73	
1436	N	0,00	A-1	30 919 602,34	10,17	V	Livret A + 0,6	1,390	2 382 180,10	532 828,52	0,00	347 025,76	
1437	N	0,00	A-1	24 200 000,00	10,92	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,040	2 200 000,00	12 883,20	0,00	0,00	
1438	N	0,00	A-1	80 000 000,00	15,97	F	Taux fixe à 0,795 % Taux fixe à 0,438 %	0,780	5 000 000,00	675 750,00	0,00	8 760,00	
1439	N	0,00	A-1	1 024 959,68	10,92	F	Taux fixe à 4 %	3,990	72 897,29	43 192,51	0,00	3 302,65	
1440	N	0,00	A-1	399 305,55	11,33	V	Euribor 03 M + 2,29	2,180	20 434 027,75	231 166,72	0,00	1 315,71	
1441	N	0,00	A-1	21 082 465,47	11,08	F	Taux fixe à 3,92 %	3,910	1 356 365,42	879 602,17	0,00	755 267,62	
1442	N	0,00	A-1	42 500 000,00	16,58	F	Taux fixe à 2,634 %	2,630	2 500 000,00	1 185 300,00	0,00	469 547,08	
1443	N	0,00	A-1	45 000 000,00	17,29	F	Taux fixe à 2,614 %	2,610	2 500 000,00	1 241 650,00	0,00	829 945,00	
1444	N	0,00	A-1	28 588 203,00	17,71	V	Livret A + 0,6	1,350	1 588 233,50	407 381,89	0,00	109 349,88	
1445	N	0,00	A-1	1 787 294,06	12,98	F	Taux fixe à 3,35 %	3,340	108 119,46	62 598,38	0,00	1 164,22	
1446	N	0,00	A-1	35 317 013,39	13,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,750	2 348 401,60	643 789,44	0,00	152 795,13	

Annexe 2 (14/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice	
							Index (13)	Index (13)	Index (13)			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1451	N	0,00	A-1	2 697 375,02	4,07	V	(Euribor 12 M(Positif)-Floor -0.13 sur Euribor 12 M(Positif)) + 0.13		0,060	539 475,00	6 152,89	0,00	1 149,76
1478	N	0,00	A-1	45 580 954,66	13,25	F	Taux fixe à 1.79 %		1,790	2 959 164,55	849 078,65	0,00	201 708,38
1479	N	0,00	A-1	19 073 154,25	13,50	V	(Euribor 12 M + 0.64)-Floor -0.64 sur Euribor 12 M		0,710	926 845,75	163 518,89	0,00	57 106,61
1480	N	0,00	A-1	24 625 008,59	13,97	V	(Euribor 03 M + 0.51)-Floor 0 sur Euribor 03 M		0,520	374 991,41	130 697,64	0,00	3 837,40
1481	N	0,00	A-1	38 666 666,67	14,47	V	(Euribor 03 M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 03 M		0,560	1 333 333,33	122 517,59	0,00	6 498,15
1482	N	0,00	A-1	24 821 644,99	14,47	V	(Euribor 03 M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 03 M		0,510	178 355,01	62 357,86	0,00	3 943,88
1483 Final refinancement emprunt 661 top 1 à 50%	N	0,00	A-1	22 379 052,53	16,42	F	Taux fixe à 0.57 %		0,580	432 325,80	65 786,44	0,00	10 630,05
1484 Final refinancement emprunt 661 top 2 à 50%	N	0,00	A-1	22 379 052,53	16,42	F	Taux fixe à 0.5 %		0,510	432 325,80	57 707,41	0,00	9 324,61
1486 Final refinancement emprunt 678 à 50% top n°2	N	0,00	A-1	19 857 239,98	14,92	F	Taux fixe à 0.59 %		0,600	760 355,71	61 835,61	0,00	9 763,14
1487	N	0,00	A-1	5 000 000,00	20,00	V	Livret A + 0.75		0,680	0,00	0,00	0,00	34 745,14
1488	N	0,00	A-1	30 000 000,00	20,00	V	Livret A + 1		0,790	0,00	0,00	0,00	243 055,58
1489	N	0,00	A-1	8 000 000,00	20,00	V	Livret A + 0.75		0,680	0,00	0,00	0,00	55 592,22
1490	N	0,00	A-1	7 000 000,00	20,00	V	Livret A + 1		0,790	0,00	0,00	0,00	56 712,96
1491 Final refinancement 7013 top 2 à 50%	N	0,00	A-1	25 684 971,49	15,92	F	Taux fixe à 0.69 %		0,700	1 034 001,32	93 716,80	0,00	14 768,86
1492 Final recap indemnité 7013 top 2 à 50%	N	0,00	A-1	66 583 542,65	15,92	F	Taux fixe à 1.34 %		1,360	2 680 457,35	471 803,28	0,00	74 351,62
1493 Final refinancement 7013 top 1 à 50%	N	0,00	A-1	25 684 971,49	15,92	F	Taux fixe à 0.67 %		0,680	1 034 001,32	91 000,37	0,00	14 340,78
1494 Final recap indemnité 7013 top 1 à 50%	N	0,00	A-1	67 173 781,37	15,92	F	Taux fixe à 1.32 %		1,340	2 704 218,63	468 881,38	0,00	73 891,16

Annexe 2 (15/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1495-7011 CG RHONE Transf	N	0,00	A-1	8 807 081,80	10,92	F	Taux fixe à 4.83 %	4,900	590 400,69	230 731,69	0,00	35 448,50	
1497-7041 dette transfere depuis departement du rhone	N	0,00	A-1	35 469 191,57	21,92	F	Taux fixe à 4.65 % Taux fixe à 4.65 %	62,860	877 288,52	1 718 279,85	0,00	120 437,23	
1498-7042 dette transfere depuis departement du rhone	N	0,00	A-1	12 092 176,42	21,92	F	Taux fixe à 4.15 % Taux fixe à 4.15 %	56,100	299 099,89	522 808,60	0,00	36 644,52	
1499 Final refinacement emprunt 678 top 1 à 50%	N	0,00	A-1	19 857 239,98	14,92	F	Taux fixe à 0.65 %	0,660	760 355,71	68 123,97	0,00	10 756,01	
1500 refinacement ex CDC 1431-1432-1440	N	0,00	A-1	72 000 000,00	10,94	V	Euribor 03 M + 0.35	0,410	0,00	0,00	0,00	24 835,54	
7041 CG RHONE GLOBAL - 1467	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.65 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
7042 CG RHONE GLOBAL - 1468	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.15 %	4,220	0,00	807 588,55	0,00	0,00	
707 - CDC CG RHONE - 1456	N	0,00	A-1	18 773 730,00	31,96	V	Livret A + 1	1,750	0,00	329 448,24	0,00	11 733,77	
708 - CDC CG RHONE - 1457	N	0,00	A-1	7 328 264,51	31,92	V	Livret A + 1	0,390	0,00	28 402,03	0,00	1 011,58	
709 - CDC CG RHONE - 1458	N	0,00	A-1	6 684 356,79	31,96	V	Livret A + 1	1,750	0,00	117 299,52	0,00	4 177,79	
710-CDC CG RHONE - 1459	N	0,00	A-1	5 637 764,71	19,00	V	Livret A + 1 Livret A + 1	1,750	0,00	107 154,69	0,00	98 386,82	
CG RHONE GLOBAL-7052 - 1465	N	0,00	A-1	6 633 517,05	11,92	F	Taux fixe à 3.95 %	1,760	396 908,03	141 165,08	0,00	21 835,33	
CG RHONE-683 - 1449	N	0,00	A-1	9 156 729,28	5,00	F	Taux fixe à 3.0685 %	3,110	1 327 990,33	326 279,64	0,00	284 969,50	
CG RHONE-686 - 1453	N	0,00	A-1	12 648 659,19	12,75	V	LEP + 0.2	1,450	862 960,55	195 918,49	0,00	45 341,93	
CG RHONE-687-1 - 1454	N	0,00	A-1	7 102 667,50	12,92	F	Taux fixe à 3.83 %	3,780	415 845,77	281 346,17	0,00	21 707,80	
CG RHONE-687-2 - 1455	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 03 M + 1.55	2,140	19 065 046,48	99 429,52	0,00	0,00	
CG RHONE-693-1469	N	0,00	A-1	28 052 700,00	12,97	V	(Euribor 03 M-Floor -0.35 sur Euribor 03 M) + 0.35	0,110	2 157 900,00	35 311,14	0,00	317,93	
CG RHONE-697 T1 - 1460	N	0,00	A-1	10 936 795,09	12,00	V	Euribor 03 M + 0.9	0,670	697 046,39	76 515,84	0,00	176,51	
CG RHONE-697-2 - 1461	N	0,00	A-1	10 936 795,09	12,00	V	Euribor 03 M + 0.9	0,670	697 046,39	76 515,84	0,00	176,51	

Annexe 2 (16/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N													
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)					Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CG RHONE-698 - 1450	N	0,00	A-1	10 125 988,73	4,08	F	Taux fixe à 2.015 %		2,010	1 745 279,37	239 205,45	0,00	186 488,13	
CG RHONE-700 - 1447	N	0,00	A-1	18 242 171,89	11,00	F	Taux fixe à 5.15 %		5,220	1 091 497,07	1 009 512,90	0,00	952 520,08	
CG RHONE-706 - 1448	N	0,00	A-1	10 357 920,01	11,83	V	Euribor 03 M + 1.75 %		1,540	863 160,00	172 573,38	0,00	24 807,22	
CG RHONEGLOBAL-7051 - 1464	N	0,00	A-1	29 833 354,10	14,92	F	Taux fixe à 3.95 %		1,760	1 316 710,36	625 487,34	0,00	98 201,46	
CG RHONEGLOBAL-7053 - 1466	N	0,00	A-1	16 583 792,62	11,92	F	Taux fixe à 3.95 %		1,760	992 270,07	352 912,69	0,00	54 588,32	
CG Rhone-678 - 1462	N	0,00	F-6	0,00	0,00	C	Max(Euribor 12 M-08) + Taux fixe 0% à barrière 1.4 sur EUR-CHF (0%/0.5/1.4) et 0)		3,300	0,00	1 052 318,90	0,00	0,00	
CG Rhone-681 - 1463	N	0,00	F-6	0,00	0,00	C	Taux fixe 3.34% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (4.34%/0.29/0)		5,230	1 302 862,31	1 865 506,41	0,00	0,00	
GRRHONE-652 - 1452	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 4.32% à barrière 5.15% sur Euribor 03 M		4,380	1 315 878,97	57 635,50	0,00	0,00	
DETTE envers CG RHONE7011 - 1472	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.83 %		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		35 423 361,94						3 349 702,56	1 539 394,14	0,00	82 573,68	
1475-	N	0,00	A-1	0,02	3,96	V	(Eonia + 0.025)-Floor -0.025 sur Eonia		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
2005 070 75 S CC-Eonia	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Eonia + 0.0775)-Floor -0.0775 sur Eonia		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
CG RHONE-699-1476	N	0,00	A-1	25 607 400,94	10,49	F	Taux fixe à 4.39 %		0,000	2 327 945,54	1 194 851,04	0,00	6 245,36	
CG-Rhone-684-1477	N	0,00	A-1	9 815 960,98	7,75	F	Taux fixe à 3.11 %		0,000	1 021 757,02	344 543,10	0,00	76 328,32	

Annexe 2 (17/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
convention du 29/12/2015-LT	N	0,00	A-1	0,00	0,99	V	(Euribor 03 M + 0,67) Floor 0 sur Euribor 03 M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		41 572 363,50					2 191 363,37	3 372 926,58	0,00	190 307,64
1681 Autres emprunts (total)		0,00		90 032,81					59 102,00	502,07	0,00	180,29
1365	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	9 680,13	48,44	0,00	0,00
1366	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	6 643,49	33,27	0,00	0,00
1380	N	0,00	A-1	252,49	0,79	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	251,28	2,52	0,00	0,26
1381	N	0,00	A-1	14 621,17	1,13	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	7 256,09	109,39	0,00	63,77
1382	N	0,00	A-1	11 755,18	1,38	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	5 833,80	87,94	0,00	36,57
1383	N	0,00	A-1	31 408,96	2,54	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	10 365,66	208,87	0,00	71,54
1388	N	0,00	A-1	1 867,71	3,13	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	461,15	11,64	0,00	8,15
1390	N	0,00	A-1	14 757,80	1,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 378,90	0,00	0,00	0,00
1401	N	0,00	A-1	4 893,50	0,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 893,50	0,00	0,00	0,00
1402	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 100,00	0,00	0,00	0,00
1423	N	0,00	A-1	10 476,00	1,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 238,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		41 482 330,69					2 132 261,37	3 372 424,51	0,00	190 127,35
1364	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,5 %	0,500	2 093,88	10,45	0,00	0,00
1496-7012 CG RHONE Transf	N	0,00	A-1	41 482 330,69	13,42	F	Taux fixe à 5,5 %	5,580	1 079 391,84	1 182 501,96	0,00	190 127,35

Annexe 2 (18/18)

Métropole de Lyon - Budget principal - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Dettes envers CG RHONE-7013 - 1474	N	0,00	F-6	0,00	0,00	C	Taux fixe 3,6% à barrière 1,45 sur EUR-CHF (4,6%/0,5/1,45)	3,650	0,00	977 914,34	0,00	0,00
Dettes envers CG RHONE-7012 - 1473-	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 5,5 %	5,500	1 050 775,65	1 211 997,76	0,00	0,00
Total général		0,00		1 837 075 325,00					228 660 184,84	39 127 152,41	0,00	9 767 555,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 novembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Alexandre Vincendet
